SUCRIVOIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

DU 26 FÉVRIER AU 26 MARS 2025



*APRÈS 3 ANS

DEVENEZ ACTEURS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

FAITES VOTRE CHOIX

SÉCURITÉ DES OBLIGATIONS, FLEXIBILITÉ DES ACTIONS*

Arrangeur, Chef de file

Hudson

36
MILLIARDS DE FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION : 10.000 FCFA

Période de souscription : **du 26 février au 26 mars 2025**
Possibilité de clôture anticipée
Maturité : **7 ans** - Différé en capital : **3 ans**
Date de convertibilité : **2 jours ouvrés suivant la 3e échéance**

GARANTIE : À PREMIÈRE DEMANDE DU GROUPE SIFCA

8,55%
TAUX D'INTÉRÊT

SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCO Bourse, Africabourse, AGI, Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa, BFS, BICI-bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC Capital, CGF Bourse, CIFA Bourse SA, CORIS Bourse, ECOBANK INVESTMENT CORPORATION (EIC), Everest Finance, FGI, GEK CAPITAL, Global Capital, IFI, Impaxis Securities, Invictus Capital Finance, Mac Africa Sgi, Matha Securities, NSIA Finances, Oragroup Securities, Phoenix Capital Management, SA2IF, SBIF, SGI Benin, SGI Mali, SGI Niger, SGI TOGO, Sirus capital, SGCSWA, United Capital For Africa.

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX 2

LISTE DES FIGURES 3

ABREVIATION ET DEFINITIONS 4

AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA 5

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION 6

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES 11

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION 12
2. ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 13

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION 17

1. CADRE DE L'OPERATION 18
2. OBJECTIF DE L'OPERATION - USAGE DES FONDS 18
3. DECLARATION SUR LE NIVEAU DE CAPITAUX PROPRES ET DE L'ENDETTEMENT 19
4. INFORMATIONS SUR L'OFFRE 20
5. CONDITIONS GENERALES DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES 24
6. NOTATION DE L'EMETEUR 28
7. JURIDICTIONS 28

PARTIE III : PRESENTATION DE L'EMETTEUR 29

1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL SUR SUCRIVOIRE 30
2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE SUCRIVOIRE 32
3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE 36
4. DONNEES SUR LE MARCHE DU SUCRE 42
5. PRESENTATION DES ACTIVITES DE SUCRIVOIRE 50
6. SITUATION FINANCIERE DE SUCRIVOIRE 63
7. PERSPECTIVES 73
8. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS 84
9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau de renseignement général de SUCRIVOIRE 30
Tableau 2 : Evolution du capital de SUCRIVOIRE 32
Tableau 3 : Structure de l'actionnariat 33
Tableau 4 : Renseignement à caractère Général de SIFCA 33
Tableau 5 : Résultats financiers du Groupe SIFCA 34
Tableau 6 : Notation financière du Groupe SIFCA 35
Tableau 7 : Liste des membres du Conseil d'Administration 37
Tableau 10 : Classement des producteurs de sucre mondiaux campagne 2023/2024 43
Tableau 11 : Tableau de la demande et de la production du marché national de sucre 47
Tableau 12 : Les principaux clients de SUCRIVOIRE 52
Tableau 13 : Tableau d'exploitation entre 2015 et 2023 53
Tableau 14 : Activité agricole de Borotou-Koro entre 2018/19 et 2022/23 54
Tableau 15 : Parcelles industrielles de Borotou-Koro entre 2019 et 2023 55
Tableau 16 : Activité Industrielle de Borotou-Koro entre 2018/19 et 2022/23 56
Tableau 17 : Activité agricole de Zuénoula entre 2018/19 et 2022/23 57
Tableau 18 : Parcelles industrielles de Zuénoula entre 2019/20 et 2022/23 58
Tableau 19 : Activité Industrielle de Zuénoula entre 2018/19 et 2022/23 58
Tableau 20 : Investissements entre 2021 et 2023 59
Tableau 21 : Programme de commandes pour investissements Borotou-Koro + Zuénoula année 2024 60
Tableau 22 : Compte de résultat de SUCRIVOIRE entre 2021 et 2023 64
Tableau 23 : Bilan Actif de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA) 68
Tableau 24 : Bilan Passif de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA) 69
Tableau 25 : Tableau de trésorerie de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA) 70
Tableau 26 : Tableau présentant la dette de SUCRIVOIRE 70
Tableau 27 : Tableau des ratios de rentabilité de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 71
Tableau 28 : Tableau des ratios de liquidité de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 71
Tableau 29 : Tableau des ratios d'endettement de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 72
Tableau 30 : Tableau des ratios de gestion d'actif de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 72
Tableau 31 : Tableau des investissements prévisionnels de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 76
Tableau 32 : Compte d'exploitation prévisionnel de SUCRIVOIRE ENTRE 2024 et 2032 77
Tableau 33 : Compte de résultat du 1er semestre d'exploitation en 2024 79
Tableau 34 : Bilan Actif de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA) 80
Tableau 35 : Bilan Passif de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA) 80
Tableau 36 : Compte de résultat prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA) 80
Tableau 37 : Tableau de Cash-Flow prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 82
Tableau 38 : Tableau de ratio de rentabilité de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA) 83
Tableau 39 : Tableau de ratio d'endettement de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA) 83
Tableau 40 : Tableau de ratio de trésorerie de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA) 84

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Dates clés de SUCRIVOIRE 31
Figure 2 : cartographie de SUCRIVOIRE et des Unités Agricoles Industrielles (UAI) 31
Figure 3 : L'évolution de l'effectif de SUCRIVOIRE entre 2021 et 2023 32
Figure 5 : Schéma des filiales du groupe SIFCA 34
Figure 6 : Evolution du CA du groupe SIFCA 35
Figure 10 : Organigramme de SUCRIVOIRE 42
Figure11 : Production mondiale de sucre (en millions de tonnes) 43
Figure12 : Production mondiale de sucre (en millions de tonnes) 44
Figure 13 : Evolution du Prix Moyen du sucre en dollar par Kg dans le monde 45
Figure 14 : Evolution du prix du sucre à l'international jusqu'en 2031 45
Figure 15 : Carte de la CEDEAO 46
Figure 16 : Processus de fabrication du sucre 50
Figure 17 : Présentation des unités agricoles industrielles 51
Figure 18 : Images des produits SUCRIVOIRE 52
Figure 19 : Evolution de la production de sucre de SUCRIVOIRE entre 2015 et 2023 53
Figure 20 : Répartition des actifs de SUCRIVOIRE 60
Figure 21 : Evolution du cours moyen de l'action de SUCRIVOIRE de 2020 au 17 février 2025 62
Figure 22 : Evolution du cours de l'action de SUCRIVOIRE en 2024 63
Figure 23 : Schéma explicatif des performances de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 64
Figure 24 : Courbe de l'évolution du CA entre 2020-2023 (en millions de FCFA) 65
Figure 25 : Courbe de l'évolution de la valeur ajouté (en millions de FCFA) 66
Figure 26 : Courbe de l'évolution de l'EBITDA (en millions de FCFA) 66
Figure 27 : Courbe de l'évolution du résultat d'exploitation (en millions de FCFA) 67
Figure 28 : Courbe de l'évolution du résultat financier (en millions de FCFA) 67
Figure 29 : Courbe de l'évolution du résultat net (en millions de FCFA) 68
Figure 30 : Schéma présentant la stratégie de SUCRIVOIRE 74
Figure 31 : Evolution prévisionnelle de la production de SUCRIVOIRE par rapport à ces importations 78
Figure 32 : Graphique de l'évolution prévisionnelle du rendement de SUCRIVOIRE et de la richesse produite 79
Figure 33 : Prévision d'évolution 2024 à 2023 du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de SUCRIVOIRE 81
Figure 34 : Histogramme de l'évolution de l'EBITDA prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 81
Figure 35 : Graphique de l'évolution du résultat net prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 82
Figure 36 : Evolution de la marge brute prévisionnelle et du ROE de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 83
Figure 37 : Evolution prévisionnelle 2024-2032 de la dette nette et du ration d'endettement de SUCRIVOIRE 84
Source : SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels 84

ABREVIATION ET DEFINITIONS

***AMF-UMOA** : l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine*
***BRVM** : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières*
***BTCC** : Banques Teneurs de Comptes et Conservateurs*
***CAPEX** : Capital Expenditure*
***CCJA** : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage*
***CIA** : Comité d'Investissement et Achat*
***CIAPOL** : Centre Ivoirien Anti-Pollution*
***CP** : capitaux Propres*
***DC/BR** : Dépositaire Central/Banque de Règlement*
***EBITDA** : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*
***FAO** : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*
***FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine*
***GIE** : Groupement d'Intérêt Economique*
***ha** : hectare*
***INFPA** : Institut National de Formation Professionnelle Agricole*
***IRVM** : Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières*
***MUR** : Monnaie Mauricienne*
***OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques*
***OHADA** : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires*
***ONG** : Organisation Non Gouvernementale*
***OPEX** : Operational Expenditure*
***PEFA** : Programme d'Excellence pour les Femmes d'Afrique*
***REX** : Résultat d'Exploitation*
***RN** : Résultat net*
***ROA** : Return On Asset*
***ROE** : Return On Equity*
***RSE** : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*
***SGI** : Société de Gestion et d'Intermédiation*
***SIB** : Société Ivoirienne de Banque*
***t** : tonne*
***tc** : tonne canne (quantité de cannes produite)*
***TCAM** : Taux de Croissance Annuel Moyen*
***TTC** : Toute Taxe Comprise*
***UAI** : Unité Agricole Industrielle*
***UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*

AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'Opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'Opération proposée aux investisseurs. Le visa de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des titres dont l'émission par appel public à l'épargne est ainsi autorisée.

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information (« la Note d'Information ») sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue à la Direction Générale de SUCRIVOIRE et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation chargées de recueillir les souscriptions.

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente Note d'Information porte sur l'Emission d'Obligations Convertibles par Appel Public à l'Epargne suivie d'une demande d'inscription des titres à la cote de la BRVM.

L'Opération consistera à émettre des obligations convertibles pour un montant de 36 milliards de FCFA. Les détenteurs des obligations auront la possibilité au moment de la convertibilité d'exercer leur droit de convertir ou pas totalement ou partiellement leurs obligations en actions SUCRIVOIRE selon un ratio de conversion.

L'original de la présente Note d'Information a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 28 novembre 2024 sous le numéro EOP/24-27.

I. Avertissement aux investisseurs

Ce résumé doit être lu comme une introduction à la Note d'Information. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que toute décision d'investir dans les valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

II. Présentation de l'Emetteur

- **Dénomination sociale**

La société a pour dénomination sociale SUCRIVOIRE.

- **Informations générales sur l'Emetteur**

SUCRIVOIRE est une société anonyme ivoirienne avec Conseil d'Administration filiale du Groupe SIFCA. Le siège social de la société est sis au 13 BP 100 Borotou-Koro, Unité Agricole de Borotou-Koro. Elle a été créée en 1997 à l'issue de la privatisation de la société SODESUCRE. Elle est cotée en bourse depuis le 29 décembre 2016.

- **Principales activités de SUCRIVOIRE**

SUCRIVOIRE a principalement pour objet l'exploitation et la mise en valeur de plantations de cannes à sucre, d'usines de fabrication de sucre, terrains et établissements agro-alimentaire et de tous objets se rattachant à l'industrie sucrière y compris l'intervention dans des privatisations.

- **Les chiffres historiques de SUCRIVOIRE**

Le compte de résultat :

Compte de résultat (en millions de FCFA)	2020	2021	2022	2023
Marge Commerciale	141	875	(1 090)	456
Chiffre d'affaires	**63 333**	**62 497**	**68 635**	**68 135**
Valeur ajoutée	26 617	19 415	20 237	19 335
Excédent brut d'exploitation	13 290	6 764	6 725	7 301
EBITDA	**13 643**	**6 939**	**6 819**	**7 907**
Résultat d'Exploitation	4 404	(2 715)	(4 861)	(4 912)
Résultat financier	(1 874)	(3 397)	(3 546)	(4 371)
Résultat Net	**1 788**	**(6 573)**	**(8 756)**	**(10 324)**

Le bilan de SUCRIVOIRE :

ACTIF (en millions de FCFA)	2020	2021	2022	2023
Actif immobilisé	47 461	56 680	72 615	71 682
Actif Circulant	45 275	39 919	42 277	35 789
Trésorerie-actif	1 823	10 647	9 150	7 995
TOTAL ACTIF	**94 560**	**107 247**	**124 042**	**115 465**

PASSIF (en millions de FCFA)	2020	2021	2022	2023
Capitaux propres et ressources assimilées	43 898	36 443	27 687	17 363
Dettes financières et ressources assimilées	7 174	32 956	43 778	37 997
Passif Circulant	32 615	26 401	37 334	44 709
Trésorerie-passif	10 873	11 446	15 243	15 397
TOTAL PASSIF	**94 560**	**107 247**	**124 042**	**115 465**

III. Présentation de l'opération

➢ Raison de l'offre

SUCRIVOIRE envisage mettre en œuvre le plan de développement de ses activités en augmentant ses capacités de production agricole et industrielle afin d'améliorer sa rentabilité, sa profitabilité et renforcer ses fonds propres. L'option d'un financement par émission d'obligations convertibles est en adéquation avec ces 2 objectifs :

(i) disposer de liquidité pour relancer le programme de financement à travers un quasi-fonds propres,

(ii) permettre à terme aux investisseurs de convertir leurs obligations en actions pour le renforcement des fonds propres à travers une émission d'actions nouvelles.

USAGE DES FONDS	MONTANT en millions de FCFA
Replantation	6 212
Renouvellement des équipements et matériels	11 998
Extension ou amélioration des UAI	9 193
Fiabilisation des équipements industriels ZLA et BRT	8 597
TOTAL GENERAL	**36 000**

➢ Personnes concernées

L'offre de souscription est ouverte à tout investisseur, personne physique ou morale, résidant ou non dans la zone UEMOA.

➢ Caractéristiques des obligations

— Montant : 36 milliards
— Intérêt 8,55% brut l'an
— Maturité : 7 ans
— Différé en capital : 3 ans
— Prix d'émission : 10 000 FCFA
— Nombre d'obligations convertibles : 3 600 000
— Garantie à première demande du Groupe SIFCA
— Ratio de conversion :

$$\text{Ratio de conversion} = \frac{\text{moyenne du cours des 20 derniers jours avant la convertibilité}}{(\text{Prix d'émission des obligations} - \text{Prime de conversion})}$$

— Nombre d'actions à recevoir :

$$\text{Nombre d'actions} = \frac{\text{Nombre d'obligations}}{\text{Ratio de Conversion}}$$

— Les obligations qui seront acquises par SIFCA seront convertibles entièrement.
— Conditions de convertibilité des obligations en actions
A compter du 6ème mois avant la date de la 3ème échéance du remboursement de l'obligation, jusqu'à la date de la 3ème échéance du remboursement de l'obligation (la « Période de Conversion »), les porteurs d'Obligations auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur Droit de Conversion pour tout ou partie des Obligations qu'ils détiennent.
Pour exercer le Droit de Conversion, les porteurs d'Obligations devront en faire la demande à l'Agent Financier, pendant la période de conversion, par l'intermédiaire de la SGI auprès duquel leurs Obligations sont inscrites en compte-titres. Toute demande d'exercice sera irrévocable à compter de sa réception par l'Agent Financier.

➢ **Règles de souscription et d'allocation des obligations**

Les demandes de souscriptions seront faites selon le type d'ordre :
- Le type 1 concerne les actionnaires de SUCRIVOIRE qui bénéficient d'un droit de souscription prioritaire ;
- Le type 2 concerne les autres investisseurs.

Toutes les souscriptions ainsi que le remboursement du capital et des intérêts se feront en francs FCFA.

IV. Les facteurs de succès de l'opération ou les raisons d'investir

➢ **Un secteur en croissance :**
- La demande locale en sucre augmente chaque année de 2,6% ;
- La production locale de sucre stagne à 200.000 tonnes et reste déficitaire depuis 2015 ;
- Le secteur est fortement protégé par l'Etat de Côte d'Ivoire qui mène une politique visant à maitriser l'inflation et protéger les acteurs producteurs ;
- Seules SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE ont l'autorisation de produire et d'importer du sucre ;

La demande en sucre est importante. Le déficit en sucre a triplé depuis les 8 dernières années et atteint 113.876 tonnes en 2023. L'Etat de Côte d'Ivoire s'implique fortement dans la protection du secteur.

➢ **SUCRIVOIRE est un acteur majeur de la filière**
- SUCRIVOIRE est une filiale du Groupe SIFCA, premier employeur en Côte d'Ivoire, qui détient 52% du capital de la société ;
- SUCRIVOIRE bénéficie d'une forte implication financière du Groupe SIFCA qui s'est engagé à soutenir sa filiale ;
- L'expertise technique du Groupe TERRA MAURICIA est notable. Il est le principal acteur de la filière sucre en Ile Maurice avec un chiffre d'affaires de 85 milliards. Il détient, à travers sa filiale IVOIREL 25,5% du capital de SUCRIVOIRE ;
- SUCRIVOIRE est en duopole du marché du sucre avec SUCAF CÔTE D'IVOIRE. La part de marché de SUCRIVOIRE est de 42% ;
- Une stratégie de distribution des produits axées sur les grossistes et les industriels ;
- Acteur principale de la filière du sucre depuis 1997.

SUCRIVOIRE est en position de leader du marché renforcé par un engagement fort des actionnaires majoritaires que sont le Groupe SIFCA et TERRA MAURICIA.

- **Le management de SUCRIVOIRE**

- Longue expérience du Directeur Général dans le secteur industriel en Afrique, notamment à Barry Callebaut mais aussi en Europe. Il a hissé entre autres une société camerounaise au rang de premier acheteur de cacao avec 70% du marché de la transformation ;
- Changement au niveau de la direction financière avec le recrutement d'un nouveau Directeur du Contrôle Financier qui a une solide expérience dans le secteur agro-industriel ;
- Solide expérience du personnel technique, renforcée par l'expertise d'anciens cadres retraités de l'entreprise, recrutés en tant que conseillers pour soutenir la mise en œuvre du plan de relance.

Forte expérience du nouveau management et appui sur les acquis historiques en ressources humaines de la société.

- **Un plan de relance réaliste**

- Le retour aux bonnes pratiques est assuré par un soutien financier permettant de mobiliser les ressources humaines et techniques nécessaires. Cela garantit une préparation optimale des terres, une gestion efficace du cycle de croissance de la canne, une récolte au moment propice pour maximiser les rendements, ainsi qu'une optimisation du processus de production du sucre, avec des usines pleinement opérationnelles tout au long de la période de récolte.
- Le dépassement du point mort (86.000 tonnes de sucre) dès 2024 et le franchissement du niveau de production de 2020 de 100.000 tonnes en 2026 ;
- Finalisation du programme d'extension à 19.000 ha des surfaces sous cannes en investissant dans l'augmentation des surfaces irriguées (irrigation mécanique), et celui d'augmentation des capacités de transformation des usines à une capacité de 162.000 tonnes de sucre en 2025.
- Poursuite du programme d'investissement déjà amorcé sur l'année 2024 par le soutien financier de l'actionnaire majoritaire le Groupe SIFCA.

Engagement du Groupe SIFCA depuis 2023 à hauteur de 15 milliards sur le plan de relance se traduisant par croissance de 9% du chiffre d'affaires au 1er semestre 2024 comparativement à 2023, et un résultat net positif de 1,39 milliards contre un déficit de 8,16 milliards en 2023.

- **La flexibilité des Obligations Convertibles**

- Un rendement annuel brut de 8,55% sur 3 ans. SUCRIVOIRE n'enregistre aucun défaut de paiement sur ses engagements financiers actuels et le plan de cash-flow prévisionnel est suffisant pour couvrir le paiement des intérêts et du capital aux investisseurs ;
- Le choix, au vu de la dynamique de réalisation des performances prévisionnelles, de convertir tout ou partie de ses obligations en capital pendant la période de conversion en 2027 et percevoir des dividendes dès cette année, ou de maintenir l'obligation avec un amortissement du capital sur les 4 dernières années.

Produit Hybride garantissant à l'investisseur un rendement annuel sous forme d'intérêts et/ou de dividendes.

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

SUCRIVOIRE

I. DIRECTION GENERALE

a. Identité

Dénomination sociale	SUCRIVOIRE SA
Représentant légal	Pierluigi PSSERA
Fonction	Directeur Général
Adresse (Direction Générale)	Treichville, Blvd du Havre, Immeuble SIFCA, 2ème étage | Abidjan – Côte d'Ivoire
Téléphone	+225 27 21 75 75 34
Fax	--
Adresse électronique	--

b. Attestation

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Le Directeur Général de SUCRIVOIRE atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SUCRIVOIRE ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Abidjan, le 22 août 2024





2. ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUCRIVOIRE
Société Anonyme

Abidjan Treichville, Boulevard du port

01 BP 8484 Abidjan 01

Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux données financières historiques contenues dans la Note d'Information relative à l'Emission d'Obligations Convertibles en Actions par Appel Public à l'Epargne

RAP CAC 068-08-2024/ZK/JK/GAJ

Au Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUCRIVOIRE SA et en application de la circulaire N°002-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au contenu de la « Note d'Information des opérations financières sur le marché financier de l'UMOA », nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières historiques contenues dans la Note d'Information au point 10, relative à l'Emission d'Obligations Convertibles en Actions par Appel Public à l'Epargne suivi d'une inscription à la cote des titres.

La Note d'Information a été établie sous la responsabilité de la Direction Générale de SUCRIVOIRE SA.

Il nous appartient de vérifier la sincérité des informations comptables et financières historiques contenues dans la Note d'Information au point 10 et de formuler une conclusion sur leur conformité avec les états financiers historiques audités par nos soins et approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous nous sommes conformés aux obligations du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit tel que prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent les missions.

Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires conformément aux normes de la profession.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance des informations contenues dans la Note d'Information au point 10 avec les états financiers de synthèse tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières contenues dans la note d'information au pont 10 avec les états financiers historiques audités et approuvés par l'Assemblée générale pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Abidjan, le 04 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.

Zana KONÉ Expert-Comptable Diplômé Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée Associée

SUCRIVOIRE
Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux données financières prévisionnelles contenues dans la Note d'Information relative à l'Emission d'Obligations Convertibles en Actions par Appel Public à l'Epargne

RAP CAC 682-09-2024/ZK/JK/GAJ

Au Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUCRIVOIRE SA et en application de la circulaire N°002-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au contenu de la « Note d'information des opérations financières sur le marché financier de l'UMOA », nous avons procédé à la vérification des données financières prévisionnelles des exercices de 2024 à 2032, contenues dans la Note d'Information, relative à l'Emission d'Obligations Convertibles en Actions par Appel Publique à l'Epargne suivi d'une inscription à la cote des titres.

Les données prévisionnelles présentées dans la Note d'Information aux points 11, 12 et 13 couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2032, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale de SUCRIVOIRE SA.
Nous nous sommes conformés aux obligations du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit tel que prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent les missions.

Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires conformément aux normes de la profession applicables à cette mission. Nos diligences sur les données financières prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à vérifier la correcte traduction chiffrée des hypothèses de la Direction.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient parfois de manière significative, différer des données financières prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Abidjan, le 04 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.

Zana KONÉ Expert-Comptable Diplômé Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée Associée

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

1. CADRE DE L'OPERATION

SUCRIVOIRE SA (l'« **Emetteur** » ou la « **Société** ») souhaite renforcer ses fonds propres et mettre en œuvre son plan de développement de ses activités. A cet effet, la Société envisage une émission d'obligations convertibles par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine d'un montant de trente-six (36) milliards FCFA à un taux annuel de **8,55% brut** sur une durée de sept (7) ans.

Conformément à ses statuts et aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, la Société est autorisée à émettre des obligations convertibles [en actions ordinaires] (les « **Obligations Convertibles** » ou, « **Obligations** »).

La Société envisage d'émettre des Obligations Convertibles suivant les modalités indiquées dans la présente note d'information (la « **Note d'Information** »).

A cet effet, l'Assemblée Générale [Mixte] de la Société a, par délibérations en date du 26 Août 2024 :

- délégué sa compétence au Conseil d'Administration – pour une durée de 2 ans – à l'effet de procéder dans les limites d'un montant de trente-six (36) milliards FCFA, à l'émission d'Obligations Convertibles par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine à un taux indicatif de **8,55% brut** l'an et sur une durée de sept (7) ans,
- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et aux valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis dans le cadre de la présente délégation de compétence,
- fixé, en conséquence, le plafond nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation de compétence à trente-deux milliards quatre cents millions (32 400 000 000) FCFA sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs des Obligations Convertibles.

(l'« **Opération** »).

L'Opération est régie par l'Instruction N°36/2009 de l'AMF-UMOA relative à l'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA dont elle respecte les dispositions.

2. OBJECTIF DE L'OPERATION - USAGE DES FONDS

La présente émission d'obligations convertibles (les « Obligations ») a pour objectif de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement de ses activités soutenue par un plan d'investissement dont l'usage de fonds se présente comme suit :

- L'Opération est entreprise par la Société dans le but de renforcer ses fonds propres et mettre en œuvre son plan de développement de ses activités.
- La présente émission d'Obligations Convertibles vise à fournir à la Société les ressources financières indispensables pour financer les investissements suivants, prévus dans le cadre de la stratégie de développement de l'entreprise :

USAGE DES FONDS (en millions de FCFA)	2024	2025	TOTAL
1) Replanting	**3 212**	**3 000**	**6 212**
2) Renouvellement des équipements et matériels pour fiabilisation activité agricoles	**3 817**	**190**	**4 007**
dont Irrigation	686	0	686
dont Matériel agricole	413	0	413
dont Matériel roulant	2 718	190	2 908
3) Renouvellement des équipements et matériels pour fiabilisation industrielle	**9 010**	**8 533**	**17 544**
4) Investissements pour des extensions agricoles et industrielles	**1 860**	**6 319**	**8 179**
dont Irrigation	1 195	2 626	3 821
dont Matériel roulant	200	340	540
dont Equipements industriels	465	3 353	3 818
5) Autres investissements	**58**	**0**	**58**
TOTAL GENERAL	**17 958**	**18 042**	**36 000**

3. DECLARATION SUR LE NIVEAU DE CAPITAUX PROPRES ET DE L'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2023 :

LIBELLE	Au 31 décembre 2023
Capitaux propres	**17 363 224 113**
Capital social	*24 500 000 000*
Réserves légales	*3 640 587 921*
Autres réserves	*18 727 210 661*
Report à nouveau	*-19 180 412 094*
Résultat net	*-10 324 162 375*
Endettement financier net	**35 876 628 027**

A l'AG du 26 août 2024 les actionnaires ont décidé de procéder à une réduction de capital par incorporation d'une perte de 15 680 000 000 FCFA pour ramener la valeur nominale à une valeur proche du cours. Pour rappel le cours de l'action SUCRIVOIRE est de 490 FCFA au 21 août 2024. Cette opération est réalisée dans l'optique de l'augmentation de capital qui sera réalisée ultérieurement par conversion des obligations en actions et qui ne peut être réalisée que si le cours de l'action SUCRIVOIRE est à minima égale à la valeur nominale qui est de 1250 FCFA, et ce conformément à l'article 563 du droit des affaires de l'OHADA.
Les modifications du capital ont été faites comme suit :

BILAN - PASSIF	2023E	+	Réduction de capital	=	Réduction de capital
Capital	24 500 000 000		-15 680 000 000		8 820 000 000
Réserves indisponibles	3 640 587 921		-		3 640 587 921
Réserves libres	18 727 210 661		-		18 727 210 661
Report à nouveau	-19 180 412 094		15 680 000 000		-3 500 412 094
Résultat net de l'exercice	-10 324 162 375		-		-10 324 162 375
CAPITAUX PROPRES	**17 363 224 113**				**17 363 224 113**
Nominal	1 250				450
Nb actions	19 600 000				19 600 000
Capital social	**24 500 000 000**		**-15 680 000 000**		**8 820 000 000**
Ratio Fonds propres / Capital social	71%				197%
Valeur d'actif net	**886**				**886**

La valeur nominale passe par conséquent de 1250 FCFA à 450 FCFA.

4. INFORMATIONS SUR L'OFFRE

4.1. Informations sur les obligations convertibles destinées à être offertes

L'offre (ci-après « l'Offre ») porte sur un maximum de 3 600 000 obligations convertibles sans droits préférentiels de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire par voie d'Appel Public à l'Epargne. Le prix de souscription (le « Prix de Souscription ») unitaire des Obligations est égal à leur valeur nominale, soit dix (10) mille francs CFA.
Le montant maximum de l'Offre s'élève à trente-six (36) milliards de francs CFA.

Libellés	Caractéristiques
Numéro de visa AMF-UMOA	EOP/24-27.
Emetteur	SUCRIVOIRE SA
Montant de l'émission	36 000 000 000 FCFA
Taux d'intérêt	8,55% brut l'an
Durée de l'emprunt	7 ans
Type de placement	Appel Public à l'Epargne
Rang des titres	Senior / pari passu
Prix d'émission	10 000 FCFA – Au pair
Valeur nominale	10 000 FCFA
Nombre de titres à émettre	3 600 000
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés et inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Ils sont tenus dans les livres des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte agréées.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres sera fixée en collaboration avec l'Emetteur dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date des allocations définitives.
Paiement des intérêts et remboursement du capital	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la date de jouissance des titres, Le remboursement du capital sera annuel après trois années de différé soit quatre annuités constantes.
Fiscalité	Les coupons payés sur les obligations émises feront l'objet d'une retenue à la source au titre de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou conformément à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans le pays de résidence de l'investisseur au moment du paiement desdits intérêts.
Période de souscription	Du ***26 Février 2025*** au ***26 Mars 2025*** avec une possibilité de clôture anticipée.

4.2. Période et calendrier indicatif

La période de souscription prévisionnelle de la présente émission débutera le ***26 Février 2025*** et sera clôturée le ***26 Mars 2025*** inclus.

La période de souscription peut être prolongée, déplacée ou faire l'objet d'une clôture anticipée par le Chef de File de l'Opération à tout moment après l'ouverture de la centralisation des ordres de souscription.

D'autre part si la SGI, Chef de File du syndicat de placement, constate la souscription de la totalité des offres avant la fin de la souscription, elle pourra clôturer l'Opération sans préavis.

4.3. Syndicat de placement

Chef de File du syndicat de placement :
HUDSON & CIE
Avenue Clozel, Immeuble le 24, 4ème étage, Plateau, Abidjan
BP 2294 Abidjan 18 Côte d'Ivoire.
http://www.hudson-cie.com

Le syndicat de placement est composé de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées (« SGI») par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA. Sa composition est la suivante :

Pays	SGI	Contacts
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 35
	AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)	(229) 21 31 87 33
	BIIC FINANCIAL SERVICES (BFS)	(229) 21 31 22 00
	SGI BENIN	(229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(229) 21 31 00 21
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(226) 25 33 14 83
	SOCIÉTÉ AFRICAINE D'INGENIERIE ET D'INTERMEDIAIRE FINANCIERE (SA2IF)	(226) 75 20 01 01
	SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF)	(226) 25 33 04 91
	SGI IMAGE FINANCES INTERNATIONALES	(226) 70 88 89 89
COTE D'IVOIRE	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 27 20 31 21 21
	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA (ASWA)	(225) 27 20 21 98 26
	BICI BOURSE	(225) 27 20 20 96 68
	BNI FINANCE	(225) 27 20 31 07 78
	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 27 20 30 21 22
	BRIDGE SECURITIES	(225) 27 20 30 77 18
	BSIC CAPITAL	(225) 27 20 31 90 55
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 27 20 31 92 24
	GEK CAPITAL	(225) 27 22 22 43 60
	HUDSON & CIE, (Arrangeur & Chef de File)	**(225) 27 20 31 55 00**
	MAC - AFRICAN SGI	(225) 27 22 44 53 29
	MATHA SECURITIES	(225) 27 20 32 14 50
	ORAGROUP SECURITIES	(225) 27 20 25 55 55
	NSIA FINANCES	(225) 27 20 20 06 53
	SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM)	(225) 27 22 59 85 80
	SIRIUS CAPITAL	(225) 27 20 24 24 65
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA (SG – CSWA)	(225) 27 20 20 12 65
MALI	CIFA-BOURSE SA	(223) 20 23 50 20
	GLOBAL CAPITAL	(223) 44 90 59 74
	SGI MALI	(223) 20 29 41 19
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO BOURSE	(221) 33 822 97 97

	COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE (CGF BOURSE)	*(221) 33 849 03 99*
	EVEREST FINANCE	*(221) 33 822 87 00*
	FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION (FGI)	*(221) 33 867 60 42*
	IMPAXIS SECURITIES	*(221) 33 869 31 40*
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	*(221) 33 832 82 32*
TOGO	*SGI TOGO*	*(228) 22 22 31 45*

4.4. Modalités de demandes de souscription des titres

L'Offre de titres de la présente émission est ouverte à tous les investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs.
Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le montant, la quantité et la tranche souhaités. Les ordres d'achat sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. Ces bulletins qui doivent être signés par le souscripteur entraînent un engagement irrévocable de ce dernier.

Les demandes de souscription seront faites selon le type d'ordre suivant :

- Le type 1 concerne les actionnaires de SUCRIVOIRE qui bénéficie d'un droit de souscription prioritaire. Au titre des actionnaires de SUCRIVOIRE, le Groupe SIFCA souscrira à l'opération par conversion de créances et/ou en numéraire ;
- Le type 2 concerne les autres investisseurs du grand public.

Chaque membre du syndicat de placement doit, préalablement à l'acceptation d'un bulletin de souscription, s'assurer de l'existence d'une provision préalable à moins que l'investisseur concerné ne lui ait transmis les justificatifs d'un virement au crédit d'un compte de centralisation du montant de la libération de sa souscription.

Une demande de souscription est réputée complète à la réception par l'Arrangeur-Chef de file de l'opération du bulletin de souscription dûment complété, signé et transmis avant la clôture de l'Opération.

Le non-respect des règles de souscription pourra entraîner l'annulation des demandes de souscription présentées par l'établissement placeur.

4.5. Modalités de centralisation des ordres

La centralisation débutera le premier jour d'ouverture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement devront régulièrement transmettre de façon quotidienne à la SGI Hudson & Cie, arrangeur et chef de file du syndicat de placement, le point des demandes de souscriptions collectées à leurs guichets respectifs, au plus tard à 17H GMT.

La centralisation sera faite par la SGI Hudson & Cie, Arrangeur-Chef de file.

La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel configuré à cet effet et transmis aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de l'offre. Hudson & Cie procèdera à la consolidation des fichiers de demandes de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement à l'Emetteur.

Dans un délai de quarante-huit (48) heures après la notification des allocations, les SGI membres du syndicat de placement devront avoir transféré les fonds collectés auprès de leur guichet dans les comptes de centralisation de l'opération indiqués par l'Arrangeur.

4.6. Modalités d'allocation des titres

Le nombre de titres alloués dans le cadre de la présente émission obligataire est de 3 600 000 obligations à raison d'un prix unitaire de 10 000 FCFA pour une montant global de 36 000 000 000 FCFA. Toutes les souscriptions ainsi que le remboursement du capital et des intérêts se feront en monnaie locale (FCFA).
Dans l'éventualité où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement serait inférieure à 36 milliards FCFA, SUCRIVOIRE SA s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

- **Allocation des ordres de Type 1 :**

Les titres seront alloués en priorité aux ordres de type 1 (actionnaires de SUCRIVOIRE) au prorata selon le coefficient multiplicateur suivant :

$$\text{Minimum}\left(\frac{3\ 600\ 000}{\text{Nombre de titres d'ordre 1 demandés}}; 1\right)$$

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas, d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

Le Groupe SIFCA s'est engagé à souscrire un montant compris entre 15 et 20 milliards de FCFA.

- **Allocation des ordres de Type 2 :**

Le reliquat des titres non-alloués aux ordres de type 1 sera alloué aux ordres de type 2 au prorata selon le coefficient multiplicateur suivant :

$$\text{Minimum}\left(\frac{3\ 600\ 000 - \text{Nombre de titres alloués aux ordres de type 1}}{\text{Nombre de titres d'ordre 2 demandés}}; 1\right)$$

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas, d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

4.7. Modalités de règlement et de livraison des titres

Les titres correspondant à la souscription seront livrés, par le Dépositaire Central/Banque de Règlement, sur des comptes-titres ouverts par les investisseurs auprès des SGI et Banques Teneurs de Comptes et Conservateurs (BTCC) agréées par l'AMF-UMOA.

Il appartient aux investisseurs de prendre leurs dispositions pour que les fonds recueillis dans le cadre des souscriptions soient reçus sur le compte de centralisation dans un délai maximum de 48 heures après la notification des allocations définitives. Le non-respect de ce délai sera sanctionné d'une pénalité de retard au même taux d'intérêt que celle de ladite émission soit 8,55% brut à partir de la date de jouissance.

4.8. Cotation et première négociation

Une demande sera faite pour que les Obligations Convertibles soient admises à la négociation et soient cotées sur la BRVM selon le calendrier indicatif.
Les Obligations Convertibles devraient être cotées sous l'ISIN CI0000008637 sur la BRVM.

4.9. Service financier

La centralisation du service financier de l'emprunt (paiement de l'intérêt, centralisation des demandes de remboursement des Obligations, conversion, etc.) sera assurée par :

SGI HUDSON & CIE
24, Boulevard Clozel, Immeuble le 24 – 4ème étage
BP 2294 Abidjan 18 Côte d'Ivoire.
(ci-après l'« Agent Financier »)

4.10. Compte de remboursement

Pour le remboursement de l'emprunt obligataire, l'émetteur mettra en place un compte de domiciliation dans les livres d'une banque de la place.

SUCRIVOIRE donnera l'instruction de virement sur le compte de domiciliation ouvert dans les livres d'une banque de la place à hauteur du montant de la prochaine échéance et sera approvisionné en conformité avec le tableau d'amortissement au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de remboursement du service de la dette.

La banque teneur de ce compte de remboursement effectuera un virement des fonds correspondants à l'échéance prochaine au DC/BR au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de paiement.

5. CONDITIONS GENERALES DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

L'émission des Obligations pour un montant de 36 milliards FCFA, au taux de 8,55% brut, à échéance en 2032 a été autorisée par une résolution de l'Assemblée Générale Mixte de SUCRIVOIRE (l'"Emetteur") adoptée le 26 août 2024.

Le tableau d'amortissement est élaboré à titre indicatif d'un taux d'intérêt de 8,55% brut et aucune conversion des obligations en actions :

Échéance	Montant de début de période	Intérêts bruts	Capital remboursé	Périodicité	Montant fin de période
2026	36 000 000 000	3 078 000 000	-	3 078 000 000	**36 000 000 000**
2027	36 000 000 000	3 078 000 000	-	3 078 000 000	**36 000 000 000**
2028	36 000 000 000	3 078 000 000	-	3 078 000 000	**36 000 000 000**
2029	36 000 000 000	3 078 000 000	9 000 000 000	12 078 000 000	**27 000 000 000**
2030	27 000 000 000	2 308 500 000	9 000 000 000	11 308 500 000	**18 000 000 000**
2031	18 000 000 000	1 539 000 000	9 000 000 000	10 539 000 000	**9 000 000 000**
2032	9 000 000 000	769 500 000	9 000 000 000	9 769 500 000	**-**
		16 929 000 000	**36 000 000 000**	**52 929 000 000**	

5.1. Législation en vertu de laquelle les Obligations ont été créées

Les Obligations sont émises dans le cadre de la législation ivoirienne. Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société.

5.2. Forme de titres

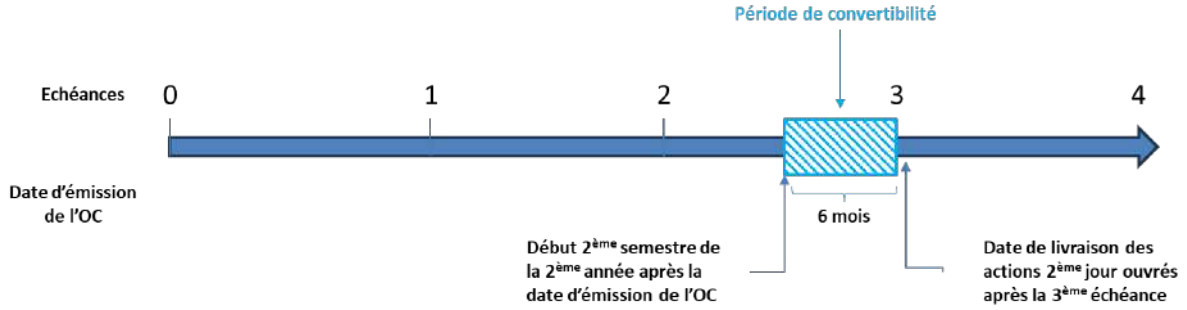
Les Obligations sont émises sous forme dématérialisée. Les Obligations feront l'objet d'une demande d'inscription aux opérations et aux systèmes de règlement-livraison du DC/BR en qualité de dépositaire central.

5.3. Droit de conversion – conversion en actions de la Société

Chaque porteur d'Obligations aura le droit de convertir tout ou partie de ses Obligations en actions de la Société (le « Droit de Conversion »), au cours de la Période de Conversion, décrite au paragraphe 6.4. Les actions seront entièrement libérées par compensation avec le montant de la créance obligataire.
Chaque obligation convertible est attachée à un droit de conversion indissociable de l'obligation convertible, donnant le droit de souscrire à des actions nouvelles à émettre par la Société par l'exercice de l'option.

5.4. Période de Conversion et Ratio de Conversion

A compter du 6ème mois avant la date de la 3ème échéance du remboursement de l'obligation, jusqu'à la date de la 3ème échéance du remboursement de l'obligation (la « Période de Conversion »), les porteurs d'Obligations auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur Droit de Conversion pour tout ou partie des Obligations qu'ils détiennent.



Pour les Obligations mises en remboursement à la Date d'échéance, le Droit de Conversion prendra fin à l'issue de la période de conversion.

Tout porteur d'Obligations qui n'aura pas exercé son Droit de Conversion avant la Date d'échéance sera remboursé selon les modalités prévues aux paragraphes 4.9 et 5.

5.5. Modalités d'exercice du Droit de Conversion

Pour exercer le Droit de Conversion, les porteurs d'Obligations devront en faire la demande à l'Agent Financier, pendant la période de conversion, par l'intermédiaire de la SGI auprès duquel leurs Obligations sont inscrites en compte-titres. Toute demande d'exercice sera irrévocable à compter de sa réception par l'Agent Financier.

La Date de la Demande correspondra au jour ouvré au cours duquel l'Agent Financier aura reçu la demande d'exercice transmise par la SGI dans les livres duquel les Obligations sont inscrites en compte.
Toute demande d'exercice du Droit de Conversion parvenue à l'Agent Financier prendra effet le deuxième jour ouvré suivant la Date de la Demande ;

Les porteurs d'Obligations Convertibles recevront livraison des actions au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la 3ème échéance du remboursement de l'obligation sous réserve de l'obtention du VISA de l'AMF-UMOA pour la nouvelle augmentation du capital.
Les actions nouvelles émises en cas de conversion des Obligations seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur la BRVM, et négociables, à compter de cette date et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires et de la règlementation en vigueur, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN CI0000008637.

L'Agent Financier déterminera le nombre d'actions à livrer qui sera égal, pour chaque porteur d'Obligations Convertibles, au rapport du nombre d'Obligations transférées à l'Agent Financier pour lequel le porteur d'Obligations a présenté une demande d'exercice par le Ratio de Conversion en vigueur à la Date d'Exercice tel que déterminé par l'Agent Financier.

La conversion sera faite, sous réserve des dispositions décrites au paragraphe 6.5, selon la formule de conversion (le « Ratio de Conversion ») suivante :

$$\text{Nombre d'actions} = \frac{\text{Nombre d'obligations}}{\text{Ratio de Conversion}}$$

Etant donné que :

$$\text{Ratio de Conversion} = \frac{\begin{array}{c}\text{Cours Moyen des 20 derniers jours de l'action Sucrivoire} \\ \text{à la BRVM avant la fin de la période de conversion}\end{array}}{\text{Prix d'émission des obligations} - \text{Prime de conversion (1000 FCFA)}}$$

Si le nombre d'actions obtenues n'est pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure.

5.6. Maintien des droits des porteurs d'Obligations

En cas d'exercice du Droit de Conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'Obligations au titre de la période courue entre la dernière Date de Paiement d'Intérêts, ou le cas échéant la Date d'Émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.

5.6.1. Stipulations spécifiques

Si la Société décide de procéder à l'émission, sous quelque forme que ce soit, de nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires, de distribuer des réserves, en espèces ou en nature, et des primes d'émission ou de modifier la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence, elle en informera (pour autant que la réglementation en vigueur l'impose) les porteurs d'Obligations par un avis publié au Bulletin officiel de la Cote.

En cas d'ajustements réalisés conformément aux dispositions ci-dessus, le nouveau Ratio de Conversion sera déterminé avec trois décimales par arrondi au millième le plus proche (0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001). Les éventuels ajustements ultérieurs seront effectués à partir du Ratio de Conversion qui précède ainsi calculé et arrondi. Toutefois, les Obligations ne pourront donner lieu qu'à livraison d'un nombre entier d'actions, le règlement des rompus étant précisé au paragraphe 5.6.3

5.6.2. Ajustements du Ratio de Conversion en cas d'opérations financières de la Société

À l'issue de chacune des opérations suivantes :

1. opérations financières avec droit préférentiel de souscription coté ou par attribution gratuite de bons de souscription cotés ;
2. attribution gratuite d'actions aux actionnaires, regroupement ou division des actions ;
3. incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes par majoration de la valeur nominale des actions ;
4. distribution de réserves ou de primes en espèces ou en nature ;
5. attribution gratuite aux actionnaires de la Société de tout titre financier autre que des actions de la Société ;
6. absorption, fusion, scission
7. Rachat de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse ;

8. amortissement du capital ;
9. modification de la répartition de ses bénéfices et/ou création d'actions de préférence ;
10. distribution d'un excédent de dividende ;

que la Société pourrait réaliser à compter de la Date d'Émission, et dont la Record Date (telle que définie ci-après) se situe avant la date de livraison des actions émises sur exercice du Droit de Conversion, le maintien des droits des porteurs d'Obligations sera assuré jusqu'à la date de livraison exclue en procédant à un ajustement du Ratio de Conversion conformément aux modalités ci-dessous.

La « Record Date » est la date à laquelle la détention des actions de la Société est arrêtée afin de déterminer quels sont les actionnaires bénéficiaires d'une opération ou pouvant participer à une opération et notamment à quels actionnaires, un dividende, une distribution, une attribution ou une allocation, annoncé ou voté à cette date ou préalablement annoncé ou voté, doit être payé, livré ou réalisé.

Cet ajustement sera réalisé de telle sorte qu'il égalise, au centième d'action près, la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice du Droit de Conversion immédiatement avant la réalisation d'une des opérations susmentionnées et la valeur des actions qui seraient obtenues en cas d'exercice du Droit de Conversion immédiatement après la réalisation de cette opération.

En cas d'ajustements réalisés conformément aux paragraphes 1 à 10 ci-dessous, le nouveau Ratio de Conversion sera déterminé avec trois décimales par arrondi au millième le plus proche (0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001). Les éventuels ajustements ultérieurs seront effectués à partir du Ratio de Conversion qui précède ainsi calculer et arrondi. Toutefois, les Obligations ne pourront donner lieu qu'à livraison d'un nombre entier d'actions, le règlement des rompus étant précisé au paragraphe suivant.

5.6.3. Règlement des rompus

Tout porteur d'Obligations exerçant le Droit de Conversion, ou dont les Obligations seraient remboursées en actions à la Date d'échéance, pourra obtenir un nombre d'actions de la Société calculé en appliquant au nombre d'Obligations présentées à une même Date d'Exercice le Ratio de Conversion en vigueur.
Lorsque le nombre d'actions ainsi calculé ne sera pas un nombre entier, le porteur d'Obligations pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action. La valeur de l'action sera évaluée sur la base du dernier cours de clôture de l'action de la Société sur la BRVM lors de la séance de bourse précédant, selon le cas, (i) la Date de la Demande, ou (ii) le septième jour de bourse précédant la Date d'échéance ;

- soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent. Au cas où le porteur d'Obligations ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'actions de la Société immédiatement inférieur plus un complément en espèces tel que décrit ci-dessus.

5.7. Garantie à première demande

L'Opération bénéficie d'une garantie à première demande du Groupe SIFCA. Le bénéficiaire bénéficie donc d'un engagement inconditionnel et irrévocable du Groupe SIFCA à rembourser et payer à leur date d'exigibilité le capital restant dû et intérêts des Obligations qui ne seront pas converties en actions (un draft de la garantie est joint en annexe de la présente note).

6. NOTATION DE L'EMETEUR

L'agence de notation GCR Rating, agréée par l'AMF-UMOA, a procédé à une notation dont la validité court de septembre 2024 à août 2025 en monnaie locale (FCFA). A l'issue de ses travaux, GCR Rating attribue à SUCRIVOIRE :

Catégorie de valeurs	Échelle de Notation	Monnaie	Note précédente	Note actuelle	Date d'expiration	Perspective
Long Terme	Monnaie locale	CFA	BBB	**BB**	**31/08/2025**	**Stable**
Court Terme	Monnaie locale	CFA	BB	**B**	**31/08/2025**	**Stable**

⇒ ***La notation est basée sur les facteurs positifs suivants :***

- *La position concurrentielle de SUCRIVOIRE qui a le monopole du marché avec SUCAF CÔTE D'IVOIRE*
- *La protection de l'Etat des deux acteurs que sont SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE avec l'exclusivité de la production du sucre en Côte d'Ivoire ainsi que l'importation de sucre jusqu'en 2025*
- *La croissance du marché ivoirien du sucre*
- *Sa solide réputation sur le marché intérieur avec notamment la reconnaissance de la marque*
- *Le fort soutien opérationnel et financier de l'actionnaire de référence qui est le Groupe SIFCA avec un apport en compte courant*
- *Une hausse de 8% du prix de vente depuis février 2024*
- *Un recours réduit à l'importation de sucre*

⇒ ***Les principaux facteurs de fragilité de la notation sont les suivants :***

- *Un niveau d'endettement élevé*
- *Les difficultés pour répondre aux besoins croissant du marché avec une production en baisse*
- *La marge d'exploitation est affaiblie par des provisions pour pertes*
- *Le retard dans le début de campagne 2023-2024,*
- *Un niveau de trésorerie faible générant un recours accru au crédit spot.*

7. JURIDICTIONS

7.1. Masse des obligataires

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

7.2. Tribunaux compétents

Droit applicable : Les Obligations convertibles de SUCRIVOIRE SA sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional et le droit OHADA.

Juridiction compétente : Tous les litiges et contestations qui pourraient survenir relativement à l'Opération faisant l'objet de la présente Note d'Information seront soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA basée à Abidjan.

PARTIE III : PRESENTATION DE L'EMETTEUR

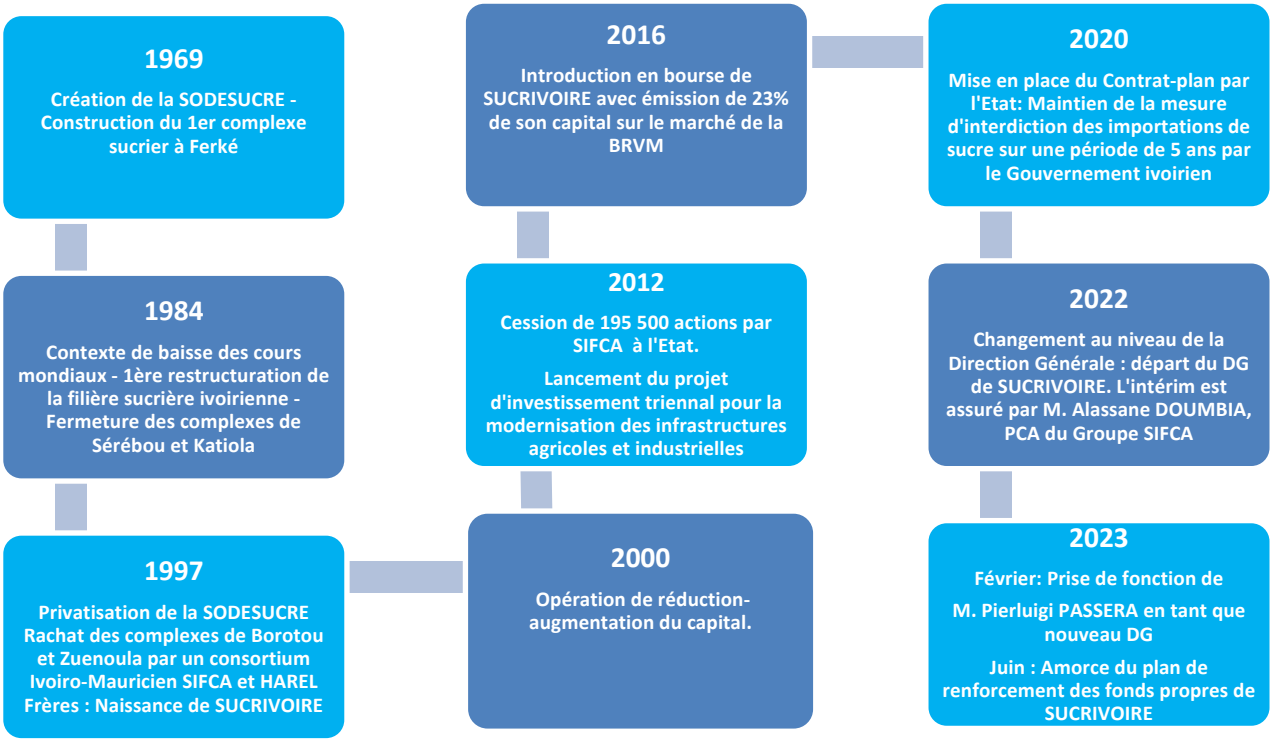
1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL SUR SUCRIVOIRE

Tableau 1 : Tableau de renseignement général de SUCRIVOIRE

Siège social	**13 BP 100 BOROTOU-KORO** **UNITÉ AGRICOLE DE BOROTOU-KORO** **COTE D'IVOIRE**
FORME JURIDIQUE	Société Anonyme (SA) de droit ivoirien à Conseil d'Administration
NUMERO DU REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER	CI-ABJ-01-1997-B14-216573
DATE DE CONSTITUTION	23 juillet 1997
MATRICULE FISCAL	9725093 S
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 Décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en République de Côte d'ivoire et en tous pays, pays directement ou en participation, pour elle-même ou pour le compte de tiers : ✓ L'exploitation et la mise en valeur de plantations de canne à sucre, d'usines de fabrication de sucre, terrains et établissements agro-alimentaire et de tous objets se rattachant à l'industrie sucrière y compris l'intervention dans des privatisations ; ✓ L'achat, la fabrication, l'importation, l'exportation et le négoce des sucres et des dérivés du sucre tel que l'alcool et tous produits alimentaires de quelque nature que ce soit ; ✓ La constitution de tous syndicats, participations ou sociétés, sous toutes formes, la prise d'intérêts dans quelques pays et sous quelques formes que ce soit, notamment par voie d'apport, participations, souscription ou achat d'actions, d'obligation ou de tous titres directement ou indirectement à l'objet de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires ; ✓ Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, se rattachant à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de la manière la plus étendue.
DATE DE SON ENTREE EN BOURSE (BRVM)	29 décembre 2016
REGIME FISCAL APPLICABLE	La fiscalité en Côte d'Ivoire

1.1. *Historique*

Figure 1 : Dates clés de SUCRIVOIRE



Source : *SUCRIVOIRE*

Née de la privatisation de la SODESUCRE et filiale du Groupe SIFCA depuis 1997, SUCRIVOIRE est une société spécialisée dans l'exploitation des plantations de canne à sucre, la production et la commercialisation de sucre de canne.

1.2. Implantations géographiques de SUCRIVOIRE

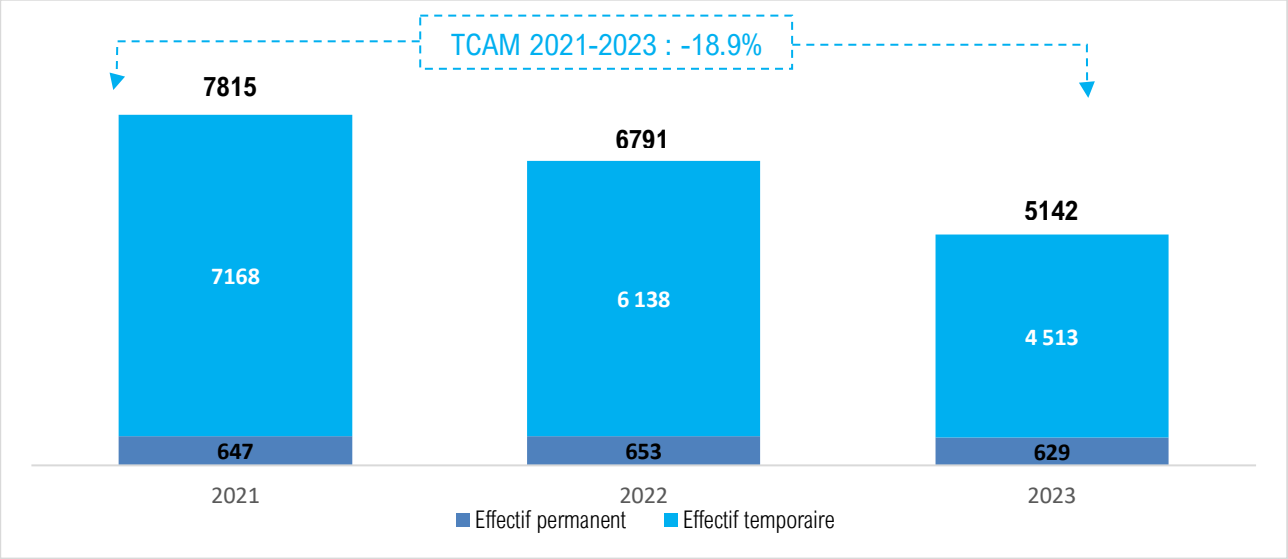
Figure 2 : cartographie de SUCRIVOIRE et des Unités Agricoles Industrielles (UAI)

Le siège social de SUCRIVOIRE est à Borotou-Koro dans le département de Koro au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Borotou-Koro abrite également l'Unité Agricole et Industrielle de Borotou-Koro La deuxième unité de production est localisée dans le centre ouest dans la ville de Zuénoula. La Direction Générale est située à Abidjan non loin du port d'Abidjan.	 ***Source :*** *Plaquette SUCRIVOIRE*

1.3. Le personnel

Au 31 décembre 2023, SUCRIVOIRE compte 629 salariés permanents et 4513 saisonniers.

Figure 3 : L'évolution de l'effectif de SUCRIVOIRE entre 2021 et 2023



Source : *SUCRIVOIRE*

À la fin de l'année 2023, l'effectif total (permanent et saisonnier) de SUCRIVOIRE s'élève à 5 142 employés, en comparaison avec 6 791 employés en 2022. Le caractère saisonnier de l'activité de la société nécessite le recrutement d'une main d'œuvre majoritairement temporaire notamment en période de récoltes. La baisse de l'effectif saisonnier est corrélée à la baisse du niveau global de la production depuis 2021, mais surtout à un plan de restructuration de l'effectif. L'objectif est de mettre les effectifs et la qualité des profiles en adéquation avec les exigences des postes et du contexte de l'amélioration du rendement et la relance de la production à un niveau optimal. La nouvelle direction générale a opté pour un recours à certains cadres à la retraite comme conseillers pour soutenir le plan de relance de la production en se basant sur leurs expériences et leur bonne connaissance de l'entreprise.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE SUCRIVOIRE

Le capital social est fixé à **8.820.000.000 de FCFA**. Il est divisé en **19.600.000** actions d'une valeur nominale de **1.250 FCFA**.

2.1. Capital social

SUCRIVOIRE SA a été constituée en 1997 sous forme de Société Anonyme avec un capital social de 8.800.000 FCFA. Au fil des années il a connu les modifications présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Evolution du capital de SUCRIVOIRE

Année	Nature de l'opération	Montant global de l'opération (en millions de FCFA)	Capital en (en millions de FCFA)	Nombre d'actions	Montant Nominal (en FCFA)
1997	Création de la société	8,8	8,8	880	10 000

1997	Augmentation de capital par apport en numéraire/nature	15 992	16 000	1 600 000	10 000
2000	Réduction et augmentation de capital	-	16 000	1 600 000	10 000
2010	Augmentation de capital en numéraire	8 500	24 500	2 450 000	10 000
2016	Introduction en bourse,	-	24 500	4 900 000	5 000
2017	Fractionnement des actions (1 ancienne action pour 4 nouvelles)	-	24 500	19 600 000	1 250
2024	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions	-	8 820	19 600 000	450

Source : *SUCRIVOIRE*

2.2. Actionnariat

Tableau 3 : Structure de l'actionnariat

Actionnaires	Nombre Actions	Pourcentage	Part dans le capital (en FCFA)
SIFCA	10 094 000	51,50%	4 542 300 000
IVOIREL	4 998 000	25,50%	2 249 100 000
PUBLIC (BRVM)	4 508 000	23,00%	2 028 600 000
TOTAL	**19 600 000**	**100,00%**	**8 820 000 000**

Source : *SUCRIVOIRE*

2.3. Présentation de l'actionnaire majoritaire de SUCRIVOIRE : SIFCA

Fondé en 1964, **SIFCA** est un acteur ivoirien majeur de l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest. Spécialisé dans trois filières porteuses à savoir le palmier à huile, le sucre de canne et le caoutchouc naturel, il intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis l'exploitation des plantations à la transformation des matières premières, jusqu'à la commercialisation de produits semi-finis et finis. Présent dans 5 pays, le Groupe compte plus de 30 000 employés, répartis dans 11 filiales dont certaines sont cotées à la BRVM (SAPH, PALMCI et SUCRIVOIRE).

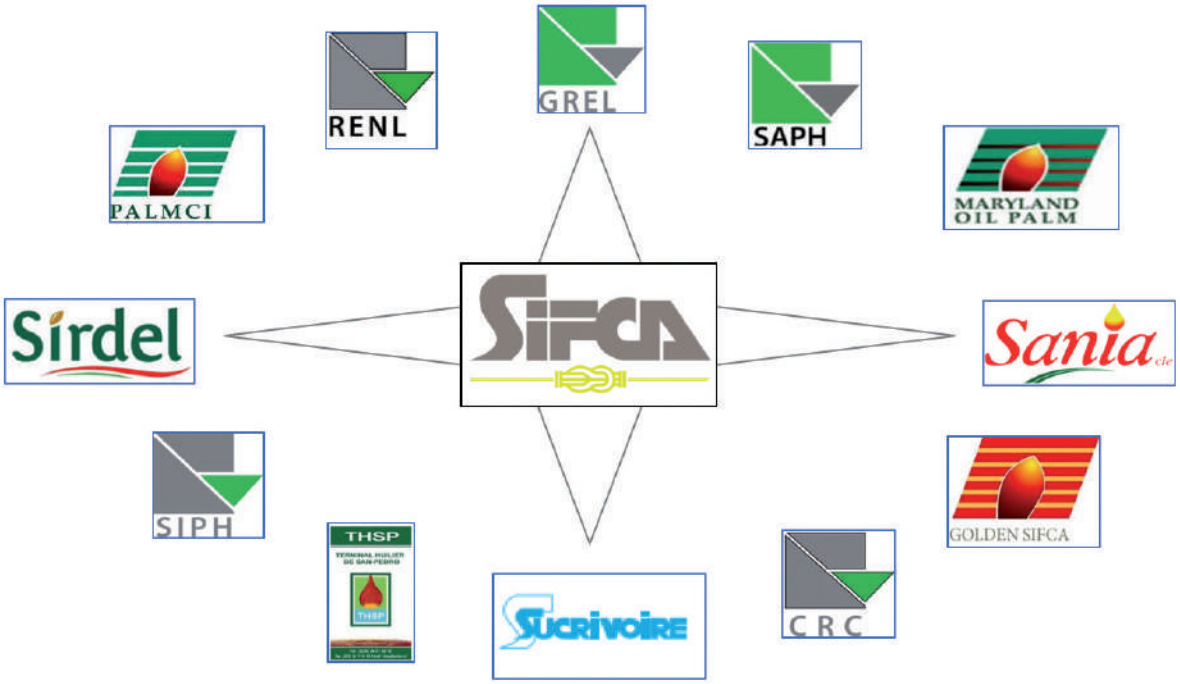
Tableau 4 : Renseignement à caractère Général de SIFCA

Renseignement à Caractère général	
Dénomination Sociale	SIFCA
Siège Social	Siège Abidjan, Boulevard du Havre 01 BP 1289 Abidjan 01
Statut juridique	Société Anonyme
Registre du commerce	CI-ABJ-1965-B4254
Date de création	1964
Capital Social	4 003 Millions de FCFA
Régime Fiscal	La fiscalité applicable en Côte d'ivoire

Source : *SIFCA*

Cartographie des filiales du Groupe SIFCA :

Figure 5 : Schéma des filiales du groupe SIFCA



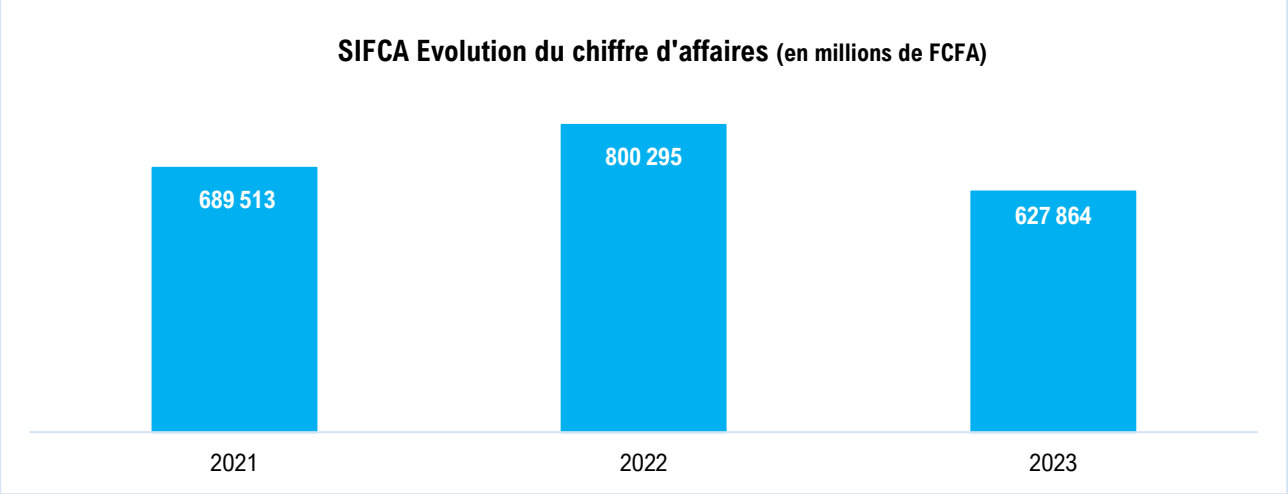
Présentation des chiffres consolidés des 3 derniers exercices du Groupe SIFCA :

Tableau 5 : Résultats financiers du Groupe SIFCA

(En millions de FCFA)	2021	2022	2023
TOTAL CA (Total turnover)	689 513	800 295	627 864
variation %	*26,70%*	*16,07%*	*-21,55%*
EBITDA	146 881	238 208	183 160
% marge	*21,30%*	*29,77%*	*29,17%*
RESULTAT FINANCIER	102	-12 285	-11 776
variation %	*-96,40%*	*-12144,12%*	*-4,14%*
RESULTAT NET	-194	64 516	2 843
variation %	*-88,62%*	*-33355,67%*	*-95,59%*
TOTAL ACTIF	343 968	809 438	800 902
variation %	*-49,24%*	*135,32%*	*-1,05%*
FONDS PROPRES	369 632	408 483	374 669
variation %	*17,79%*	*10,51%*	*-8,28%*
DETTE NETTE	166 232	165 770	161 092
variation %	*-6,97%*	*-0,28%*	*-2,82%*

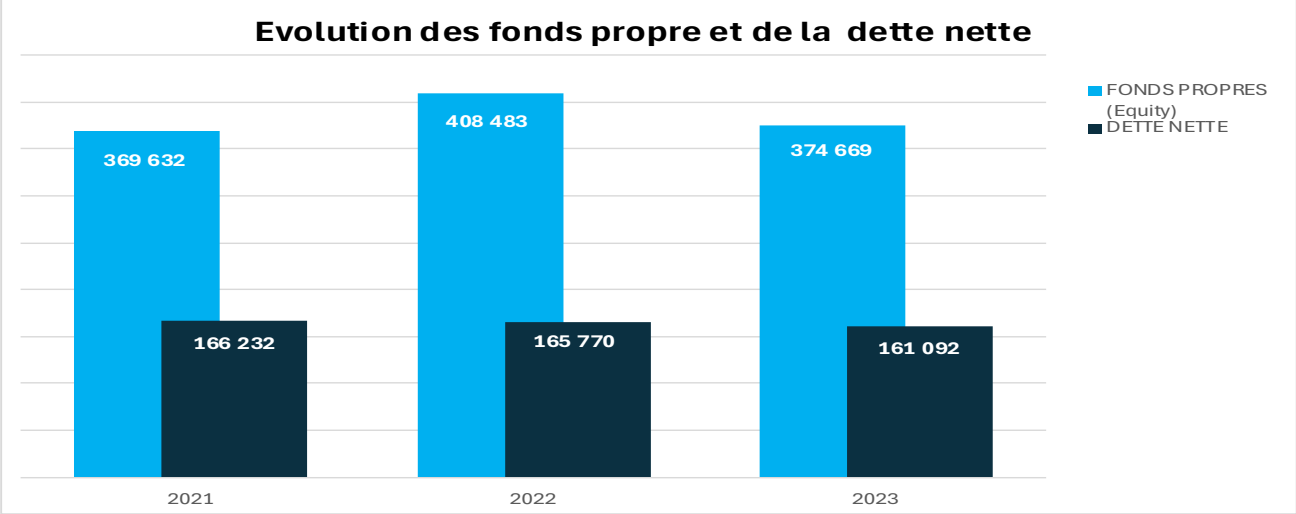
Source : *Rapports d'activité Groupe SIFCA*

Figure 6 : Evolution du CA du groupe SIFCA



Source : *Rapports d'activité Groupe SIFCA*

Figure 7 : Evolution des fonds propres / dettes SIFCA (en millions de FCFA)



Source : *Rapports d'activité Groupe SIFCA*

La notation financière du Groupe SIFCA

Le Groupe SIFCA est noté BBB+ à long terme et A2 à court terme selon l'agence de notation WARA.

Tableau 6 : Notation financière du Groupe SIFCA

Emetteur	Type de notation	Echelle	Notation	Perspective
Groupe SIFCA	Emetteur de long terme	Régionale	BBB +	En évolution
	Emetteur de court terme	Régionale	A2	--

Source : *Fiche de notation WARA*

La position de leader du Groupe SIFCA dans les secteurs de l'huile de palme, du caoutchouc naturel et du sucre lui confère un profil financier solide, avec des revenus consolidés robustes, une marge EBITDA d'environ 29 % au cours des deux dernières années, et une bonne couverture de ses dettes nettes. Le Groupe SIFCA réaffirme

son engagement envers sa filiale SUCRIVOIRE en ayant déjà injecté plus de 15 milliards de FCFA dans le cadre du plan de relance.

2.4. Autre actionnaire détenant plus de 10% du capital : IVOIREL filiale de TERRA MAURICIA

IVOIREL est une société qui a uniquement pour vocation de porter la participation du Groupe TERRA MAURICIA dans le capital de SUCRIVOIRE. Le Groupe TERRA détient 100% du capital D'IVOIREL qui elle-même est actionnaire à hauteur de **25,50%** dans SUCRIVOIRE.

Renseignement à Caractère général	
Dénomination Sociale	Terra Mauricia
Siège Social	18, Edith Cavell Street, Port-Louis 11302, Ile Maurice
Statut juridique	Société Anonyme
Date de création	1838
Capital Social	11 976 MMUR
Régime Fiscal	La fiscalité en Ile Maurice

Source : *TERRA*

(En million de FCFA) ANNEE	2020	2021	2022	2023	sept-24
Total CA (Total Turnover)	64 260	84 159	111 185	123 578	130 018
%Var		*31%*	*32%*	*11%*	-
Résultat Net	-3 635	6 250	12 075	18 639	20 332
%Var		*272%*	*93%*	*54%*	-

Source : *Rapports annuels TERRA*

Le Groupe TERRA MAURICIA est une des principales entreprises sucrières de l'Ile Maurice. Son expertise s'étend de la transformation à la commercialisation du sucre de canne et de ses dérivés (alcool, biocarburant, biomasse). Du fait de cette expertise, Terra participe depuis 1997 au développement de SUCRIVOIRE comme actionnaire du bloc stable aux côtés de SIFCA.

3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE

Pour assurer la bonne gouvernance de l'entreprise, SUCRIVOIRE a mis en place les organes d'administration et de contrôle suivants :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale

3.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question relative à la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean-Louis Billon depuis 2019.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, côté et paraphé. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour. En dehors des séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

Tableau 7 : Liste des membres du Conseil d'Administration



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Source : *SUCRIVOIRE*

Le Conseil d'Administration du Groupe est appuyé dans sa mission de pilotage par 4 comités à savoir :

- Le Comité d'audit
- Le Comité de suivi
- Le Comité Achat et Investissement
- Le Comité des Ressources Humaines et Rémunérations

Ci-dessous la présentation des différents organes :

3.1.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS ;
- Monsieur Nazaire GOUNONGBE ;
- Monsieur Henri HAREL ;
- Monsieur Jean-Luc BEDIE.

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur **Alassane DOUMBIA**.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit est la même que celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon déroulement des missions des commissaires aux comptes mandatés pour l'audit des comptes annuels.

Le comité d'Audit a notamment pour mission de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise ;
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée au Conseil d'Administration dans le domaine de l'audit, et lui rend régulièrement compte de l'exécution de ses missions.

3.1.2. Le Comité de suivi

Le Conseil d'Administration du 12 Avril 2018 a instauré un Comité de Suivi qui est un organe de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration. Il agit par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Monsieur Henri HAREL.

La présidence du Comité de suivi est assurée par Monsieur **Alassane DOUMBIA**.

En cas de besoin, le Directeur Général de SUCRIVOIRE Mr. PASSERA Pierluigi et le COMEX de SIFCA peuvent participer également aux travaux du Comité de Suivi. Le Comité de Suivi nomme parmi ses membres un président. Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Le Comité de Suivi a pour objectif principal :

- La mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
- La pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;
- L'optimisation des projets d'investissements ;
- La fixation des objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

De manière plus spécifique, ce Comité de Suivi est directement responsable de :

- Recruter des experts techniques pour les projets en cours ;
- Lever des fonds pour financer des projets en cours ;
- S'assurer que la structure opérationnelle et hiérarchique soit adéquate pour atteindre les objectifs fixés ;
- S'assurer de l'accès des informations nécessaires à la mesure de la performance de SUCRIVOIRE par le Conseil d'Administration, au minimum deux fois par an et toutefois que le Comité de Suivi le jugera nécessaire ;
- Examiner le budget annuel avant la présentation au Conseil d'Administration.

3.1.3. Le Comité Achat et Investissement

Le Conseil d'Administration du 08 Novembre 2018 a instauré un Comité Achat et Investissement, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin d'assurer une planification et une gestion optimale des investissements et faciliter les travaux du Conseil d'Administration. Les attributions et le mode de fonctionnement de ce comité sont les suivants :

- Maintenir la cohérence entre le portefeuille de projets de SUCRIVOIRE et la stratégie du groupe ;
- Piloter l'exécution du portefeuille des projets structurants ;
- Encadrer la définition et la mise en œuvre des budgets annuels d'investissements.

Concernant la gouvernance des projets à soumettre au Comité Achat et Investissement de SUCRIVOIRE, les indications suivantes sont données :

- Le portefeuille des projets de SUCRIVOIRE, la liste des CAPEX et OPEX doivent être soumis aux CIA avant la validation des budgets ;
- Les projets identifiés doivent être soumis au CIA pour la validation des phases et l'autorisation des dépenses ;
- Le suivi des investissements des avant-projets et projets se fera dans le cadre des procédures PMO ;
- Le suivi de certains projets et investissement stratégiques pourra bénéficier de l'appui de l'Audit interne Groupe pour la mesure de la conformité par rapport aux procédures en vigueur ;
- La validation des autres dépenses continuera de suivre les procédures Groupe OPEX AFCE ;
- Les dépenses hors budget doivent être soumises à l'autorisation du CIA ;
  Le Comité devra être consulté systématiquement pour la validation des projets avant la soumission au conseil d'Administration SUCRIVOIRE.

Le Comité Achat et Investissement est composé des membres permanents suivants :

- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Monsieur Henri HAREL,
- Monsieur Pierluigi PASSERA

- Nicolas Chabot
- Les membres du Comité de direction (CODIR) SUCRIVOIRE

La présidence du Comité d'Achat et d'Investissement est assurée par Monsieur **Pierluigi PASSERA**.

3.1.4. Le Comité des Ressources Humaines et Rémunérations

Le Conseil d'Administration du 07 Avril 2021 a instauré un Comité des Ressources Humaines et Rémunérations dont le rôle essentiel est de veiller à la cohésion de l'ensemble des politiques et des pratiques des ressources humaines de l'entreprise notamment en matière de rémunérations, de recrutements, de formations, d'emplois et de carrières, et de formuler des recommandations à cet effet. La liste des membres du comité des Ressources Humaines et Rémunérations est la suivante :

- Madame Lucie BARRY TANNOUS ;
- Monsieur Sébastien MAMET ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Un membre indépendant (à pourvoir)

La présidence du Comité est assuré par Madame **Lucie BARRY-TANNOUS**.

3.2. La Direction Générale

La direction générale est exercée par le Directeur Général, Monsieur PASSERA Pierluigi, qui est investi depuis février 2023 des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur PASSERA Pierluigi jouit d'une longue expérience acquise dans le secteur industriel en Afrique notamment au sein du groupe Barry Callebaut où il occupait jusqu'à sa nomination les fonctions d'Administrateur Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Générale en Côte d'Ivoire. Il est titulaire d'un diplômé Bac+8 en Economie & Finance. Il a notamment engagé une solide relance de l'activité de la Société industrielle camerounaise de cacaos (Sic Cacaos), avec notamment l'augmentation de ses capacités de broyage de fèves. La société est devenue sous sa direction premier acheteur du cacao camerounais, avec une part de près de 70% du marché local de la transformation.

Le Directeur général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet les actions suivantes préalable au Conseil d'administration :

- Prise de participation dans une société existante, la cession de cette participation, sa réduction ou son augmentation ainsi que la participation à une société de fait la filialisation, la cession de tout ou partie de l'activité de l'entreprise ;
- Engagement de cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties, sous quelque forme. Conclusion de contrat de leasing et garanties y attachés.
- Les cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties pris par les tiers doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.
- Approbation du budget annuel (Fonctionnement et Investissements) et toute modification au budget.
- Conclusion de convention entre la société et l'un de ses administrateurs, Directeur Général ou directeurs généraux adjoints. Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou le Directeur Général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée ;
- Sont également soumis à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenants entre la Société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou le Directeur

Général ou un Directeur Général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante ;

- Changement dans le domaine d'activité, expansion ou du développement de l'activité, réorganisation de la Société.
- Changement de siège social de la Société en Côte d'Ivoire ou dans tout autre pays dans laquelle la filiale est implantée ;
- Conclusion d'accords du prêt ou emprunts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit, lignes de spot et de confirmation et, plus généralement, tous contrats significatifs avec des tiers (clients, fournisseurs, tous autres liens…) Impliquant un engagement financier supérieur à 50 millions de F CFA, qui ne sont pas prévus dans le budget ou qui dépassent le Budget sauf en cas de plan de restructuration prévoyant un emprunt approuvé par le Conseil de façon globale ;
- Arrêté des comptes annuels ;
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de F CFA.

En ce qui concerne le budget annuel dès lors que celui-ci est adopté, le Directeur Général ne peut engager :

- Toute dépense ou engagement de charge en cours de l'exercice, au-delà d'un montant de cinquante millions (50.000.000) FCFA ou supérieur à 5% du poste budgétaire concerné et inférieur à 500 000 000 FCFA, qui n'aurait pas été prévu au budget, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement, devra être préalablement autorisé par le Comité exécutif de SIFCA.
- Tout évènement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le Conseil d'Administration, toute variation substantielle par rapport au budget, tout changement significatif de la situation financière ou des résultats d'exploitation devront être portés à la connaissance de ce dernier dans les meilleurs délais. Il appartiendra au Comité de Suivi de décider s'il y a lieu de réunir le Conseil d'Administration de la Société à l'effet de soumettre à son appréciation cette situation et toutes ses conséquences.
- Toute dépense de fonctionnement supérieure à cent millions (100.000.000) de FCFA, même approuvée au budget, doit être soumise au process de validation interne du groupe SIFCA.
- Toute demande d'autorisation présentée à cet effet au Comité exécutif de SIFCA devra nécessairement être accompagnée d'un tableau de comparaisons d'offres comportant au moins trois fournisseurs et comportant les préconisations du Directeur Général au Comité.

En matière de gestion des ressources humaines, devront être soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration par le Directeur Général :

- L'octroi à de nouveaux employés, soit d'un salaire brut annuel supérieur à 30.000.000 FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur aux termes des lois sociales ou des usages au sein du groupe SIFCA et, notamment, d'une durée de préavis dépassant six mois d'intéressement calculés sur un pourcentage du chiffre d'affaires ou des bénéfices de la société, d'engagements sur les retraites;
- Les mêmes décisions que celles figurant au point ci-dessus, concernant les salariés d'ores et déjà en fonction au sein de la société ;
- L'attribution à un salarié cadre d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou d'augmentation successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de douze mois consécutifs;
- Toute décision d'augmentation collective des salaires non prévue au budget ou hors augmentation légale;
- Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de dix (10) salariés de la Société à moins qu'il n'ait été inscrit dans un plan de restructuration validé par le Conseil.

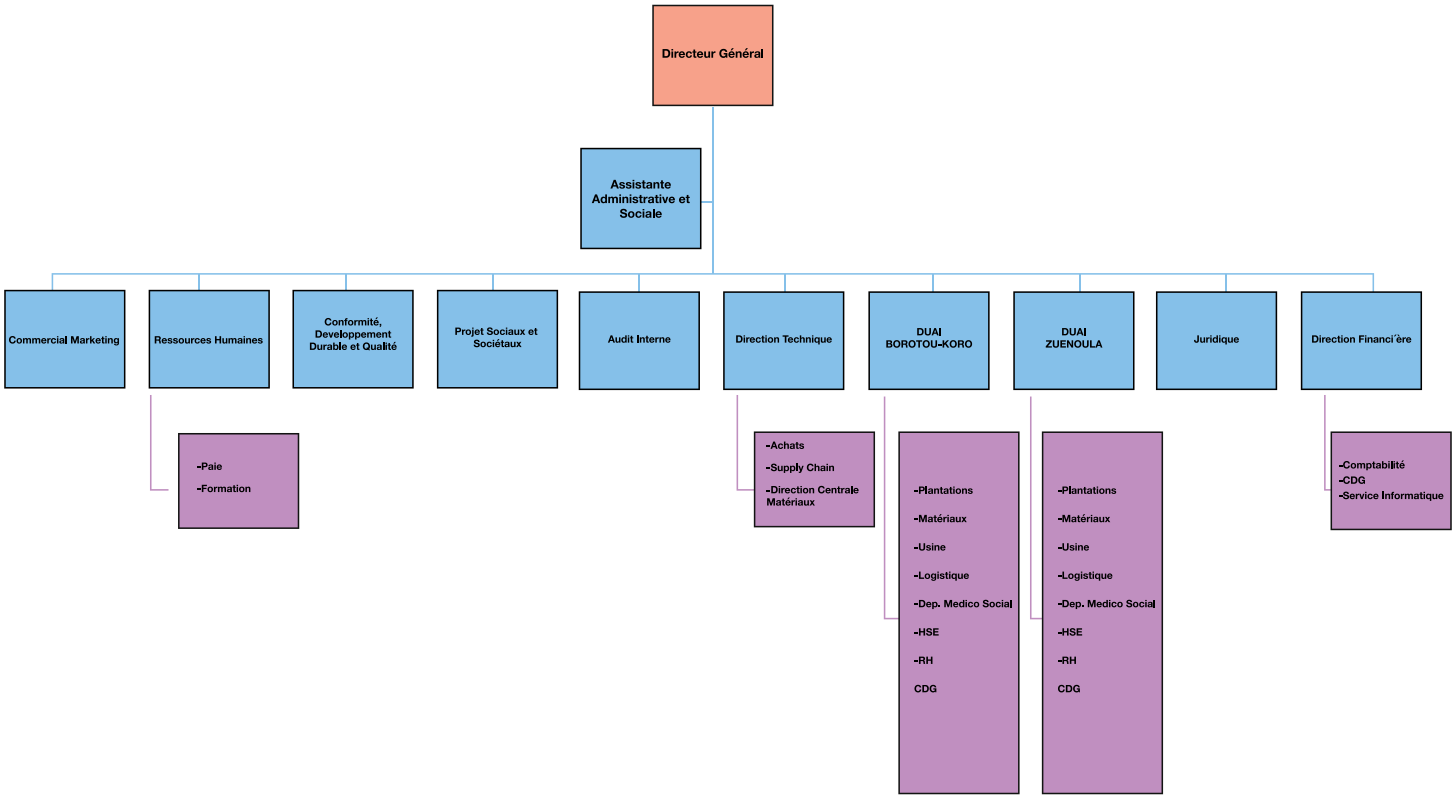
Le règlement intérieur du conseil d'administration est composé :

- Des stipulations statutaires relatives au Conseil d'Administration

- Des stipulations statutaires relatives à la direction générale
- Du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- De la charte de Gouvernance.

3.3. Organisation de la société

Figure 10 : Organigramme de SUCRIVOIRE



4. DONNEES SUR LE MARCHE DU SUCRE

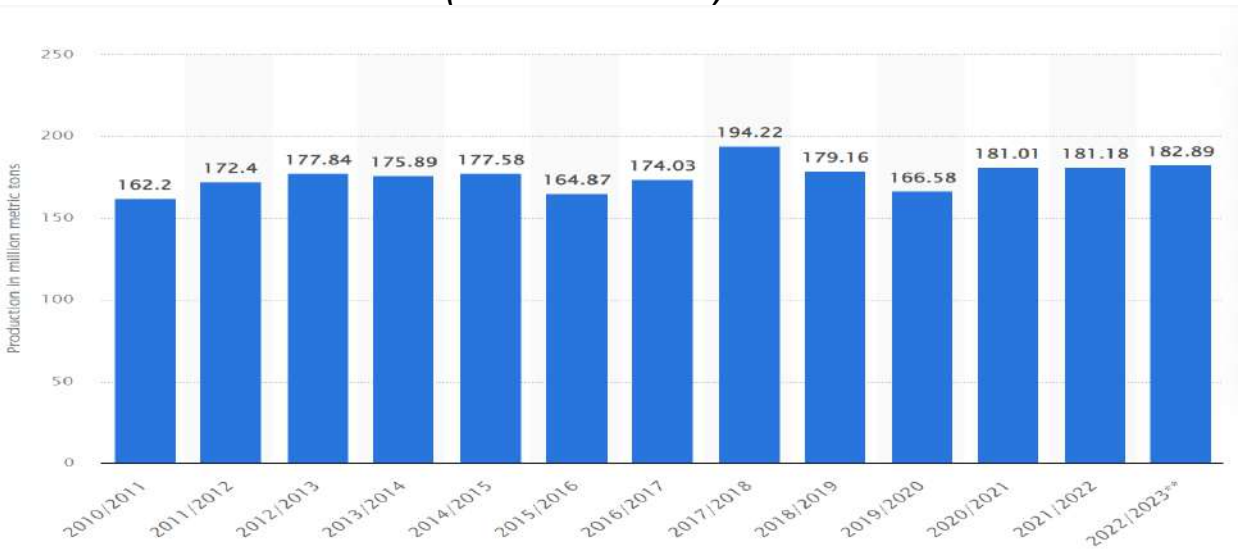
4.1. Le marché du sucre

4.1.1. Marché du Sucre à l'international

➢ **La production mondiale :**

La production mondiale de sucre est restée stable autour de 181 / 182 millions de tonnes au cours des dernières campagnes.

Figure11 : Production mondiale de sucre (en millions de tonnes)



Source : *Statista 2024*

La répartition de la production de sucre entre les 2 plus grands pays producteurs mondiaux se présente comme suit :

- **Brésil** : 25% de la production mondiale
- **Inde** : 19% de la production mondiale

Depuis la campagne 2017/18, toutes les régions ont connu une baisse de production de sucre, à l'exception de l'Asie, qui a enregistré une augmentation de 4,2% et de l'Afrique de 3,4%.

Tableau 10 : Classement des producteurs de sucre mondiaux campagne 2023/2024

Market	% of Global Production	Total Production (2023/2024, Metric Tons)
Brazil	25%	45.54 Million
India	19%	34 Million
European Union	8%	14.99 Million
China	5%	9.9 Million
Thailand	5%	8.8 Million
United States	5%	8.28 Million
Pakistan	4%	6.66 Million
Russia	4%	6.6 Million
Mexico	3%	4.93 Million
Australia	2%	4.1 Million

Source : *USDA*

➢ **La consommation mondiale :**

La consommation mondiale de sucre par habitant devrait progresser au cours des 10 prochaines années. Cette croissance résultera de l'augmentation des revenus dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La tendance à la baisse de la consommation dans les pays à revenus élevés devrait légèrement atténuer cette tendance.

La croissance de la consommation mondiale se situera autour de 1,1% par an pour atteindre 193 millions en 2032 pour une consommation moyenne annuelle par habitant de 22,5 kg.

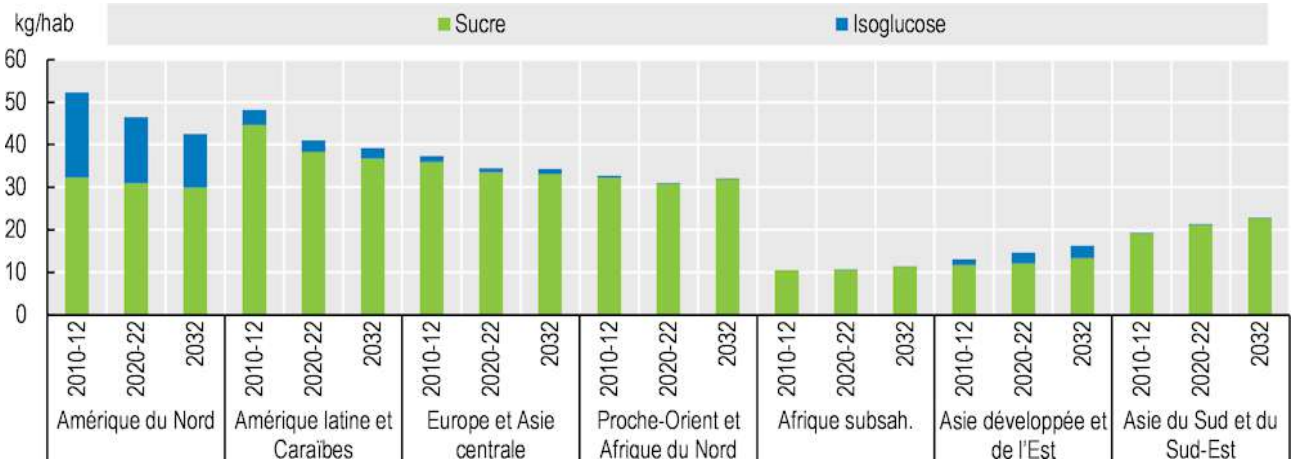
L'Asie et l'Afrique enregistreront les demandes les plus importantes avec respectivement 67% et 32% du total de la demande mondiale en raison du développement de l'urbanisation et l'essor de la classe moyenne et de la jeunesse.

En Asie la croissance sera tirée par le haut par la croissance démographique, la consommation accrue de produits contenant du sucre à des fins industrielles (confiseries, boissons sucrées). La consommation par habitant devrait progresser de 0.8 % par an au cours de la prochaine décennie, contre 0.3 % au cours de la précédente.

Le continent américain, les Caraïbes et l'Europe sont des régions dans lesquelles la consommation de sucre est traditionnellement la plus élevée. Cependant, en raison de l'impact néfaste du sucre sur la santé, les politiques et administrations nationales de ces régions œuvrent pour une réduction de la consommation excessive du sucre en prenant des mesures comme la taxation du sucre, les lois visant à en limiter la consommation ou l'utilisation dans la confection de certains produits, et par la promotion de produit de substitution. Ces régions enregistrent depuis déjà une décennie une baisse de leur consommation en sucre. Cette tendance devrait se poursuivre dans la décennie à venir.

Ci-dessous une illustration de l'évolution de la consommation du sucre d'ici à 2032 :

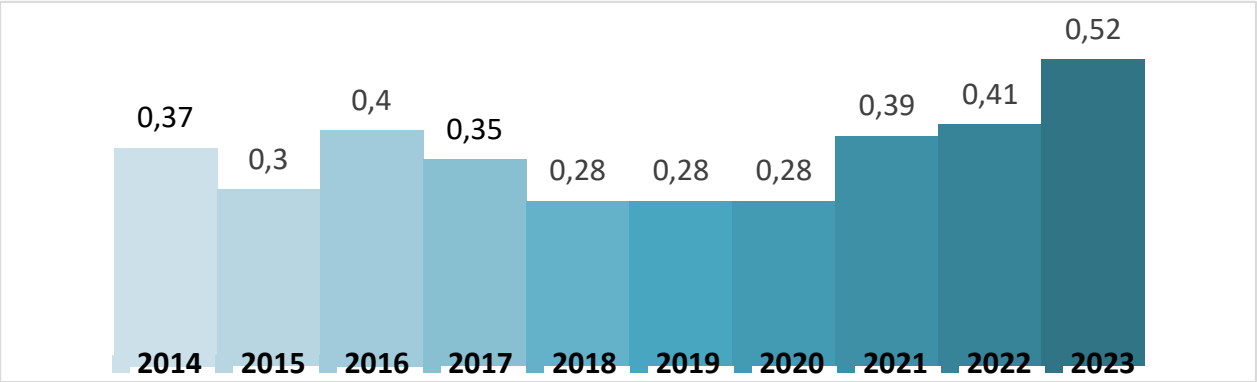
Figure12 : Production mondiale de sucre (en millions de tonnes)



Source *: OCDE/FAO (2023), https://doi.org/10.1787/agr-outl-data-fr*

➢ **Facteurs de la Hausse des Prix dans le monde au cours des 10 dernières années**

Figure 13 : Evolution du Prix Moyen du sucre en dollar par Kg dans le monde



***Source** : Statista 2024*

La hausse du prix moyen du sucre au niveau international s'explique par les facteurs suivants :

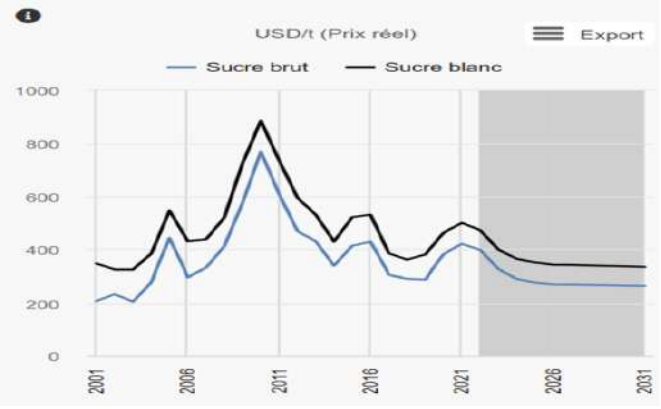
- **La baisse de la production en 2022 du 1er producteur mondial – le Brésil :**
  Le Brésil, premier producteur mondial de sucre, représentant 25% de la production mondiale et 45% des exportations, a été affecté par des inondations et a donc vu sa production baisser considérablement. En outre, le Brésil s'est concentré davantage sur la production d'éthanol à partir des cannes à sucre, réduisant ainsi les volumes de sucre à l'exportation.

- **La baisse de la production en Inde :**
  L'Inde, deuxième producteur mondial avec 19% de la production mondiale, a vu aussi sa production diminuer en raison de conditions météorologiques défavorables, notamment de fortes pluies qui ont impacté fortement son rendement.

- **L'augmentation du Coût de l'Énergie :**
  Les coûts énergétiques ont augmenté de manière significative dans les pays producteurs et raffineurs de sucre, impactant ainsi les coûts de production. Il en est de même avec l'impact de l'inflation sur le prix des intrants (engrais…).

➢ **Evolution du prix du sucre dans le monde jusqu'en 2031**

Figure 14 : Evolution du prix du sucre à l'international jusqu'en 2031



***Source** : OCDE/FAO 2023*

Les prix internationaux du sucre, en termes réels, devraient décrocher de leurs niveaux élevés actuels à la faveur d'une augmentation des volumes disponibles à l'exportation, et baisser pendant la période de projection en raison des gains de productivité. La pression à la baisse sur les prix devrait être en partie compensée par les cours du pétrole brut, constants en termes réels, ce qui devrait encourager l'utilisation des plantes sucrières aux fins de la production d'éthanol. Dans l'ensemble, les prix réels devraient tomber en dessous du niveau moyen des 20 dernières années, lorsqu'ils étaient tirés vers le haut par la concurrence des biocarburants (éthanol).
En termes nominaux, ils devraient suivre une tendance légèrement ascendante, puisque la demande devrait revenir à son niveau d'avant la pandémie de la covid-19, sous réserve que le rapport de prix entre l'éthanol et le sucre ne soit pas sensiblement modifié.

4.1.2. Marché du sucre sur le continent africain

La production de sucre en Afrique pour la campagne **2022/23** a atteint 12,4 millions de tonnes, soutenue par plusieurs pays clés du continent tels que :



Afrique du Sud : L'Afrique du Sud, le plus grand producteur de sucre du continent a fait face à des perturbations importantes dues aux cyclones Ana et Eloise, ainsi qu'à des précipitations plus élevées que d'habitude. Malgré ces défis, la production de sucre pour la campagne 2021/22 est de **2,2 millions de tonnes de sucre**, marquant une reprise après une mauvaise récolte en 2021.



Égypte : Le deuxième producteur de sucre en Afrique, a intensifié son programme de production de betterave sucrière, contribuant ainsi de manière significative à la production. Pour la campagne 2021/22, l'Égypte a produit **2 millions de tonnes de sucre**, grâce à une période de récolte de la canne à sucre qui s'est étendue de décembre à juin.



Swaziland/Eswatini : Le Swaziland, également connu sous le nom d'Eswatini, enregistre une légère augmentation de sa production de sucre pour atteindre 700 000 tonnes en 2022/23, augmentation attribuée à l'expansion des superficies cultivées en canne à sucre et à l'amélioration continue des systèmes d'irrigation.

Ces principaux producteurs illustrent la diversité des conditions de production à travers le continent africain et les défis climatiques auxquels ils sont confrontés. Ensemble, ces pays jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement en sucre de la région et contribuent à la stabilité du marché.

4.1.3. Marché du sucre dans la région de l'Afrique de l'Ouest

La population de la région est en croissance constante, peuplée de 185 millions d'habitants. La consommation annuelle de sucre en Afrique de l'Ouest (excluant le Nigeria) en 2023 est estimée à 1,85 millions de tonnes. La production annuelle de sucre dans la région quant à elle est estimée à 415 000 tonnes, répartie comme suit :

- Côte d'Ivoire : 200 000 tonnes
- Sénégal : 150 000 tonnes
- Mali : 35 000 tonnes
- Burkina Faso : 30 000 tonnes

Figure 15 : Carte de la CEDEAO



Nigeria : Lors de l'analyse du marché du sucre en Afrique de l'Ouest, le Nigeria est souvent isolé en raison de sa population massive, de son économie dominante, de ses politiques commerciales spécifiques, de ses infrastructures avancées, et de son impact disproportionné sur les statistiques régionales. Ces facteurs justifient un traitement distinct du pays dans les études de marché.

4.1.4. Marché du sucre en Côte d'Ivoire

Le marché du sucre en Côte d'Ivoire est principalement dominé par deux grandes entreprises : **SUCRIVOIRE** et **SUCAF CÔTE D'IVOIRE**.

La demande locale de sucre est en hausse, avec un TCAM de 2,66% entre 2015 et 2022.
Cependant, la capacité de production stagne autour de 200 000 tonnes en 2023. Le déficit en sucre a triplé au cours des huit dernières années, illustrant les défis croissants (tableau ci-dessous pour illustration) auxquels le pays est confronté pour répondre à la demande intérieure.

Tableau 11 : Tableau de la demande et de la production du marché national de sucre

Côte d'Ivoire		2019	2020	2021	2022	2023
Population	Millions	27,9	28,6	29,4	30,0	30,9
Taux d'augmentation de la population	%		2,6%	2,6%	2,5%	2,5%
Demande locale	**Tonnes**	**279 011**	**286 340**	**293 892**	**301 372**	**308 853**
Production SUCAF CÔTE D'IVOIRE	Tonnes	104 856	110 898	104 043	110 072	124 363
Production SUCRIVOIRE	Tonnes	83 977	102 902	90 401	73 948	74 832
Production totale	**Tonnes**	**188 833**	**213 800**	**194 444**	**184 020**	**199 195**
Déficit à combler avec importations	Tonnes	- 90 178	- 72 540	- 99 448	- 117 352	- 109 658

Source : *SUCRIVOIRE*

Les difficultés d'approvisionnement en sucre en Côte d'Ivoire s'expliquent en partie par une production locale insuffisante, aggravée par la baisse des rendements due à l'apparition de maladies telles que la mosaïque et les infections par le foreur (Borer).

La fixation d'un prix plafond sur les denrées alimentaires de première nécessité, y compris le sucre, a limité l'inflation sur les prix à la consommation.

Gestion du Marché

SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE jouent un rôle crucial dans la gestion du marché du sucre en Côte d'Ivoire, mais la capacité de production n'a pas suivi le rythme de la demande croissante.

L'industrie ivoirienne du sucre fait face à plusieurs défis, notamment des coûts de production élevés, des conditions climatiques moins favorables, la rareté des ressources en eau pour l'irrigation, ainsi que l'émergence de nouvelles maladies affectant les plants de canne à sucre. Pour promouvoir ce secteur crucial, plusieurs réformes et cadres réglementaires ont été instaurés autour de la filière sucrière ivoirienne, avec une politique proactive de l'État visant à assurer la souveraineté alimentaire en matière de sucre et la maitrise de l'inflation.

Les deux acteurs ont réalisé d'importants investissements pour moderniser et accroître la productivité de leurs unités de production, notamment par l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et la valorisation des sous-produits.

Les événements politiques en Côte d'Ivoire de 1999 à 2010 ont considérablement perturbé la mise en œuvre des plans d'investissement initiaux. Pour garantir la pérennité de ces entreprises sucrières, des mesures urgentes ont été nécessaires.

Ainsi en mars 2007, le gouvernement ivoirien a adopté une stratégie de relance de la filière sucre, visant à renforcer la viabilité économique des entreprises, à promouvoir une gestion environnementale et sociale responsable, et à assurer leur contribution au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Une stratégie omniprésente avec la mise en place du contrat-plan en 2021 (durée de 5 ans) entre l'Etat et les principaux acteurs de la filiale sucrière. Cela reflète l'engagement continu de l'État envers le secteur sucrier, malgré les défis persistants rencontrés.

4.2. Environnement réglementaire de l'industrie sucrière en Côte d'Ivoire

La filière sucrière ivoirienne est soumise à un cadre réglementaire affectant divers aspects de son fonctionnement.

4.2.1. Réglementation de l'activité de production de sucre

- ***Exercice de l'activité :*** SUCRIVOIRE s'est vu délivrer le 12 mai 2015 un arrêté d'autorisation pour poursuivre l'exploitation de ses deux usines de production de sucre de canne conformément à l'article 2 du décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'Environnent. L'autorisation est renouvelable qu'en cas de changement d'exploitation, de modification de ses procédés, ou d'ajout de nouveaux matériels susceptibles d'être à l'origine de risques d'impacts environnementaux non pris en compte dans la demande d'autorisation en cours de validité. L'autorisation est assujettie aux respects des prescriptions applicables à la société parmi lesquels les préjudices causés à l'environnement du fait des activités de SUCRIVOIRE et le respect des normes de qualité. Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) a la charge de l'inspection des installations. La société est soumise à des redevances de contrôle et d'inspection de ses installations classées.

- ***Permis d'importer :*** La société bénéficie aussi de permis pour l'importation du sucre. Le contrat plan signé avec l'Etat de Côte d'Ivoire en définit les conditions.

4.2.2. Engagement de l'État

L'État ivoirien joue un rôle actif dans la régularisation des prix du sucre pour maintenir la stabilité sur le marché intérieur et protéger les consommateurs contre les fluctuations excessives des prix mondiaux. L'Etat s'est engagé à protéger le marché à travers le **« CONTRAT-PLAN 2021-2025** », en mettant en place les mesures suivantes :

- À la suite des recommandations d'une étude sur la compétitivité des entreprises de production de sucre en Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien a mis en place un nouveau cadre règlementaire à travers un contrat-plan d'une durée de cinq ans, signé entre l'État et les deux sociétés sucrières SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE. Ce contrat-plan vise à améliorer la productivité et la compétitivité avec pour objectifs principaux l'atteinte de l'autosuffisance en sucre et la garantie de prix compétitifs pour les industriels de seconde transformation ainsi que pour les ménages, dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

- Pendant la période de réalisation des objectifs définis, les importations de sucre sont réservées exclusivement aux sociétés sucrières. L'État contrôle également les prix de vente sur le marché ivoirien à travers un mécanisme de plafonnement. Pour l'année civile 2024, les importations de sucre sont estimées à 123 500 tonnes, réparties entre 57 000 tonnes pour SUCAF CÔTE D'IVOIRE et 66 500 tonnes pour SUCRIVOIRE.

- Les contrat-plans ont été signés en mai 2021 et impliquent des objectifs d'investissement totalisant plus de 150 milliards de FCFA, visant à augmenter la production locale à environ 260 000 tonnes d'ici 2025/2026, soit une augmentation de 28% pour répondre aux besoins du marché ivoirien en sucre.

- À mi-parcours de la mise en œuvre du contrat-plan, une évaluation sera menée pour mesurer la réalisation des engagements pris par les différentes parties. L'audit est en cours au moment de la rédaction de cette note d'information.
- L'État régule le prix de vente du sucre sur le marché local, garantissant ainsi des prix stables et accessibles pour les consommateurs ivoiriens. Précédemment le 9 septembre 2022, le prix du kilogramme de sucre granulé blanc et roux était respectivement plafonné à 699 FCFA TTC et 637 FCFA TTC. Aujourd'hui les prix sont de 815 FCFA TTC pour le sucre granulé blanc et 765 FCFA TTC pour le sucre roux.

- De plus, l'État accorde exclusivement à SUCAF CÔTE D'IVOIRE et SUCRIVOIRE le droit d'importer du sucre jusqu'en 2025, dans la limite de 50% des besoins des industries locales, renforçant ainsi leur position sur le marché national.

D'après la Direction Générale de SUCRIVOIRE, il est probable que le contrat-plan soit reconduit, en raison de plusieurs facteurs :

- Il est crucial de maintenir tous les complexes sucriers (2 de SUCRIVOIRE et 2 de SUCAF CÔTE D'IVOIRE) en activité afin d'assurer une production locale autonome, capable de répondre aux besoins du marché national qui sont actuellement largement supérieurs aux capacités de production nationale. Pour cela, un minimum de protection des industries sucrières est nécessaire.
- Contrairement à d'autres secteurs, les industries sucrières n'ont jamais bénéficié de subventions de l'État ou d'avantages fiscaux.
- La libéralisation des importations risquerait d'entraîner l'inflation sur le sucre ainsi qu'un déséquilibre entre le prix local et le cours à l'international impactant ainsi les volumes à l'importation.

4.2.3. Engagement des sociétés sucrières

En contrepartie, SUCRIVOIRE s'est engagée à prendre les mesures suivantes pour contribuer à la réalisation des objectifs du contrat plan :

- *Investissement pour l'expansion de la production*
  SUCRIVOIRE s'est engagé à investir 79,731 milliards de FCFA entre 2021 et 2025 pour l'augmentation de sa capacité agricole et industrielle. De 2021 à 2023, 54,929 milliards ont été effectivement investis soit près de 70% des objectifs réalisés.

- *Réduction des prix*
  À partir de 2023, SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE s'engagent à réviser les prix de vente des différentes catégories de sucres en fonction de l'évolution des coûts de revient, des différents facteurs entrant dans la détermination des prix du sucre produit et de l'environnement international (cours mondial, environnement économique, monétaire, etc.) en vue de garantir des prix compétitifs dans le cadre de la lutte contre la vie chère.
  Dans le business plan 2024-2032 de SUCRIVOIRE, une attention particulière est accordée à la réduction des coûts de production grâce à l'augmentation des volumes de production, ce qui justifie les investissements prévus. Cette optimisation des coûts a pour objectif d'offrir une valeur ajoutée accrue aux investisseurs tout en garantissant des prix compétitifs pour les consommateurs.

- *Vente à marge nulle aux industriels locaux*
  SUCRIVOIRE et SUCAF CÔTE D'IVOIRE devront vendre le sucre importé aux industriels locaux à un prix de vente à marge nulle, dans la limite de 50% de leur demande. L'objectif étant de contribuer au développement de l'industrie agroalimentaire locale et favoriser la croissance économique du pays.

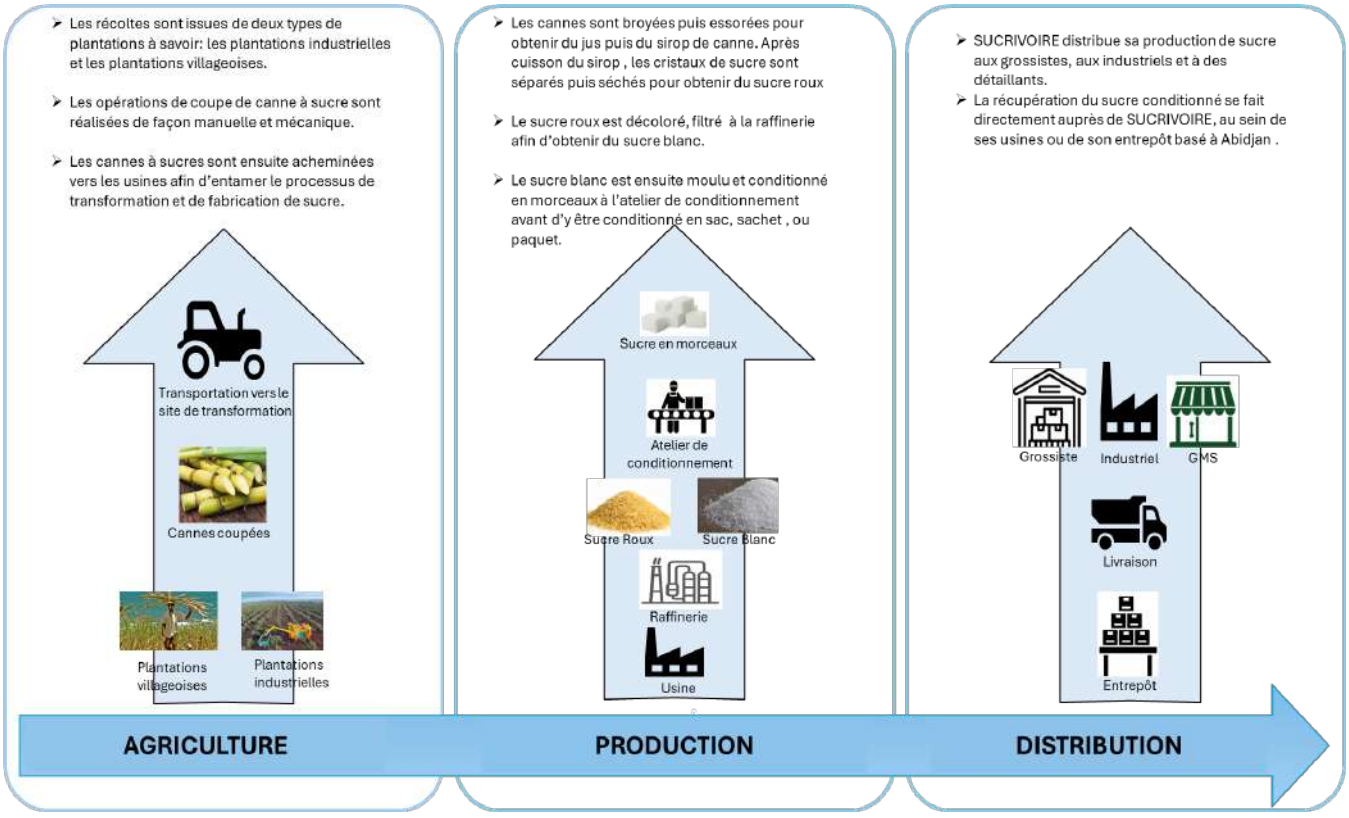
Cette réglementation du marché du sucre garantit la stabilité et la transparence des échanges commerciaux, tout en protégeant les intérêts des producteurs locaux (SUCRIVOIRE notamment) et des consommateurs. En fixant des règles claires et en encourageant la coopération entre l'État et les acteurs du secteur sucrier, ce contrat plan vise à assurer un approvisionnement suffisant en sucre à des prix abordables pour la population ivoirienne et à contenir l'inflation sur cette denrée de base.

Pour les compagnies sucrières cette règle, en plus du déficit de production face à la demande, contribue à **garantir l'écoulement de 100% de la production et à réduire à zéro le risque commercial**.

5. PRESENTATION DES ACTIVITES DE SUCRIVOIRE

5.1. Présentation du cycle de production de SUCRIVOIRE

Figure 16 : Processus de fabrication du sucre



Source : *SUCRIVOIRE*

Pour un rendement optimal, la canne à sucre doit être récoltée 12 mois après sa plantation. Une fois coupée, elle doit être transportée rapidement vers les usines et broyée sans délai, car elle perd environ 1 % de rendement toutes les 24 heures.
Le défi de l'équipe de production est de mettre en synergie le cycle cultural (préparation des terres, plantation, croissance, récolte, repos) avec l'ouverture de la campagne annuelle afin de fournir des cannes de bonne qualité

et garantir un cycle de production optimale générant un meilleur rendement de la canne. Ce défi constitue une des pierres angulaires du plan de relance objet du présent emprunt obligataire.

5.2. Présentation des Unités Agricoles Industrielles (UAI)

La société dispose de deux complexes sucriers d'une capacité nominale de 120.000 t/an de sucre basés à Borotou-Koro et Zuénoula, sur une surface totale récoltable de 14 475 ha répartie comme suit (campagne 2023/24) :

- Borotou-Koro : 6 894 ha
- Zuénoula : 7 581 ha

Figure 17 : Présentation des unités agricoles industrielles

➢ **Le site de Borotou-Koro présente les statistiques suivantes pour la campagne 2023/24 :**



BOROTOU - UNITE AGRICOLE INDUSTRIELLE

- Superficies récoltées : 6894 ha
- Rendement moyen : 71 t/ha
- Production de cannes : 490 956 t
- Capacité de production : 65 000 t/an
- Broyage de canne pour production de sucre : 475 471 t
- Rendement de l'usine : 8,43 %
- Production de sucre : 40 083 t

Source : *SUCRIVOIRE*

➢ **Le site de Zuénoula présente les statistiques suivantes pour la campagne 2023/24 :**



ZUENOULA - UNITE AGRICOLE INDUSTRIELLE

- Superficies récoltées : 7581 ha
- Rendement moyen : 55 t/ha
- Production de cannes : 414 138 t
- Capacité de production : 55 000 t/an
- Broyage de canne pour production de sucre : 390 239 t
- Rendement de l'usine : 8,21%
- Production de sucre : 32 047 t

Source : *SUCRIVOIRE*

Il est à préciser qu'il existe deux catégories de cultures de cannes à sucre à savoir celles issues de plantation pluviales et d'autres issues de plantations irriguées. Les cultures de cannes villageoises sont toutes de type pluvial et représentent près de 16% des superficies des parcelles de la Société (campagne 2023/24).

5.3. Présentation des produits de SUCRIVOIRE (Distribution)

L'activité essentielle de SUCRIVOIRE est la production et la commercialisation du sucre destiné au marché local. Les produits commercialisés sont :

- sucre granulé roux/blond produit à Zuénoula et à Borotou-Koro

- sucre blanc cristallisé produit à Borotou-Koro
- sucre blanc ou roux en petit format (sachet de 1kg)
- sucre en morceaux roux ou blanc
- mélasse, un sous-produit de la transformation de la canne à sucre, utilisé pour la production d'éthanol et pour la fabrication de fertilisants.

Sur les 4 dernières années :

- La production de sucre roux/blond représente en moyenne 82% de la production totale et le sucre blanc 18% ;
- SUCRIVOIRE produit 58% du sucre roux/blond à Zuénoula et 42% à Borotou-Koro.

Figure 18 : Images des produits SUCRIVOIRE



Source : *SUCRIVOIRE*

5.4. Présentation de la stratégie de distribution et des principaux clients de SUCRIVOIRE

La stratégie de SUCRIVOIRE est essentiellement basée sur la distribution de sucre aux grossistes et aux industriels en sac de 50kg et de 1kg. Les clients les conditionnent pour la vente au détail ou les intègrent dans leurs processus de production avant de les commercialiser.

On compte parmi les clients :

- Des industriels
- Des grossistes qui représentent plus de 50% du portefeuille. En 2023 ils représentent 66%.

Ci-dessous présentée, une vue d'ensemble des principaux clients de SUCRIVOIRE, en mettant en évidence leur contribution au chiffre d'affaires total réalisé en 2023.

Tableau 12 : Les principaux clients de SUCRIVOIRE

Nom du Client	Secteur	Quantité (t)	Part des ventes
DISMA-CI	Grossiste	25 160	21,19%
GENERALE DISTRIBUTION NOUVELLE (GEDIS)	Grossiste	11 954	10,07%
ETS SYLLA ET FRERES (ESF)	Grossiste	11 090	9,34%
NESTLE CI	Industriels	6 528	5,50%

Source : *SUCRIVOIRE*

Les données montrent que les quatre principaux clients de SUCRIVOIRE jouent un rôle crucial dans la distribution de ses produits sur le marché national, représentant 46 % des ventes totales. SUCRIVOIRE détient une part de marché de 42 %.

- **DISMA-CI** est le principal contributeur, représentant 21,19 % des ventes. En tant que grossiste, il joue un rôle clé dans la distribution des produits de SUCRIVOIRE dans les régions Centre, Sud, et Ouest du pays.

- **ETS SYLLA ET FRERES (ESF)** et **GENERALE DISTRIBUTION NOUVELLE (GEDIS)** sont également des acteurs majeurs parmi les grossistes, contribuant respectivement à 10,07 % et 9,34 % des ventes. ESF assure principalement la distribution à l'Est et au Nord, tandis que GEDIS se concentre sur le Centre.
- **NESTLE CI**, en tant qu'industriel, représente 5,50 % des ventes. Bien que sa contribution soit moindre par rapport aux grossistes, la nature industrielle de sa demande offre des opportunités de collaborations à long terme pour des produits spécifiques ou des contrats à grande échelle.

Parmi les autres clients de SUCRIVOIRE figurent **BRASSIVOIRE**, **CARGILL**, **EUROLAIT**, **NUTRI**, et **SIPRO-CHIM**, entre autres.
SUCRIVOIRE met un accent particulier sur la qualité de son sucre, qui est conforme aux normes CODINORM / Norme Ivoirienne NI 4651-2021.

5.5. Evolution de la production sur les dix dernières années

Dans cette section nous analysons l'évolution de la production de SUCRIVOIRE de 2014 à 2023 avec un focus sur les années 2021 à 2023. Les données sur l'exploitation de la société présentent les chiffres suivants :

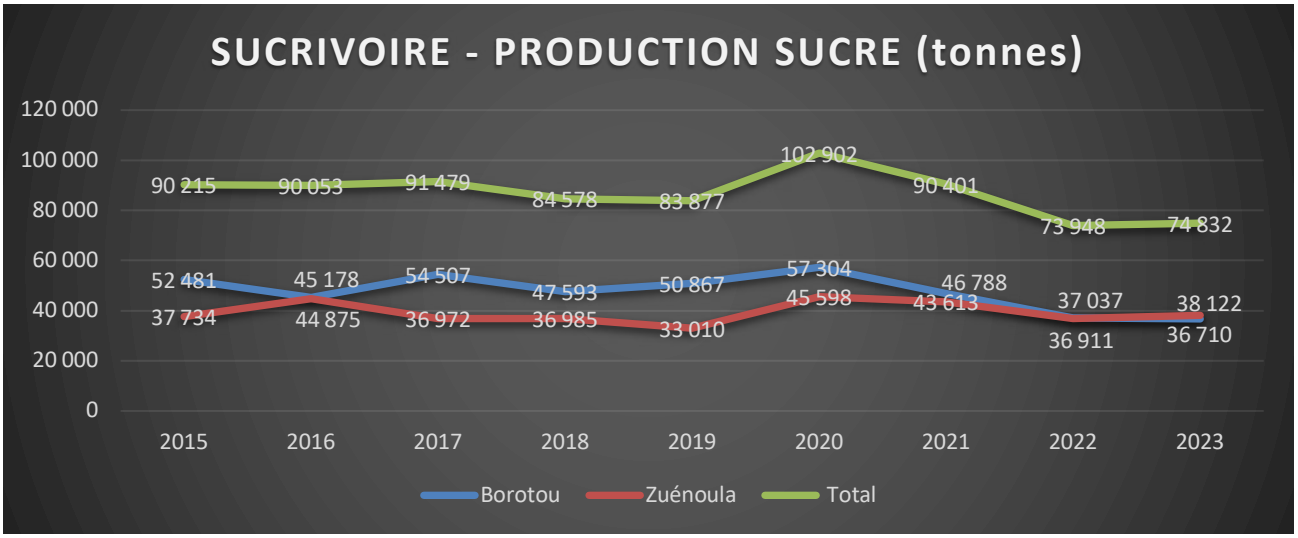
Tableau 13 : Tableau d'exploitation entre 2015 et 2023

Production	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Borotou-Koro	52 481	45 178	54 507	47 593	50 867	57 304	46 788	37 037	36 710
Zuénoula	37 734	44 875	36 972	36 985	33 010	45 598	43 613	36 911	38 122
Total	**90 215**	**90 053**	**91 479**	**84 578**	**83 877**	**102 902**	**90 401**	**73 948**	**74 832**

Source : *SUCRIVOIRE*

L'évolution de la production peut être illustrée par le graphe suivant :

Figure 19 : Evolution de la production de sucre de SUCRIVOIRE entre 2015 et 2023



L'évolution de la production de sucre sur la période 2014-2023 révèle des fluctuations notables entre les sites de Borotou-Koro et Zuénoula, avec une tendance générale à la baisse au cours des dernières années.

- **Borotou-Koro**: La production à Borotou-Koro a connu d'importantes variations, atteignant un sommet en 2020 avec 57 304 tonnes, avant de chuter drastiquement à 36 710 tonnes en 2023.

- **Zuénoula** : La production à Zuénoula, après une augmentation entre 2015 et 2016, est restée relativement stable avec des fluctuations moins marquées. Cependant, après un pic en 2020, la production a diminué en 2021 avant de remonter légèrement en 2023.

Au cours de cette période, l'entreprise a été confrontée à de sérieux défis agricoles, notamment le virus de la mosaïque et les infestations de foreurs, qui ont gravement affecté les rendements. Ces problèmes ont contraint la société à interrompre l'expansion des parcelles agricoles pour se concentrer sur l'éradication de ces maladies et infestations.
La réduction des hectares récoltés et des rendements a entraîné une baisse significative de la production de sucre, avec un déficit notable par rapport aux objectifs attendus.
La situation financière de l'entreprise s'est détériorée, rendant difficile l'entretien régulier et le renouvellement des équipements agricoles et industriels.
Les pannes d'engins et d'équipements se sont multipliées, et les bonnes pratiques agricoles (replantation, irrigation, fertilisation, traitements phytosanitaires) ont été fortement compromises par le manque de moyens financiers, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des rendements et des volumes de production, créant ainsi un cercle vicieux.

➢ BOROTOU-KORO

Le site de Borotou-Koro est situé au nord-ouest de la Côte d'Ivoire dans le département de Koro.

- **Activité Agricole à Borotou-Koro**

L'activité agricole entre les campagnes 2018/19 et 2022/23 se résume par les données suivantes :

Tableau 14 : Activité agricole de Borotou-Koro entre 2018/19 et 2022/23

BOROTOU-KORO	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Parcelles irriguées					
Superficie (ha)	4 236	4 344	4 344	4 111	4 172
Tonnage (Tc)	421 872	404 964	364 460	350 977	359 071
Rendement (Tc/ha)	100	93	84	85	86
Parcelles assistées					
Superficie (ha)	-	-	-	-	205
Tonnage (Tc)	-	-	-	-	12 884
Rendement (Tc/ha)	-	-	-	-	63
Total irriguées					
Superficie (ha)	4 236	4 344	4 344	4 111	4 376
Tonnage (Tc)	421 872	404 964	364 460	350 977	371 954
Rendement (Tc/ha)	100	93	84	85	85
Total pluviales					
Superficie (ha)	2 051	2 777	2 685	2 124	1 798
Tonnage (Tc)	102 552	128 706	98 706	83 904	78 434
Rendement (Tc/ha)	50	46	37	39	44
Tonnage récupéré (reste pépinière + jachère)					
Tonnage (Tc)	23 091	14 236	8 894	26 811	11 649
Total BOROTOU-KORO					
Superficie (ha)	6 287	7 122	7 029	6 236	6 174
Tonnage (Tc)	547 515	547 906	472 060	461 692	462 038
Rendement (Tc/ha)	87	77	67	74	75
Cannes villageoises					
Superficie (ha)	1 552	1 845	1 900	1 659	1 555
Tonnage (Tc)	61 875	71 840	57 401	50 507	50 770
Rendement (Tc/ha)	40	39	30	30	33

TOTAL					
SUPERFICIE TOTALE	7 840	8 966	8 929	7 894	7 729
TONNAGE TOTAL	609 390	619 746	529 461	512 198	512 808
Rendement (Tc/ha)	78	69	59	65	66

Source : *SUCRIVOIRE*

A Borotou-Koro la production de cannes à sucre enregistre une hausse de 2% entre la campagne 2018/19 et la campagne 2019/20 atteignant l'un des plus hauts niveaux de production enregistré soit 619.746 tonnes de cannes à sucre. A l'opposé, la campagne suivante enregistre une baisse de 14% (2020/21) pour atteindre en campagne 2022/23 un total de 512 808 tonnes de canne.

La baisse soudaine de 14% se justifie par l'apparition du virus de la Mosaïque en 2020 affectant 1240 hectares de plantation. Le secteur E, 3 ans après sa création est touché à 97%. Le rendement canne/hectare se dégrade de 78 t/ha (2018/19) à 59 t/ha (2020/21) soit -24% de baisse en 2 campagnes.

La première mesure de lutte contre la Mosaïque a été de replanter les parcelles affectées avec de nouvelles variétés expérimentées plus résistantes. Elle démarre pendant la campagne 2020/21. Les données sur les parcelles industrielles se présentent alors comme suit :

Tableau 15 : Parcelles industrielles de Borotou-Koro entre 2019 et 2023

	Réalisé campagne			
	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Borotou-Koro - Superficies récoltées	7 122	7 029	6 236	6 174
Borotou-Koro - Superficies replantées	786	2 015	2 035	1 343
Borotou-Koro - Replantées / Récoltées	11%	29%	33%	22%

Source : *SUCRIVOIRE*

Pour limiter la propagation du virus, l'expansion des surfaces cultivées est suspendue.

Les parcelles gravement affectées, avec des rendements très faibles, sont mises en jachère.

En conséquence, la superficie récoltée dans les plantations de SUCRIVOIRE et celles gérées par les coopératives villageoises « Canvi » a diminué de 8 966 ha en 2019/20 à 7 729 ha en 2022/23, soit une réduction de 14 % en trois ans.

Au cours de la campagne 2021/2022, une forte infestation de Borer, un insecte foreur qui se nourrit du sucre dans les tiges de canne, a affecté 11,9 % de la superficie cultivée.

Cette infestation a entraîné une dégradation significative du rendement sucre/canne, passant de 69 tonnes par hectare à 59 tonnes.

Pour situer le contexte, **le rendement moyen dans l'industrie sucrière se situe entre 60 et 100 tonnes de canne à sucre par hectare. En moyenne, les plantations industrielles atteignent environ 70 tonnes par hectare, tandis que les plantations villageoises produisent autour de 40 tonnes par hectare.**

Il est également important de souligner les impacts de la disponibilité insuffisante des équipements nécessaires à la replantation et à la récolte de la canne à sucre (tracteurs, chargeurs de canne, remorques, coupeuses, etc.), due à leur vétusté et au ralentissement du processus de renouvellement.

Pour revitaliser le secteur agricole de SUCRIVOIRE BOROTOU-KORO et atteindre une superficie de plus de 8000 hectares en zone industrielle et 1700 hectares en zone villageoise, un plan stratégique de renouvellement et d'acquisition de machines agricoles sera mis en œuvre.

Ce plan vise à accroître la productivité, réduire les interruptions de production et moderniser les infrastructures agricoles.

- **Activité Industrielle à Borotou-Koro**

Concernant l'activité au niveau de l'usine de production de sucre à Borotou-Koro. Les données ci-dessous la caractérisent durant cette période entre 2018/19 et 2022/23 :

Tableau 16 : Activité Industrielle de Borotou-Koro entre 2018/19 et 2022/23

BOROTOU-KORO (Industrielle)	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Début de campagne de broyage	21/10/2018	26/10/2019	26/10/2020	28/10/2021	13/11/2022
Fin de campagne de broyage	10/06/2019	10/06/2020	07/05/2021	23/05/2022	11/06/2023
Jours de campagne	**233**	**229**	**194**	**208**	**211**
Cannes Broyées pour fabrication	592 260	617 363	526 752	508 334	486 593
Cannes Broyées pour bagasse	15 315	400	526	450	24 223
Broyage total	**607 575**	**617 763**	**527 278**	**508 784**	**510 816**
Broyage par heure de marche effective	145	157	151	145	151
Broyage par heure de campagne	109	112	113	102	101
Heures de marche effective	**4 200**	**3 946**	**3 485**	**3 506**	**3 386**
Manque cannes	125	41	60	136	225
Pluie	419	371	169	296	425
Pannes et arrêts techniques	838	1 135	936	970	1 027
Heures arrêts totales	**1 382**	**1 547**	**1 165**	**1 402**	**1 677**
Heures arrêts totales/Heures de campagne	25%	28%	25%	29%	33%
Production de granulé de sucre	**52 110**	**56 736**	**48 558**	**43 318**	**38 724**
% Richesse industrielle	11,3	11,6	11,6	10,9	10,7
% Pertes usines	-2,5	-2,4	-2,3	-2,4	-2,7
% Granulé/ Canne broyée pour fabrication sucre	**8,8**	**9,2**	**9,2**	**8,5**	**8,0**

Source : *SUCRIVOIRE*

La diminution de la production de sucre, qui est passée de 56 736 tonnes lors de la campagne 2019/2020 à 38 724 tonnes pour la campagne 2022/2023, résulte d'une combinaison des facteurs précédemment mentionnés.

Ces facteurs ont provoqué une réduction des volumes de canne à broyer et une dégradation de la qualité des cannes.

L'impact de la pandémie de COVID-19 a également été significatif, notamment en ce qui concerne les difficultés logistiques et la livraison d'équipements industriels essentiels.

Ces retards ont entraîné un décalage non seulement dans l'exécution du plan d'investissement pour le maintien de l'unité de production, mais aussi dans le démarrage de la campagne 2022/2023, qui a commencé le 13 novembre 2022 au lieu de la date optimale du 25 octobre.

Cette situation a affecté le calendrier de la récolte 2022/2023, et il faudra deux campagnes pour revenir à la fenêtre agricole idéale. De plus, ces aléas ont impacté les performances de l'usine de broyage, qui n'a fonctionné qu'à 67 % de sa capacité.

Pour soutenir la relance du secteur agricole, notamment en augmentant la superficie exploitable, le volume de cannes à broyer et le rendement, il est crucial de procéder à des investissements en maintenance, en remise à niveau et en augmentation de la capacité de l'usine. Ces investissements doivent impérativement débuter pendant l'intercampagne 2024.

➢ ZUENOULA

L'Unité Agricole Industrielle de Zuénoula est située dans le centre ouest de la Côte d'Ivoire dans la région de la Marahoué.

- **Activité Agricole**

Durant les campagnes 2018/2019 à 2022/2023 l'activité agricole se caractérise par les données suivantes :

Tableau 17 : Activité agricole de Zuénoula entre 2018/19 et 2022/23

Zuénoula (Agricole)	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Parcelles irriguées					
Superficie (Ha)	3 617	3 414	3 698	3 794	3 886
Tonnage (Tc)	283 968	275 271	302 502	315 630	295 826
Rendement (Tc/Ha)	79	81	82	83	76
Parcelles assistées					
Superficie (Ha)	-	-	-	200	67
Tonnage (Tc)	-	-	-	7 589	4 046
Rendement (Tc/Ha)	-	-	-	38	60
Total irriguées					
Superficie (Ha)	3 617	3 414	3 698	3 994	3 953
Tonnage (Tc)	283 968	275 271	302 502	323 219	299 872
Rendement (Tc/Ha)	79	81	82	81	76
Total pluviales					
Superficie (Ha)	2 157	2 702	3 121	2 655	2 364
Tonnage (Tc)	97 037	128 242	120 696	90 913	77 528
Rendement (Tc/Ha)	45	47	39	34	33
Tonnage récupéré (Reste pépinière + jachère)					
Tonnage (Tc)	22 769	43 906	19 862	21 276	13 972
Total ZUENOULA					
Superficie (Ha)	5 774	6 116	6 819	6 650	6 343
Tonnage (Tc)	381 005	403 512	423 198	414 132	376 526
Rendement (Tc/Ha)	66	66	62	62	59
Cannes villageoises					
Superficie (Ha)	1 519	1 780	1 983	1 927	1 745
Tonnage (Tc)	66 965	75 103	71 966	61 748	51 086
Rendement (Tc/Ha)	44	42	36	32	29
TOTAL					
SUPERFICIE TOTALE	**7 293**	**7 896**	**8 802**	**8 577**	**8 062**
TONNAGE TOTAL	**470 738**	**522 521**	**515 026**	**497 156**	**442 458**
Rendement (Tc/Ha)	**65**	**66**	**59**	**58**	**55**

Source : *SUCRIVOIRE*

A Zuénoula, les infestations de Borer ont commencé à affecter les parcelles pluviales au cours de la campagne 2020/21. Le rendement des parcelles pluviales se dégrade de 47 t/ha (2019/20) à 33 t/ha (2022/23). La même tendance s'observe pour les parcelles villageoises : -34% en 4 campagnes. En conséquence le tonnage de canne récoltées passe de 523kt (2019/20) à 442kt (2022/23) avec une baisse de 15%.

Les parcelles cultivées baissent de 8% passant de 8802 hectares (2020/21) à 8062 (2022/23) sur 2 campagnes. Les parcelles enregistrant les rendements les plus bas sont mises en jachère.

Aussi, les difficultés financières ne permettant pas le remplacement des engins les plus vétustes, le taux de panne des engins a augmenté et les travaux agricoles de préparation terre ont été retardés.

Le démarrage de la récolte de canne se fait de plus en plus en retard, et par conséquent les rendements de tonne de canne/hectare et richesse/pureté de la canne se dégradent.

Tableau 18 : Parcelles industrielles de Zuénoula entre 2019/20 et 2022/23

	Réalisé campagne			
Parcelles Industrielles Zuénoula	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**	**2022/23**
Zuénoula - Superficies récoltées	6 116	6 819	6 450	6 343
Zuénoula - Superficies replantées	1 153	1 098	1 009	734
Zuénoula - Replantées/ Récoltées	**19%**	**16%**	**16%**	**12%**

Source : *SUCRIVOIRE*

En raison des difficultés financières et des taux de panne élevé des engins le taux de replantation des parcelles industrielles SUCRIVOIRE passe de 19% (2019/20) à 12% (2022/23).

Pour revitaliser le secteur agricole de SUCRIVOIRE ZUENOULA et atteindre une superficie de presque 9000 hectares en zone industrielle et zone villageoise, un plan stratégique de renouvellement et d'acquisition de machines agricoles sera mis en œuvre.

Ce plan vise à accroître la productivité, réduire les interruptions de production et moderniser les infrastructures agricoles.

- **Activité Industrielle**

Au niveau industriel l'usine de Zuénoula enregistre les performances suivantes :

Tableau 19 : Activité Industrielle de Zuénoula entre 2018/19 et 2022/23

ZUENOULA (Industrielle)	**2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**	**2022/23**
Début de campagne de broyage	23/10/2018	23/10/2019	26/10/2020	25/10/2021	19/11/2022
Fin de campagne de broyage	28/04/2019	18/05/2020	02/05/2021	02/05/2022	29/05/2023
Jours de campagne	**188**	**209**	**189**	**190**	**192**
Cannes Broyées pour fabrication	461 179	515 209	512 597	494 359	421 172
Cannes Broyées pour bagasse	6 701	1 649	0	540	19 391
Broyage total	**467 880**	**516 858**	**512 597**	**494 899**	**440 564**
Broyage par heure de marche effective	146	155	148	145	145
Broyage par heure de campagne	104	103	113	109	96
Heures de marche effective	**3 194**	**3 341**	**3 460**	**3 421**	**3 028**
Manque cannes	71	133	43	68	188
Pluie	309	366	155	174	280
Pannes et arrêts techniques	922	1 158	873	887	1 112
Heures arrêts totales	**1 303**	**1 657**	**1 072**	**1 129**	**1 580**
Heures arrêts totales/Heures de campagne	29%	33%	24%	25%	34%
Production de granulé de sucre	**34 932**	**41 022**	**45 280**	**45 006**	**34 372**
% Richesse industrielle	10,2	10,7	11,1	11,5	10,5
% Pertes usines	-2,6	-2,8	-2,3	-2,4	-2,48
% Granulé / Canne broyée pour fabrication sucre	7,6	8,0	8,8	9,1	8,2

Source : *SUCRIVOIRE*

En 2022 à cause d'un retard dans la livraison d'équipements industriels lié notamment aux conséquences du COVID (Confinement Mondial, suivi d'un redémarrage logistique retardé en Asie la campagne 2022/23 démarre en retard le 19/11/2022 (la date optimale est le 25 octobre) déterminant un décyclage dans la récolte 2022/23. Les parcelles pluviales et villageoises sont récoltées très tard avec des taux de Borer très élevés. Le processus pour revenir à un bon cycle va prendre encore 2 campagnes.

Entre les campagnes 2021/2022 et 2022/2023 :

- Le tonnage passe ainsi de 495kt de cannes broyées (2021/22) à 442kt (2022/23) : -11%.
- La richesse industrielle de la canne passe de 11,5% (2021/22) à 10,5% (2022/23) : - 9%.
- La production de sucre passe de 45kt (2021/22) à 34kt (2022/23) : -24%.

Les investissements liés à l'extension de capacité sont terminés en décembre 2022. Cependant, les effets (augmentation de la production de sucre) seront perceptibles à partir des campagnes à venir.

Le niveau des pannes à l'usine continue à augmenter au cours de la campagne 2023/24, en raison du non-remplacement de certains équipements et des travaux d'intercampagne non suffisantes.

Pour soutenir la relance du secteur agricole, notamment en augmentant la superficie exploitable, le volume de cannes à broyer et le rendement, il est crucial de procéder à des investissements en maintenance, en remise à niveau de l'usine. Ces investissements doivent impérativement débuter pendant l'intercampagne 2024.

De 2021 à 2023 SUCRIVOIRE a investi 51 milliards comme suit :

Tableau 20 : Investissements entre 2021 et 2023

	BOROTOU-KORO			ZUENOULA			ABIDJAN
	Plantations	**Usine**	**Autre**	**Plantations**	**Usine**	**Autre**	
Equipement Industriels	0	8 272	0	0	14 245	11	0
Energie TA1,TA2,TA3	0	78	0	0	6 692	0	0
Engins	3 689	0	0	4 483	0	0	0
Irrigation	856	0	0	2 425	0	0	0
Replantation	4 295	0	0	4 283	0	0	0
Autres	218	27	17	4	152	211	54
Voitures, motos	189	0	0	126	102	0	59
Logements	0	0	165	0	0	441	0
Communauté	0	0	84	0	0		0
Total	**9 248**	**8 377**	**266**	**11 321**	**21191**	**663**	**113**
TOTAL	17 890			33 175			113
TOTAL	51 179						

Source : *SUCRIVOIRE*

Pour garantir la relance complète de la production de sucre, SUCRIVOIRE a un programme 2024 de commandes d'immobilisations pour un montant global de 22 milliards de FCFA.

Dans le souci de maximiser l'efficacité du plan de relance, le Groupe SIFCA, actionnaire majoritaire, a pris l'initiative de soutenir ce processus dès le début.

Il a ainsi avancé plus de 10 milliards de FCFA pour financer les premières commandes et permettre à SUCRIVOIRE de s'acquitter des avances nécessaires sur l'exercice 2024.

Ces mesures assurent la disponibilité en 2024 des équipements et matériels, ainsi que le lancement des programmes de replantation et de mise à niveau de l'appareil productif.

Ces actions visent à améliorer les performances dès la campagne 2024-2025.

Tableau 21 : Programme de commandes pour investissements Borotou-Koro + Zuénoula année 2024

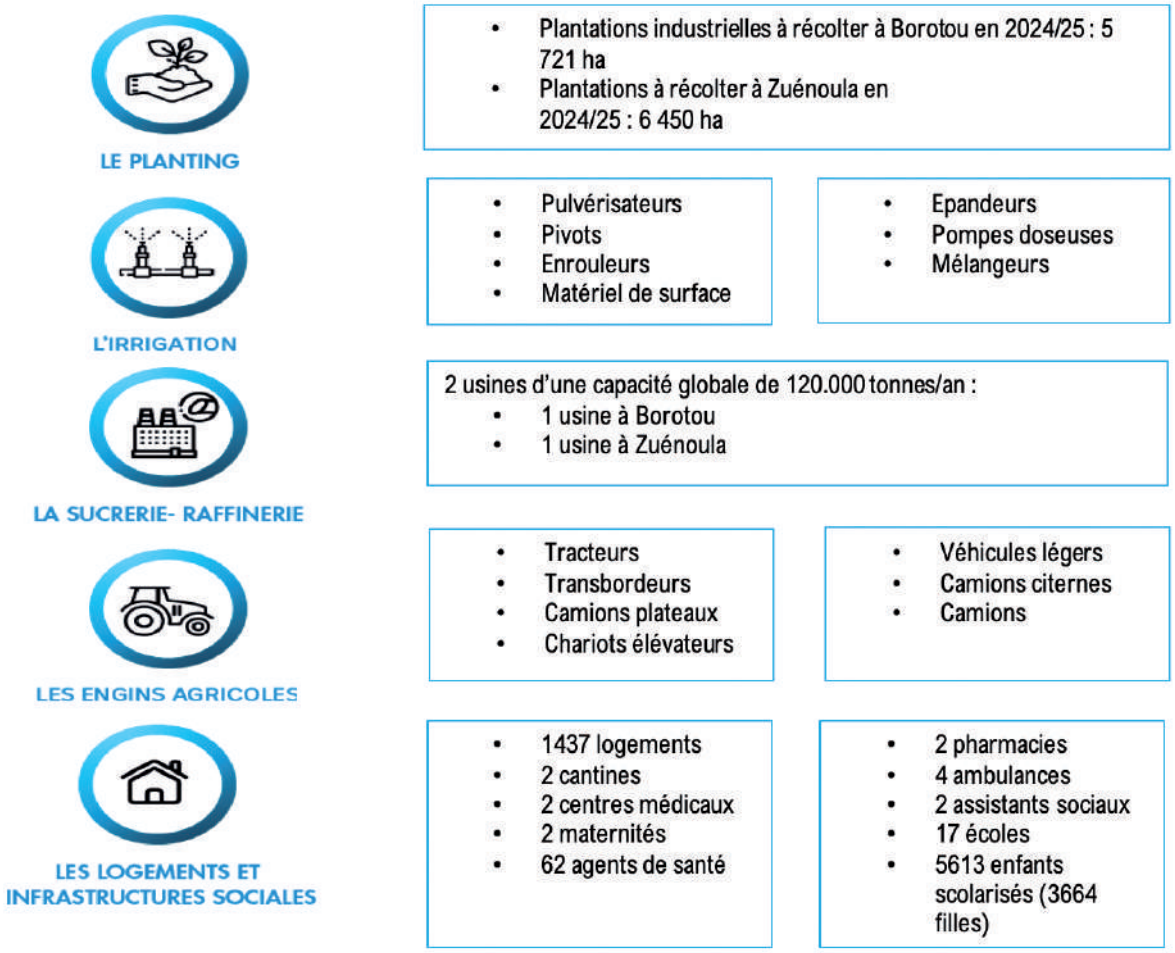
En millions de FCFA	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	TOTAL
Borotou-Koro Plantation	0	46	1 957	735	31	458	28	0	0	0	48	4 510
Zuénoula Plantation	0	647	2 147	77	247	340	5	278	51	0	50	4 965
TOTAL PLANTATION	**0**	**694**	**4 104**	**811**	**278**	**797**	**33**	**278**	**51**	**0**	**98**	**9 474**
Borotou-Koro Usine	82	2 083	1 560	603	484	35	51	1 992	0	0	0	6 890
Zuénoula Usine	136	2 560	996	1 424	556	154	0	0	0	0	0	5 826
TOTAL USINE	**218**	**4 643**	**2 556**	**2 027**	**1 039**	**189**	**51**	**1 992**	**0**	**0**	**0**	**12 716**
Total Borotou-Koro	**82**	**2 129**	**3 517**	**1 338**	**514**	**493**	**79**	**1 992**	**0**	**0**	**48**	**11 399**
Total Zuénoula	**136**	**3 207**	**3 143**	**1 501**	**803**	**494**	**5**	**278**	**51**	**0**	**50**	**10 791**
TOTAL SUCRIVOIRE	218	5 336	6 660	2 838	1 317	987	84	2 270	51	0	98	22 190

Source : *SUCRIVOIRE*

5.6. Présentation des actifs de la société

Les actifs de SUCRIVOIRE se répartissent entre les plantations et les usines de la manière suivante :

Figure 20 : Répartition des actifs de SUCRIVOIRE



5.7. Présentation des engagements en développement durable

5.7.1. *Gouvernance et Éthique*

En 2022, SUCRIVOIRE a renforcé son engagement en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) en intégrant dix nouveaux engagements relatifs à la gouvernance éthique, à l'emploi et aux conditions de travail, aux communautés, à l'innovation sociétale et à l'environnement. Ces engagements constituent un pilier central de la stratégie de l'entreprise.

Éthique et Lutte contre la Corruption : SUCRIVOIRE applique strictement l'ordonnance n° 2013-660 relative à la lutte contre la corruption et les pratiques de corruption assimilées, y compris la corruption transnationale. Un Comité d'éthique, composé du top management et de représentants du personnel, a été mis à jour en octobre 2022. Ce comité se réunit régulièrement pour garantir la conformité et promouvoir des pratiques éthiques au sein de l'entreprise.

Programme d'Autonomisation des Jeunes :
SUCRIVOIRE met un accent particulier sur l'accès à la formation pour les jeunes, considérant cela comme un engagement stratégique.

- ✓ **PROJET INFPA (I**nstitut **N**ational de **F**ormation **P**rofessionnelle **A**gricole**)** : Ce projet inclut la formation et l'installation de 23 auditeurs agricoles, avec un don d'équipement. Les meilleurs agri preneurs (nouvelle génération d'entrepreneurs qui combinent leur amour de l'agriculture et des entreprises) bénéficient également de dons d'équipement.
- ✓ Participation de SUCRIVOIRE au Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) en 2017.
- ✓ PROJET **PEFA** (**P**rogramme d'**E**xcellence pour les **F**emmes d'**A**frique) : En partenariat avec l'ONG internationale SHARE, ce projet finance des programmes d'excellence pour les jeunes.

5.7.2. Protection de l'Environnement

SUCRIVOIRE adopte une approche proactive pour la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

- **Gestion Durable de l'Eau** : SUCRIVOIRE valorise les effluents issus de ses processus de fabrication pour irriguer les plantations. À Zuénoula, ces effluents sont utilisés pour irriguer presque 400 hectares de parcelles de cannes pluviales, permettant de préserver environ 200 m³/heure d'eau dans la Marahoué. À Borotou-Koro, les effluents traités servent à irriguer presque 250 hectares de parcelles de cannes pluviales et 1000 hectares de cultures vivrières, notamment du riz, améliorant ainsi la productivité annuelle des agriculteurs locaux pendant la saison sèche.

- **Valorisation des Déchets Industriels Non Dangereux et des Ordures Ménagères** : SUCRIVOIRE a augmenté la capacité de ses sites de valorisation des déchets, permettant de transformer 2000 tonnes de déchets biodégradables en compost (engrais bio ou vert).

- **Préservation du Couvert Forestier** : Une convention de partenariat a été signée avec la SODEFOR pour le reboisement de 500 hectares de forêts. En effet cette convention stipule l'engagement ferme de SUCRIVOIRE dans la préservation des forêts, en particulier la restauration des forêts détruites dans la réserve de la Marahoué lors des crises socio-politiques.

5.8. Présentation des démarches qualitatives (certificat) ou environnementales dans le domaine du sucre de SUCRIVOIRE

- Démarche qualité certifié ISO 9001 version 2015 depuis juillet 2018.

- Démarche environnementale en projet pour la certification ISO 14001 version 2015 avec un taux d'avancement de 70%.
- Démarche en santé sécurité au travail en projet pour la certification ISO 45001 version 2018 avec un taux d'avancement de 75%.
- Démarche HACCP pour la sécurité sanitaire du sucre avec un comité sur la base des audit Global Food Safety Initiative (GFSI), clients et Food Safety System Certification (FSSC) 22000.

5.9. Présentation de l'activité boursière sur le titre SUCRIVOIRE

Le titre SUCRIVOIRE est inscrit à la côte de la BRVM depuis le 29 décembre de l'année 2016. L'analyse de l'activité est présentée de 2020 à 2025 avec la suite une analyse sur l'année 2024.

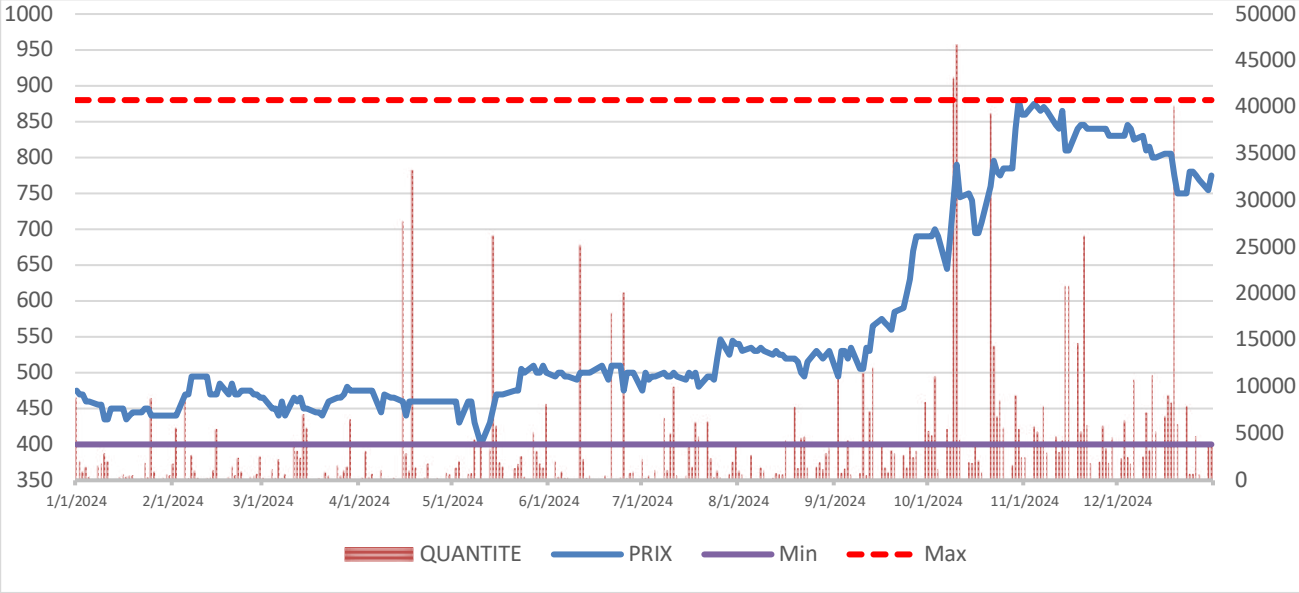
Figure 21 : Evolution du cours moyen de l'action de SUCRIVOIRE de 2020 au 17 février 2025



Source : *Hudson & Cie*

L'analyse de l'évolution du cours moyen de l'action de SUCRIVOIRE depuis 2020 montre que le cours minimum a été de 395 FCFA en mai 2020 et le maximum a été de 1485, atteint en août 2021.

Figure 22 : Evolution du cours de l'action de SUCRIVOIRE en 2024



Source : *BRVM*

Statistiques de marché	Prix Moyen	Volume moyen
Moyenne 2 mois	**813**	**7544**
Moyenne 3 mois	**799**	**6 255**
Moyenne 6 mois	**734**	**4 516**

Min	**400**
Max	**880**
Last	**775**

L'historique de la distribution de dividendes par la société se présente comme suit :

Date distribution de dividendes	Montant	Dividende par action en FCFA
2017	2 989 000 000	610
2018	1 568 000 000	80
2021	882 000	45

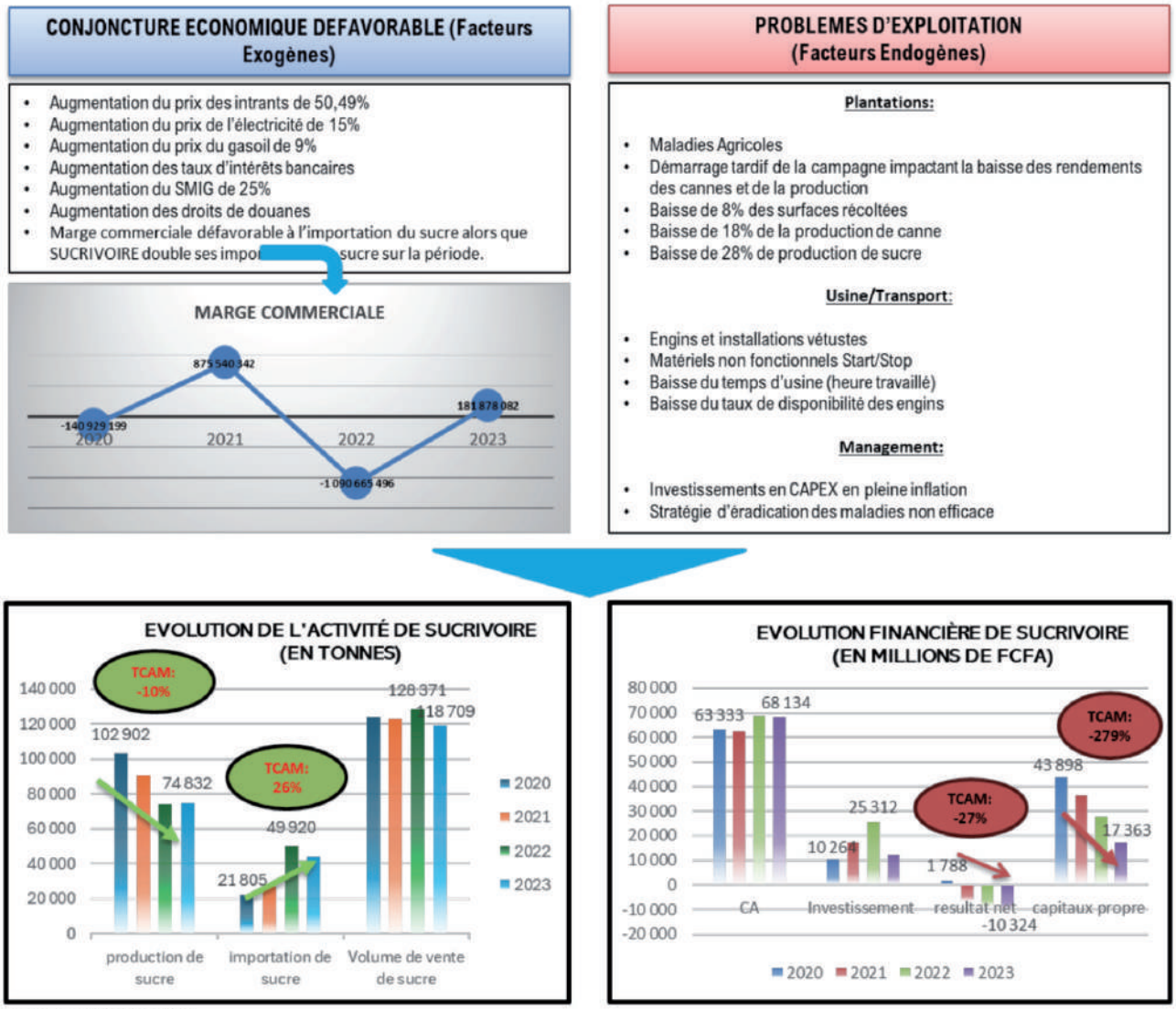
6. SITUATION FINANCIERE DE SUCRIVOIRE

Les états financiers de SUCRIVOIRE sont établis conformément aux Normes SYSCOHADA et sur la base des comptes allant du 1er janvier au 31 Décembre. La présente note présente les comptes SYSCOHADA. Conformément aux dispositions concernant les sociétés cotées à la BRVM, SUCRIVOIRE publie également des états financiers aux normes IFRS, présentés en annexe.

6.1. Explication globale des performances de SUCRIVOIRE de 2020 à 2023

En complément des explications sur l'évolution de la production entre 2020 et 2023 à la section 5.4, le schéma à la page suivante synthétise le contexte des performances de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023 :

Figure 23 : Schéma explicatif des performances de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023



Source : *SUCRIVOIRE*

6.2. Analyse du compte de résultat de SUCRIVOIRE 2020-2023

Tableau 22 : Compte de résultat de SUCRIVOIRE entre 2021 et 2023

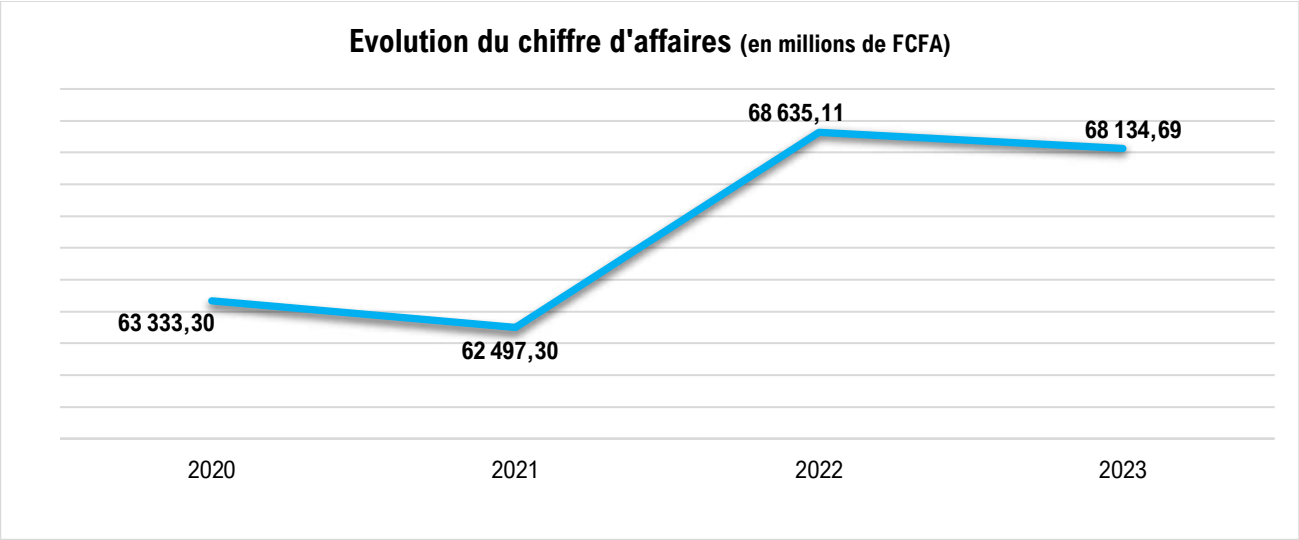
Compte de résultat (en millions de FCFA)		2020	2021	2022	2023
Ventes Marchandises (en Tonnes)		19 666	24 147	53 679	42 752
	Var.	-	22,79%	122,30%	20,36%
Ventes Production locale (en Tonnes)		104 348	98 334	74 610	76 484
	Var.	-	-5,76%	-24,13%	2,51%
Total des Ventes (en Tonnes)		124 014	122 481	128 289	118 709
	Var.	-	-1,24%	4,74%	-7,47%
Marge Commerciale		(141)	876	(1 091)	456
	Var.	-	721,28%	-224,54%	141,80%
Chiffre d'affaires		63 333	62 497	68 635	68 135
	Var.	-	-1,32%	9,82%	-0,73%
Valeur ajoutée		26 617	19 415	20 238	19 335
	Var.	-	-27,06%	4,24%	-4,46%
Excédent brut d'exploitation		13 290	6 764	6 725	7 301
	Var.	-	-49,11%	-0,58%	8,56%

EBITDA		13 643	6 939	6 819	7 907
	Var.	-	-49,14%	-1,74%	15,96%
Résultat d'Exploitation		4 404	(2 715)	(4 861)	(4 912)
	Var.	-	-161,66%	-79,01%	-1,05%
Résultat financier		(1 874)	(3 397)	(3 546)	(4 371)
	Var.	-	-81,28%	-4,38%	-23,25%
Résultat Net		1 788	(6 573)	(8 756)	(10 324)
	Var.	-	-467,56%	-33,22%	-17,91%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

6.2.1. Le chiffre d'affaires

Figure 24 : Courbe de l'évolution du CA entre 2020-2023 (en millions de FCFA)



Source : *SUCRIVOIRE états financiers*

Le chiffre d'affaires a enregistré une progression notable, passant de 63 333 millions de FCFA en 2020 à 68 135 millions de FCFA en 2023, soit une augmentation de 7,58 %. Cependant, une baisse de 1,32 % a été observée en 2021, due à une diminution des volumes des ventes de 1,24 %.

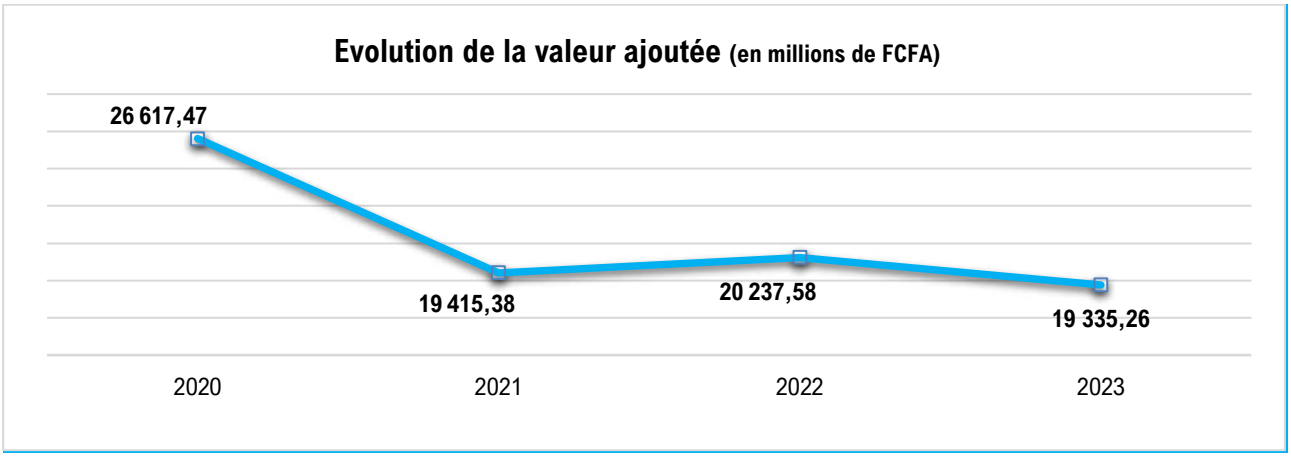
En 2022, le chiffre d'affaires a augmenté de 9,82%, principalement grâce à la hausse mi-juin 2022 des prix de vente plafonnés par le Gouvernement, ainsi qu'à une augmentation des volumes de vente de 4,74 %.

En 2023, malgré une réduction des volumes vendus de 7,47 %, le chiffre d'affaires est resté stable à 68 135 millions de FCFA. Cette stabilité est attribuée au mix produit/prix et à l'effet durable sur toute l'année 2023 de l'augmentation des prix de vente mise en place à la mi-juin 2022.

Quant à la marge commerciale liée à la vente du sucre importé, elle a connu une évolution en dents de scie au cours de la période étudiée. Elle est passée de -141 millions de FCFA en 2020 à 876 millions de FCFA en 2021. En 2022, elle est redevenue négative, atteignant -1 091 millions de FCFA, avant de retrouver un niveau positif de 456 millions de FCFA en 2023. Cette forte volatilité est due à l'instabilité des cours mondiaux du sucre et à la lenteur des ajustements des prix de vente plafonnés par l'État.

6.2.2. La valeur Ajoutée

Figure 25 : Courbe de l'évolution de la valeur ajouté (en millions de FCFA)

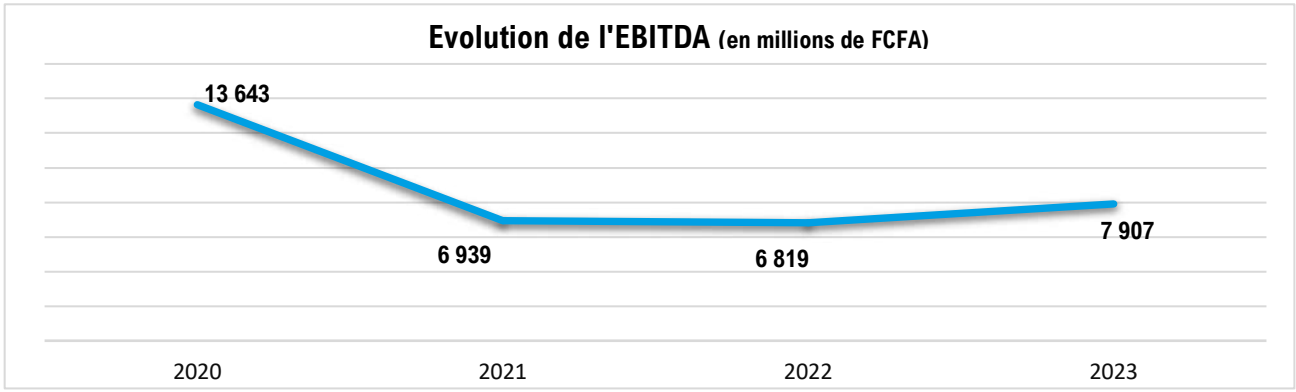


Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

La valeur ajoutée a baissé de 27% entre 2020 et 2023, mais principalement en 2021 avec une diminution significative de 27,06%. Elle passe de 26 617 millions de FCFA à 19 415 millions de FCFA en 2021 (-27,06%) du fait notamment de la baisse des performances de la production, du rendement agricole. Par la suite elle passe à 20 237,58 millions de FCFA puis affiche une baisse de 4,46% pour se fixer à 19 335 millions en 2023.

6.2.3. EBITDA

Figure 26 : Courbe de l'évolution de l'EBITDA (en millions de FCFA)

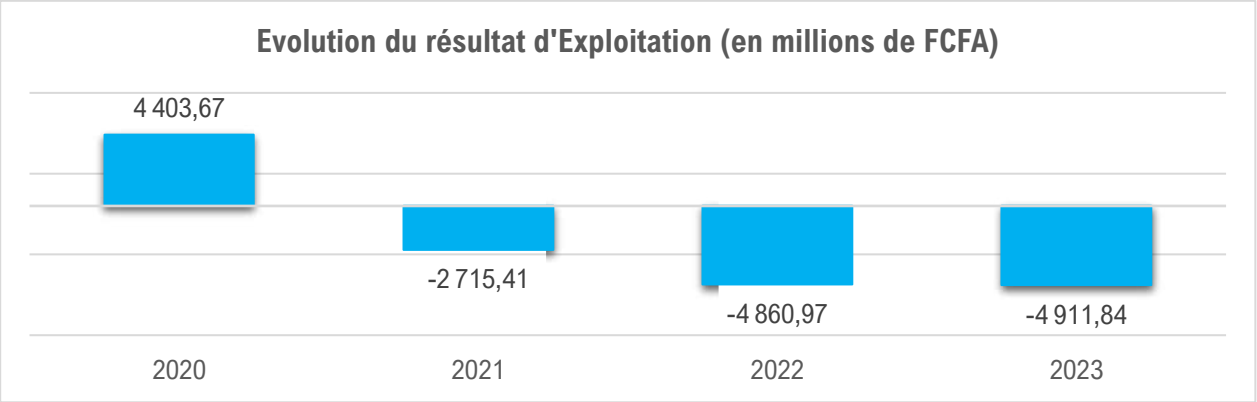


Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

L'EBITDA diminue de manière significative sur deux années consécutives (2021 et 2022), passant de 13 643 millions de FCFA en 2020 à 6 939 millions de FCFA (-49,11%), puis à 6 818,52 millions de FCFA en 2022 (-1,74%). En 2023, l'EBITDA connait une augmentation de 15,96% passant à 7 907 millions de FCFA.

6.2.4. Résultat d'exploitation

Figure 27 : Courbe de l'évolution du résultat d'exploitation (en millions de FCFA)



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

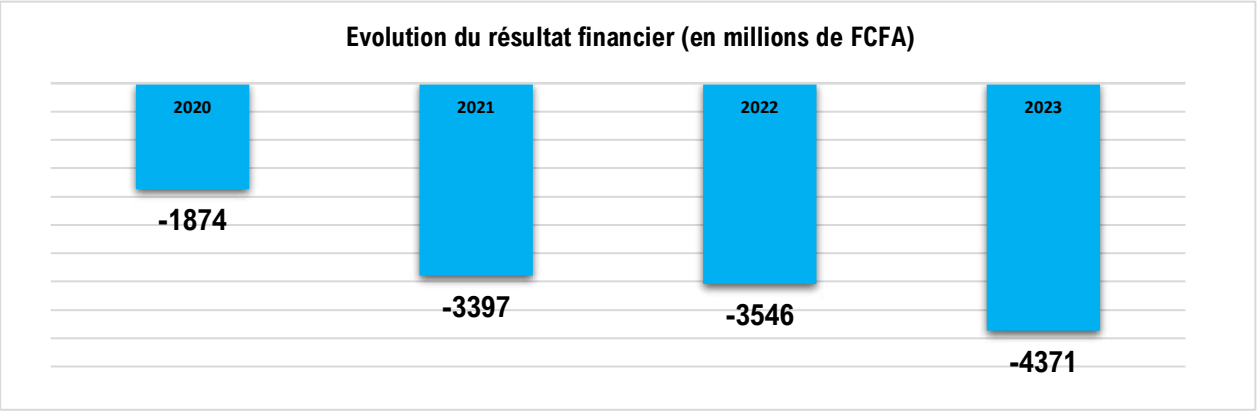
Le résultat d'exploitation de SUCRIVOIRE a connu une chute considérable entre 2020 et 2023, enregistrant une diminution globale de 212 %. Le résultat d'exploitation, initialement positif à hauteur de 4 404 millions de FCFA en 2020, est devenu négatif, atteignant -4 912 millions de FCFA en 2023. Les principales causes de cette évolution sont les suivantes :

- **La baisse de la production de sucre** : La production est passée de 102 902 tonnes en 2020 à 74 832 tonnes en 2023, avec des chiffres intermédiaires de 90 401 tonnes en 2021 et 73 948 tonnes en 2022, ce qui a significativement impacté les revenus.
- **L'augmentation des coûts** : L'inflation tant internationale que nationale a entraîné une hausse des coûts de production.
- **L'augmentation des investissements** : Les investissements pour l'extension de la capacité d'exploitation et l'augmentation des dotations aux amortissements ont contribué à alourdir les charges.

Ces facteurs combinés ont eu un effet majeur sur le résultat d'exploitation de l'entreprise au cours de cette période.

6.2.5. Résultat financier

Figure 28 : Courbe de l'évolution du résultat financier (en millions de FCFA)



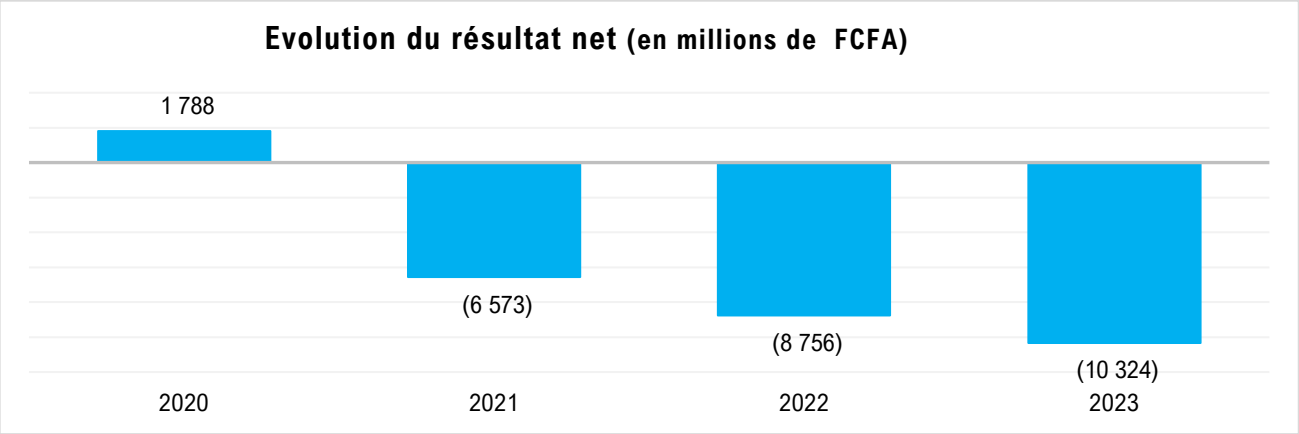
Source : *SUCRIVOIRE états financiers*

Le résultat financier diminue globalement de 133%, passant de -1 847 millions de FCFA en 2020 à -3 397 millions de FCFA en 2021 (-81,28%) puis à -3 546 millions de FCFA en 2022 (-4,38%) et enfin à -4 371 millions de FCFA en 2023 (-23,25%).

Le crédit SIB de 43 milliards pour le financement de l'augmentation de capacité de production des usines explique principalement l'augmentation des charges induites au financement avec le dernier tirage survenu à la fin 2022.

6.2.6. *Résultat net*

Figure 29 : Courbe de l'évolution du résultat net (en millions de FCFA)



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Le résultat net passe d'un résultat positif de 1 788,18 millions de FCFA en 2020 à un résultat négatif de 10 324 millions en 2023.

Il redevient positif de 1 788 millions de FCFA en 2020 puis à nouveau négatif de 6 573 millions en 2021(-467,56%).

L'année suivante il est de -8 756 millions de FCFA l'année suivante (- 33,22%) pour atteindre -10 324 millions de FCFA (-17,91%) en 2023.

Ces résultats négatifs s'expliquent globalement par l'insuffisance de la production de sucre due à la baisse des hectares récoltés, des rendements aussi bien au niveau des plantations qu'au niveau des unités de transformation et par l'effet défavorable de la marge commerciale sur les importations notamment en 2020 et 2022.

6.3. Analyse du bilan de SUCRIVOIRE 2021-2023

Tableau 23 : Bilan Actif de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA)

ACTIF (en millions de FCFA)		2020	2021	2022	2023
Actif immobilisé		47 461	56 680	72 615	71 682
	Var.	-	19,42%	28,11%	-1,28%
Actif Circulant		45 275	39 919	42 277	35 789
	Var.	-	-11,83%	5,91%	-15,35%
Trésorerie-actif		1 823	10 647	9 150	7 995
	Var.	-	484,00%	-14,06%	-12,62%
TOTAL ACTIF		94 560	107 247	124 042	115 465
	Var.	-	13,42%	15,66%	-6,91%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

6.3.1. Total actif

Le total actif a évolué de 22% entre 2020 et 2023. La croissance annuelle est de 5%. Les variations les plus significatives sont celles de :

- la trésorerie « actif » entre 2020 et 2021 avec la mise en place du prêt SIB notamment
- la hausse de l'actif immobilisé entre 2021 et 2022 de près de 32 milliards avec entre autres les investissements en augmentation de capacité des usines, l'acquisition des stocks de sécurité, la création de nouvelles parcelles de cannes d'une valeur de 2,8 milliards de FCFA.

Tableau 24 : Bilan Passif de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA)

PASSIF (en millions de FCFA)		2020	2021	2022	2023
Capitaux propres et ressources assimilées		43 898	36 443	27 687	17 363
	Var.	-	-16,98%	-24,03%	-37,29%
Dettes financières et ressources assimilées		7 174	32 956	43 778	37 997
	Var.	-	359,36%	32,84%	-13,21%
Passif Circulant		32 615	26 401	37 334	44 709
	Var.	-	-19,05%	41,41%	19,75%
Trésorerie-passif		10 873	11 446	15 243	15 397
	Var. -		5,28%	33,17%	1,01%
TOTAL PASSIF		**94 560**	**107 247**	**124 042**	**115 465**
	Var.	-	13,42%	15,66%	-6,91%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

6.3.2. Les capitaux propres

Les capitaux propres ont baissé continuellement en moyenne de 21% chaque année, principalement à cause de l'impact du report des résultats négatifs. Entre 2020 et 2023, ils enregistrent une variation négative de 60% avec une chute significative de 37% en 2023 par rapport à l'année précédente.

6.3.3. Les dettes financières

Les dettes financières quant à elles passent de 7 174 millions de FCFA en 2020, à 32 956 millions de FCFA en 2021(+359,36%), ensuite à 43 778 millions de FCFA en 2022 (+32,84%) pour enfin connaître une diminution de 13,21% en 2023 pour atteindre 37 997 millions de FCFA en 2023. La hausse importante en 2021 est principalement due à l'emprunt SIB de 43 milliards de FCFA.

6.3.4. Le passif circulant

L'évolution du passif circulant s'illustre par les variations suivantes :

- Une baisse de 19,05% en 2021, passant de 32 615 millions de FCFA à 26 401 millions de FCFA
- Une augmentation de 41,41% en 2022 pour atteindre 37 334 millions de FCFA
- Enfin le passif circulant a augmenté de 19,75% passant à 44 709 millions de FCFA en 2023.

6.3.5. La trésorerie Passif

La trésorerie passive a crû annuellement en moyenne de 9% entre 2020 et 2023, en passant de 10 873 millions de FCFA en 2020 à 15 397 millions de FCFA en 2023, enregistrant ainsi une variation de 42% entre 2020 et 2023.

6.4. Situation de trésorerie

Tableau 25 : Tableau de trésorerie de SUCRIVOIRE entre 2020-2023 (en millions de FCFA)

Trésorerie (en FCFA)		2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement (ressources stables - actifs immobilisés)		**3 611**	**12 719**	**(1 150)**	**(16 322)**
	Var.	-	252,25%	-109,04%	-1319,17%
BFR (actif circulant - passif circulant)		**12 660**	**13 518**	**4 943**	**(8 920)**
	Var.	-	6,77%	-63,43%	-280,43%
Trésorerie nette		**(9 049)**	**(799)**	**(6 094)**	**(7 402)**
	Var.	-	91,17%	-662,88%	-21,48%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

La trésorerie de SUCRIVOIRE est négative sur les quatre dernières années étudiées.

En 2021, une amélioration notable de 91,17% a été observée, passant de -9 049 millions de FCFA en 2020 à -799 millions de FCFA.

Toutefois, en 2022, elle a chuté de 662,84%, atteignant -6 093 millions de FCFA, et a encore diminué de 21,47% en 2023.

Cette situation reflète une trésorerie négative persistante, aggravée par une baisse de la rentabilité et une régression du résultat de l'entreprise.

Les investissements lourds, tels que l'acquisition de nouvelles immobilisations, les replantations et le programme d'augmentation de capacité, bien qu'ils puissent favoriser la croissance à long terme, ont contribué à ce manque de liquidités.

6.5. Situation d'endettement

La situation des dettes au 31 décembre 2023 est de 35,876 milliards de FCFA et se présente comme suit :

Tableau 26 : Tableau présentant la dette de SUCRIVOIRE

Désignations	Encours 12/2023
Banques	35 410 437 952
Caution reçue	875 000
Intérêts courus	465 315 075
Total	**35 876 628 027**

Source *: SUCRIVOIRE*

La dette bancaire a été contractée en janvier 2021 pour un montant de 43 milliards au taux de HT de 7,5% sur une maturité de 8 ans avec un différé de 1 an.

L'endettement de SUCRIVOIRE au 31 juillet 2024 est de 32.051 Mds FCFA l'encours se présente comme suit :

- Emprunts bancaires : 31 455 380 841 FCFA dont (Banques 31.236 Mds FCFA)

Libellés	Montant en FCFA
Dettes bancaires	31 236 445 232
Cautionnement reçu	875 000
Intérêts	218 060 609
Total au 31.08.2024	**31 455 380 841**

- Dette de location-acquisition : 766 116 329 FCFA

6.6. Les ratios

6.6.1. Les ratios de rentabilité

Tableau 27 : Tableau des ratios de rentabilité de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023

Ratios de rentabilité	2020	2021	2022	2023
Marge brute	85,41%	86,20%	68,42%	69,26%
Marge nette	2,82%	-10,52%	-12,76%	-15,15%
ROA (RN / total actif)	1,89%	-6,13%	-7,06%	-8,94%
ROE (RN / capitaux propres)	4,07%	-18,04%	-31,62%	-59,46%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Marge Brute
La marge brute de SUCRIVOIRE est passée de 85,41% en 2020 à 69,26% en 2023. Cette diminution progressive indique une érosion de la capacité de l'entreprise à générer du profit par rapport à ses ventes relativement à l'insuffisance de sa production et à la contrainte d'importer du SUCRE pour parer au déficit de la production avec une évolution des prix à l'international qui n'est pas toujours alignée au prix fixé par l'Etat de Côte d'Ivoire.

ROA (Return on Assets)
Le ROA, qui mesure l'efficacité de l'utilisation des actifs pour générer des profits, est passé de 1,89% en 2020 à -8,94% en 2023. Cette tendance négative persistante, avec en 2021 (-6,13%), 2022 (-5,7,06%), indique une détérioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité des actifs de SUCRIVOIRE.

ROE (Return on Equity)
Le ROE a fortement diminué, passant de 4,07% en 2020 à -59,46% en 2023. Cette baisse montre une détérioration de la performance financière et un retour sur investissement négatif pour les actionnaires, surtout avec une chute marquée en 2022 (-31,62%).

6.6.2. Les ratios de liquidité

Tableau 28 : Tableau des ratios de liquidité de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023

Ratios de liquidité	2020	2021	2022	2023
Liquidité générale (Actif circulant / passif circulant)	1,388	1,512	1,132	0,800
Autonomie financière (CP / total bilan)	0,46	0,34	0,22	0,15

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Liquidité Générale

La liquidité générale est passée de 1,388 en 2020 à 0,800 en 2023. Une diminution constante, surtout en dessous du seuil de 1 en 2023, signale une détérioration de la solvabilité à court terme, exposant l'entreprise à des risques de liquidité.

Autonomie Financière

L'autonomie financière a chuté de 0,46 en 2020 à 0,15 en 2023. Cette baisse significative indique une dépendance accrue aux financements externes, réduisant la résilience financière de l'entreprise.

6.6.3. Les ratios d'endettement

Tableau 29 : Tableau des ratios d'endettement de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023

Ratios d'endettement	2020	2021	2022	2023
Couverture des intérêts	2,08	-0,93	-1,30	-1,04
Endettement net bancaire et financier	15 298	32 356	48 074	43 810
Taux d'endettement net	35%	89%	174%	252%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Couverture des Intérêts

Le ratio de couverture des intérêts est passé de 2,08 en 2020 à -1,04 en 2023. Un ratio négatif à partir de 2021 montre que l'entreprise ne génère pas suffisamment de profits pour couvrir ses charges d'intérêts, signalant un risque financier existant.

Taux d'Endettement Net

Le taux d'endettement net, qui compare la dette nette aux fonds propres, a augmenté de 36,96% en 2020 à 261,46% en 2023. Cette augmentation montre une dépendance croissante aux financements par endettement. La contraction du prêt SIB et la couverture des besoins de trésorerie court terme par les lignes de crédit en sont les principales raisons.

6.6.4. Les ratios de gestion d'actifs

Tableau 30 : Tableau des ratios de gestion d'actif de SUCRIVOIRE entre 2020 et 2023

Ratios de gestion d'actifs	2020	2021	2022	2023
Ratio de rotation des créances (Créances et emplois assimilés / CA) x 360	29,57	42,18	40,64	25,58
Ratio de rotation des fournisseurs [Fournisseurs d'exploitation / (autres achats+ transports+ services extérieurs+ autres charges] x 360	274,55	241,81	349,59	393,37

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Ratio de Rotation des Créances

Il a varié de 29,57 en 2020 à 25,58 en 2023.

Malgré une amélioration en 2021 (42,18), la diminution en 2023 montre une détérioration de la gestion des créances, affectant potentiellement la liquidité.

Ratio de Rotation des Fournisseurs

Le ratio de rotation des fournisseurs a varié de 274,55 en 2020 à 393,37 en 2023.

Cette hausse importante en 2023, après une augmentation en 2022 (349,59) soulève des difficultés de trésorerie et des retards de paiement.

7. PERSPECTIVES

7.1. Le marché

SUCRIVOIRE SA évolue dans un marché qui se caractérise par une dynamique forte de croissance et se justifie par plusieurs perspectives positives sur les 10 prochaines années présentées ci-dessous :

- L'augmentation de la consommation mondiale en sucre induite principalement par l'augmentation des revenus dans les pays à faible revenus et revenus intermédiaires principalement en Asie et en Afrique. La demande va croître de 24% entre 2024 et 2032.
- Le sucre reste le plus prisé des édulcorants caloriques. Il continuera à représenter 80% de la consommation mondiale en dépit de la hausse du développement du biocarburant par la production d'éthanol à base de canne à sucre par le Brésil et l'Inde représentant 23% de la production mondiale, et de celui des produits de substitution marquant la préférence en développement des consommateurs pour des édulcorants à faible teneur en sucre ou non sucrés.
- La forte protection du secteur par le Gouvernement ivoirien qui veut ainsi contrôler l'inflation sur les prix en offrant à la population ivoirienne un accès à cette denrée de première nécessité, et assurer une production nationale optimale.

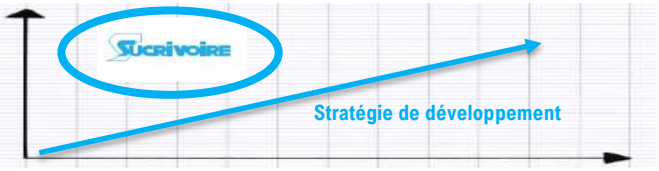
7.2. La stratégie

En tant qu'acteur majeur de la production de sucre en Côte d'Ivoire, SUCRIVOIRE entend répondre au besoin du marché. Galvanisé par les bons résultats du premier trimestre 2024, l'objectif est double ; d'abord opérationnel et ensuite financier.

L'objectif opérationnel de SUCRIVOIRE est de revenir à ses performances enregistrées en 2020 avant l'apparition des infestations de Borer et de Mosaïque et de poursuivre l'augmentation de sa production pour atteindre en 2029 les 139.000 tonnes de sucre produit. La stratégie se base sur les piliers suivants :

Figure 30 : Schéma présentant la stratégie de SUCRIVOIRE

Afin de relancer la production et revenir à de meilleurs performances SUCRIVOIRE axe son plan de relance sur les 3 piliers ci-contre :





1/ Augmentation de la production de 75 000 t de 2023 à 130.000 t en 2025



2/ Diversification des produits



3/ Expansion de nouveaux marchés

- ✓ Extension des superficies des plantations à récolter de 15 704 ha de 2023 à 18 951 ha dès 2029
- ✓ Modernisation des infrastructures de traitement des cannes par des investissements de renouvellement, d'extension, d'amélioration ou de fiabilisation des équipements de préparation de terre, d'irrigation, de matériels agricoles de transport, dans les bâtiments, et les usines.
- ✓ Optimisation des rendements agricoles en revenant aux rendements avant les infestations de Borer et de la Mosaïque (replantation en cas de rendement inférieur aux standards, fertilisation optimale, traitements phytosanitaires systématiques, éradiquer la Mosaïque et le Borer, récolter à 12 mois, parfaite exécution de l'itinéraire agricole).
- ✓ Repositionner la récolte dans la fenêtre agricole optimale. Pour maintenir des rendements constants au-delà de 2029 : pratiquer une replantation de nouvelles variétés mieux adaptées, effectuer des apports réguliers de matière organique dans les sols pour optimiser le support d'alimentation de la plante ainsi que des

- ✓ En 2025/2026 le développement et l'introduction de produits à plus forte valeur ajoutée, sortant du plafonnement de prix opéré par le gouvernement, tels que les sucres spéciaux (sucres enrichis d'autres ingrédients, sucres colorés), les sirops (sirop de sucre, jus de canne), et autres dérivés (confiture de mélasse de canne).
- ✓ Maximiser les volumes de production des carreaux de sucre roux (production lancée en 2023).
- ✓ Valorisation des sous-produits : utilisation de la vinasse comme fertilisant, vente 100% de la mélasse aux producteurs d'alcool.

- ✓ Elargir les canaux de distribution, et pénétrer de nouveaux marchés,
- ✓ Synergie avec les sociétés du groupe pour capter de nouvelles opportunités
- ✓ Renforcer la présence des produits SUCRIVOIRE dans les supermarchés, les demi-grossistes, et les grossistes.

À titre de rappel, SUCRIVOIRE a produit en moyenne 85 000 tonnes de sucre par an au cours des dix dernières années, avec un pic de 100 000 tonnes en 2020 et quatre années où la barre des 90 000 tonnes a été franchie. Ces performances ont été réalisées avec les surfaces de plantations existantes, sans augmentation de la capacité de production.

Avec le plan de relance pour les trois prochaines années, l'accent sera mis sur l'augmentation de la production de sucre. Cela passe par un retour aux bonnes pratiques, notamment la préparation des terres, la récolte dans la fenêtre optimale (12 mois après la replantation – récolte d'octobre à mai), ainsi que le renouvellement et la maintenance des équipements agricoles, et l'augmentation des capacités des usines.

Les actions prioritaires à mener au cours des prochaines années pour atteindre l'objectif de 139 000 tonnes de sucre d'ici 2029 sont décrites ci-après :

- **2024 : 17,958 milliards de FCFA d'investissements**

  3,212 milliards de FCFA replanting pour améliorer les rendements

  11,998 milliards de FCFA investissements de renouvellement (4,956 milliards de FCFA usine Zuénoula, 3,826 milliards de FCFA usine de Borotou-Koro, 1,861 milliards de FCFA fermes Zuénoula, 1,329 milliards de FCFA fermes Borotou-Koro, 0,026 milliards de FCFA autres)

  2,748 milliards de FCFA investissements pour extensions ou améliorations (0,394 milliards de FCFA usine de Zuénoula, 0,300 milliards de FCFA usine de Borotou-Koro, 1,043 milliards de FCFA ferme de Zuénoula, 0,979 milliards de FCFA ferme de Borotou-Koro, 0,077 milliards de FCFA autres).

  Pour cette année 2024 SUCRIVOIRE a déjà passé des commandes d'une valeur de 22 milliards.

- **2025 : 21,371 milliards de FCFA d'investissements**

  3,000 milliards de FCFA de replanting pour améliorer les rendements

  11,971 milliards de FCFA investissements de renouvellement et fiabilisation des équipements industriels à Zuénoula et Borotou-Koro

  6,400 milliards de FCFA investissements pour extensions ou améliorations (3,400 milliards de FCFA pour extension irrigation, coupe mécanique et chargement canne à Zuénoula, 1,500 milliards de FCFA pour extension irrigation et coupe mécanique à Borotou-Koro, 1,500 milliards de FCFA finalisation extension capacité industrielle de broyage à Borotou-Koro)

- **2026 : 19,000 milliards de FCFA d'investissements**

  3,000 milliards de FCFA de replanting pour améliorer les rendements

  6,100 milliards de FCFA investissements de renouvellement et fiabilisation des équipements industriels à Zuénoula et Borotou-Koro

  9,900 milliards de FCFA investissements pour extensions ou améliorations (2,250 milliards de FCFA pour extension irrigation, coupe mécanique et chargement canne à Zuénoula, 4,550 milliards de FCFA pour extension irrigation et coupe mécanique à Borotou-Koro, 3,100 milliards de FCFA extension capacité de production énergie et vapeur dans l'usine de Borotou-Koro).

Le niveau d'investissements à réaliser sur la période 2024 à 2032 s'élève à 134,966 milliards de FCFA et se résume dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Tableau des investissements prévisionnels de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032

(en millions de FCFA)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
CAPEX Planting	*7 033*	*6 860*	*6 710*	*6 490*	*7 150*	*4 610*	*4 610*	*4 610*	*4 610*
CAPEX usine	*9 775*	*13 838*	*11 950*	*12 170*	*6 950*	*4 890*	*3 890*	*3 890*	*3 890*
Infrastructure et CMS	*1 150*	*673*	*340*	*340*	*500*	*500*	*500*	*500*	*500*
TOTAL INVESTISEMENTS	17 958	21 371	19 000	19 000	14 600	10 000	9 000	9 000	9 000

Source : *SUCRIVOIRE*

Pour garantir la réalisation des investissements, le Groupe SIFCA, actionnaire majoritaire a effectué des avances de fonds en c/c à hauteur de 15 milliards de FCFA.

- **L'objectif financier de SUCRIVOIRE** est le renforcement des fonds propres. Pour y parvenir, l'option retenue par les actionnaires est l'émission d'obligations convertibles d'un montant de 36 milliards de FCFA sur une maturité de 7 ans avec un différé de 3 ans au taux de 8,55% brut. Afin de garantir un minimum de niveau d'augmentation de capital de 20 milliards de FCFA au moment de l'exercice de la conversion des obligations en actions, les actionnaires de référence de SUCRIVOIRE participeront à hauteur de 20 milliards sur les 36 milliards de FCFA.

Le renforcement des fonds propres se réalisera lors de la convertibilité des obligations en actions par l'augmentation de capital pour un maximum de 34,2 milliards lors de l'année 2027 tel qu'approuvé par l'AG tenue le 26 août 2024.

Les prévisions du modèle financier sont établies dans l'hypothèse d'une conversion à 100% uniquement des parts en obligation des actionnaires de référence sur la base de 20 milliards de FCFA et d'un remboursement sur les 4 années restantes de 16 milliards correspondant à la participation des investisseurs hors actionnaires actuels. L'objectif étant de rassurer les investisseurs sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements avec les cash flows qui seront dégagés dans le cas où les obligations des investisseurs du grand public ne sont pas converties en actions.

7.3. Les prévisions financières de SUCRIVOIRE SA de 2024 à 2032

La réalisation des différents objectifs d'investissement impactera positivement les performances de SUCRIVOIRE. Les données prévisionnelles entre 2024 et 2032 sont établies sur la base des hypothèses suivantes :

- **Hypothèses d'exploitation :**

- Augmentation progressive des surfaces cultivées : L'objectif est d'étendre la superficie cultivée autour de 19 000 ha hectares pour soutenir une production accrue, en tenant compte du potentiel des sols et de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation.
- Amélioration des rendements agricoles : Les rendements seront optimisés grâce à une gestion rigoureuse des maladies et infestations, une intensification des campagnes de retournement des sols, une gestion améliorée des parcelles, et un suivi technique rigoureux des pratiques agricoles.
- Stabilisation de la production dès 2029 : La production sera stabilisée à un niveau soutenu, avec des rendements comparables à ceux observés avant les virus de la Mosaïque et les infestations de Borer.
- Optimisation de la maturation de la canne : Cette stratégie visera à maximiser la concentration en saccharose et à améliorer significativement la qualité du sucre produit, avec i) une récolte à 12 mois, ii) la récolte de

toutes les cannes pluviales avant fin février, et iii) une réduction maximale de récolte pendant les périodes de pluie.

- Planification rigoureuse des itinéraires agricoles : Une meilleure disponibilité des machines agricoles, rendue possible par l'externalisation de certaines activités et les investissements prévus, permettra une exécution précise des itinéraires techniques pour chaque type de plantation.
- Amélioration du mix variétal : L'introduction de variétés plus performantes et résistantes, testées au niveau R&D et adaptées aux spécificités climatiques locales, stimulera la production.
- Réduction du temps de séjour entre brûlage et broyage en usine : L'amélioration des moyens logistiques, l'externalisation des activités de transport et un processus de broyage plus rapide permettront de réduire pour la récolte manuelle les délais entre brûlage et broyage, augmentant ainsi le taux d'extraction du sucre.
- Augmentation des volumes de coupe mécanique : Les investissements prévus permettront d'augmenter le pourcentage de coupe verte mécanique, ayant un impact significatif sur les rendements et la qualité de la canne.
- Fiabilité accrue du processus de broyage : L'utilisation d'équipements modernisés et mieux entretenus, ainsi que l'optimisation des procédures, augmentera la fiabilité et l'efficacité globale du processus industriel.
- Repositionnement des parcelles selon les conditions climatiques idéales : Cette mesure optimisera les conditions de croissance et la qualité des cannes récoltées.
- Investissements industriels : Les investissements visent à réduire les pertes pendant le processus de production et à valoriser au mieux les sous-produits.

➢ Hypothèses de vente :

- Aucune hausse du prix de vente pour le sucre local ;
- Le sucre issu de l'importation est vendu à prix coûtant (marge nulle) ;
- Les importations limitées à 60.000 tonnes ;
- Non prise en compte des nouveaux produits sur la période à l'étude ;
- Toute la production est vendue.

L'impact de la stratégie de développement de SUCRIVOIRE sur les données d'exploitation prévisionnelles se présente comme suit :

Tableau 32 : Compte d'exploitation prévisionnel de SUCRIVOIRE ENTRE 2024 et 2032

COMPTE D'EXPLOITATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Surfaces récoltées (ha)	15 565	15 274	16 061	17 098	18 440	18 951	18 951	18 951	18 951
var %	-0,89%	-1,87%	5,15%	6,46%	7,85%	2,77%	-	-	-
Cannes produites (kt)	1 039	1 021	1 116	1 251	1 389	1 435	1 435	1 435	1 435
var %	8,07%	-1,73%	9,30%	12,10%	11,03%	3,31%	-	-	-
Rendement (t/ha)	67	67	69	73	75	76	76	76	76
var %	9,84%	-0,23%	3,22%	5,80%	2,74%	1,33%	-	-	-
Broyage cannes (kt)	1 028	1 014	1 109	1 244	1 382	1 424	1 424	1 424	1 424
var %	12,82%	-1,36%	9,37%	12,17%	11,09%	3,04%	-	-	-
Production de Sucre (t)	88 607	90 455	103 677	118 990	133 152	139 010	139 010	139 010	139 010
var %	18,41%	2,09%	14,62%	14,77%	11,90%	4,40%	-	-	-
Vente de sucre importé (t)	63 464	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
var %	50,13%	-5,46%	-	-	-	-	-	-	-
Rendement sucre / canne	8,60%	8,90%	9,30%	9,60%	9,60%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%

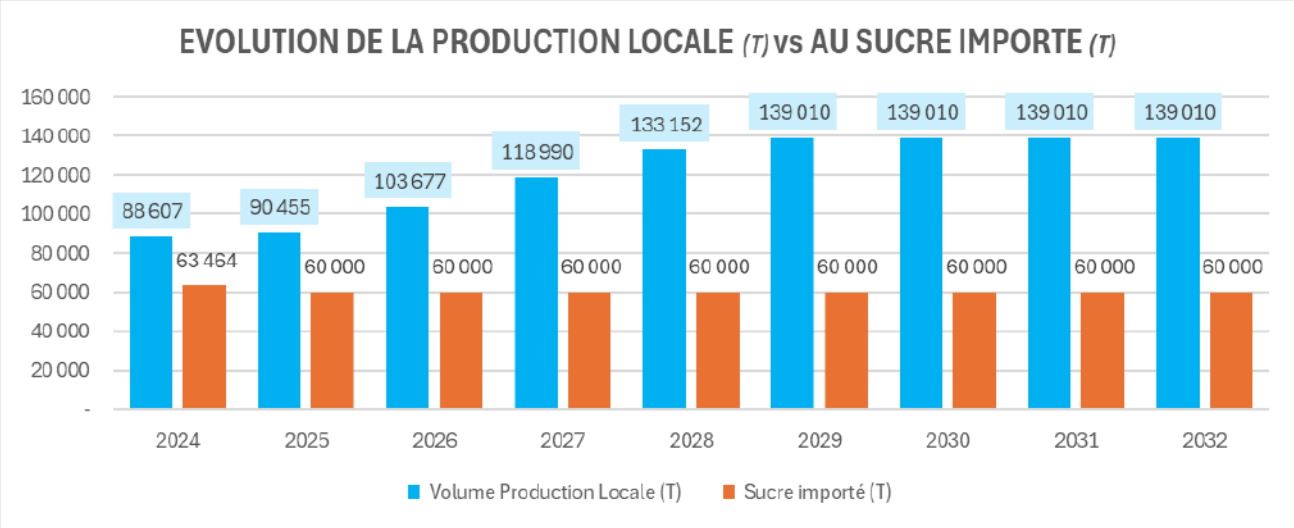
Source : *SUCRIVOIRE - Données d'exploitation prévisionnelles*

Le plan de relance aura pour premier impact significatif l'augmentation de la capacité des usines, qui passera de 120 000 tonnes de sucre par an à 162 000 tonnes dès 2025. En parallèle, les surfaces à récolter s'étendront progressivement, passant de 15 704 hectares en 2023 à 18 951 hectares en 2029, soit une augmentation de 21 %.

Cette extension des surfaces irriguées repose sur l'installation de nouveaux pivots et le développement de systèmes d'irrigation mobiles (enrouleurs), permettant d'améliorer les rendements en optimisant l'efficacité et la productivité des cultures. Parallèlement, la collaboration avec les coopératives locales sera renforcée grâce à un programme amélioré des cannes villageoises (CANVI), offrant un soutien accru aux petits planteurs pour garantir des rendements optimaux sur leurs parcelles.

D'ici 2029, la production de sucre atteindra 139 000 tonnes, un niveau qui sera maintenu jusqu'en 2032 avec une moyenne stable. Cette performance sera soutenue par l'introduction de nouvelles variétés de canne à sucre, mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques et résistantes aux maladies (Borer, mosaïque), l'enrichissement régulier des sols en matière organique pour optimiser la nutrition des plantes, et des campagnes intensifiées de retournement des sols. Ces mesures permettront de maintenir un rendement moyen de 76 tonnes par hectare au cours de ces quatre années.

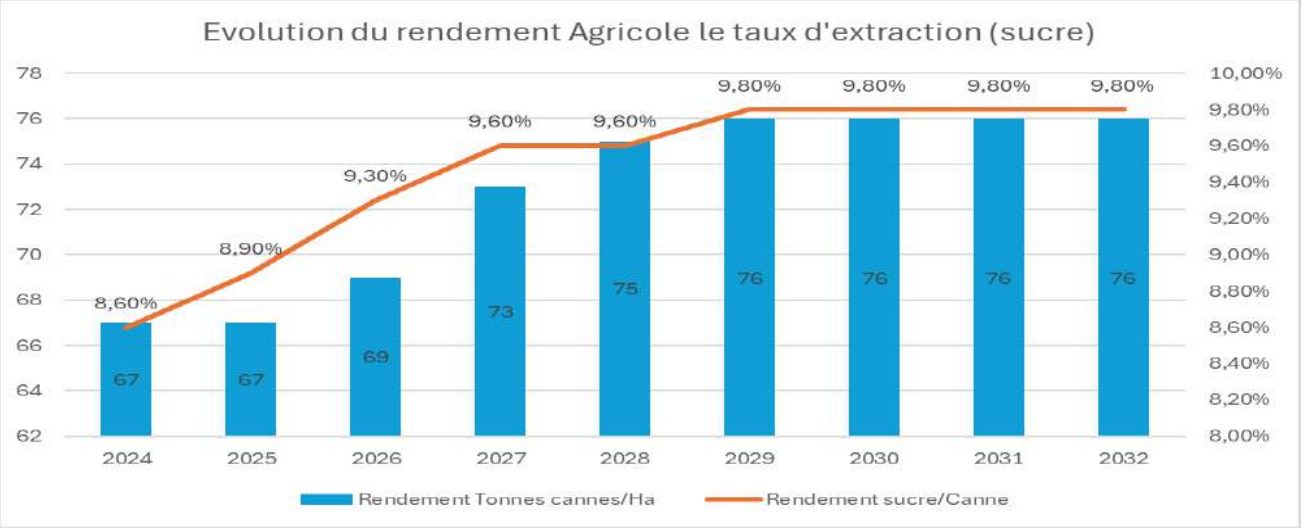
Figure 31 : Evolution prévisionnelle de la production de SUCRIVOIRE par rapport à ces importations



Source : *SUCRIVOIRE - Données d'exploitation prévisionnelles*

La production de sucre passera de 88 607 tonnes en 2024 à 139 010 en 2029 et restera constante par la suite. Elle permettra ainsi de limiter le besoin d'importation en sucre à 60.000 tonnes à compter de 2024 et mitiger les risques d'impact négatif des cours du sucre à l'international sur la marge commerciale. L'atteinte du point mort qui est autour de 86.000 tonnes dès l'année 2024 permettra le dégagement d'un résultat d'exploitation positif.

Figure 32 : Graphique de l'évolution prévisionnelle du rendement de SUCRIVOIRE et de la richesse produite



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Le rendement des cannes produites passera de 61 t/ha en 2023 à 67 en 2024 puis à 76 en 2029 et se maintiendra jusqu'en 2032.
Le rendement sucre / canne broyée pour fabrication de sucre passera de 8,2% en 2023 à 9,8% en 2029.

Les états financiers prévisionnels qui en découlent sont présentés ci-dessous.

7.3.1. Chiffres intermédiaires du 1er semestre 2024

Tableau 33 : Compte de résultat du 1er semestre d'exploitation en 2024

En millions de FCFA)	30-juin-24	30-juin-23	Var 24/23
Chiffres d'affaires	**45 147 420 384**	**41 304 548 712**	**9%**
EBITDA	9 889 264 038	950 684 217	940%
Résultat financier	-2 328 368 207	-2 416 256 877	-4%
Résultat net	**1 263 847 895**	**-8 159 358 060**	**-115%**
Capitaux propres	**18 627 072 008**	**19 528 028 428**	**-5%**
Dettes financières	34 913 262 655	41 129 025 857	-15%
Total bilan	113 453 671 865	112 358 349 756	1%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers*

Le budget de l'année 2024 prévoit une production d'environ 89.000 tonnes soit une hausse de 19% comparativement aux chiffres réalisés en 2023.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024 est en hausse de 9% par rapport à celui de 2023. La production de sucre atteint 53.000 tonnes représentant 60% du volume budgétisé avec un rendement moyen de production de cannes de 60 t/ha tonnes (compris dans la fourchette du rendement moyen de l'industrie qui est entre 60 et 100 tonnes) contre 59 l'année 2023, et un rendement usine de 8,453 contre 8,279 à la même période l'année précédente.

Le volume de sucre produit est certes en recule de 5% en raison d'une baisse des surfaces récoltées (1228 hectares de moins qu'en 2023), en raison essentiellement de la mise en jachère des parcelles à plus faible rendement, cependant la hausse des prix en vigueur depuis février 2024 ainsi que l'amélioration des rendements

ont une répercussion positive sur le résultat des activités ordinaires (+189%) et sur le résultat net (+117%) comparativement au 1er semestre 2023.

7.3.2. Bilan prévisionnel

Tableau 34 : Bilan Actif de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA)

ACTIFFCFA		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Actifs immobilisés		78 495	87 237	92 413	96 589	95 439	89 205	81 887	74 570	67 253
	Var.	-	11,14%	5,93%	4,52%	-1,19%	-6,53%	-8,20%	-8,94%	-9,81%
Actifs Circulants		34 543	34 247	36 755	39 565	42 201	43 304	43 350	43 350	43 350
	Var.	-	-0,86%	7,32%	7,65%	6,66%	2,61%	0,11%	-	-
Trésorerie -Actif		16 292	24 143	22 741	16 359	14 480	18 740	23 441	30 562	49 060
	Var.	-	48,19%	-5,81%	-28,06%	-11,49%	29,42%	25,09%	30,38%	60,53%
TOTAL ACTIF		129 330	145 627	151 909	152 513	152 120	151 249	148 678	148 482	159 663
	Var.	-	12,60%	4,31%	0,40%	-0,26%	-0,57%	-1,70%	-0,13%	7,53%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Tableau 35 : Bilan Passif de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA)

PASSIF		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Capitaux propres et ress. assimilées		21 419	23 357	28 617	52 987	63 658	77 610	92 056	106 690	121 383
	Var.	-	9,05%	22,52%	85,16%	20,14%	21,92%	18,61%	15,90%	13,77%
Emprunt Obligataire Convertible		34 000	34 000	34 000	16 000	12 000	8 000	4 000	0	0
Dettes financières et associées		50 451	60 452	58 419	48 599	38 026	26 636	14 355	4 201	2 952
	Var.	-	19,82%	-3,36%	-16,81%	-21,76%	-29,95%	-46,11%	-70,73%	-29,73%
Provisions pour risques et charges		1 797	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797	1 797
	Var.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif Circulant		21 663	26 021	29 076	33 130	36 639	37 206	36 470	35 794	33 531
		-	20,12%	11,74%	13,94%	10,59%	1,55%	-1,98%	-1,85%	-6,32%
TOTAL PASSIF		129 330	145 627	151 909	152 513	152 120	151 249	148 678	148 482	159 663
	Var.	-	12,60%	4,31%	0,40%	-0,26%	-0,57%	-1,70%	-0,13%	7,53%

Source : *SUCRIVOIRE états financiers prévisionnels*

On note un renforcement des fonds propres qui passent de 21 milliards en 2024 à 121 milliards en 2032 notamment par l'impact des résultats positifs dès 2024.
Les dettes financières sont fortement réduites de 60 milliards en 2025 à 2,9 milliards en 2032.
Les obligations convertibles étant des quasi-fonds propres ne viennent pas alourdir l'endettement de la société jusqu'en 2027.

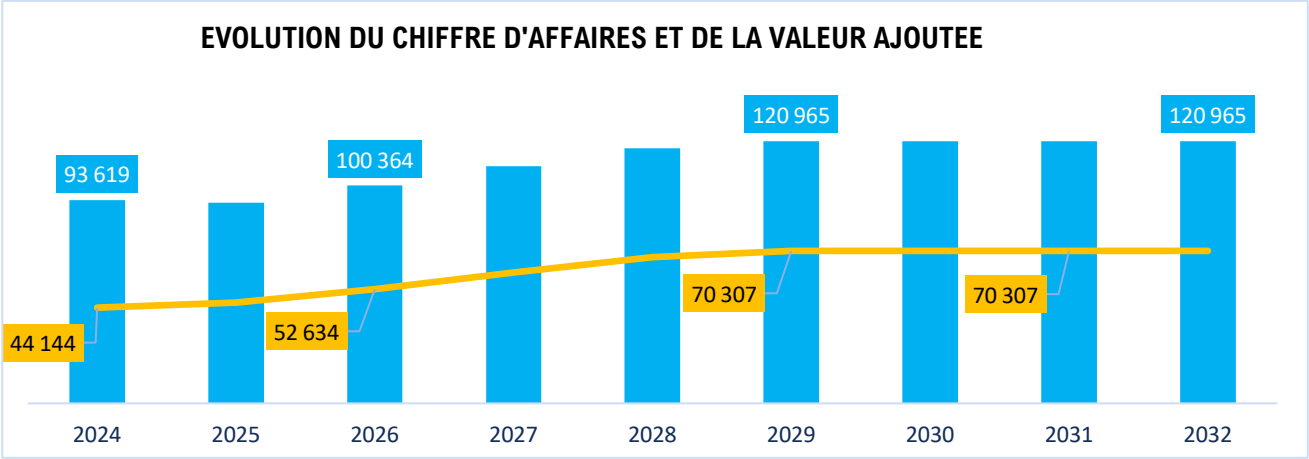
7.3.3. Compte de Résultat prévisionnel

Tableau 36 : Compte de résultat prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024-2032 (en millions de FCFA)

ANNEE		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
TOTAL CA		**93 619**	**92 655**	**100 364**	**109 292**	**117 550**	**120 965**	**120 965**	**120 965**	**120 965**
	var %	37,40%	-1,03%	8,32%	8,90%	7,56%	2,91%	0,00%	0,00%	0,00%
VA		**44 144**	**46 530**	**52 634**	**60 294**	**67 378**	**70 307**	**70 307**	**70 307**	**70 307**
	var %	128,31%	5,41%	13,12%	14,55%	11,75%	4,35%	0,00%	0,00%	0,00%
EBITDA		**19 311**	**22 708**	**26 444**	**28 527**	**36 797**	**41 333**	**40 829**	**39 852**	**39 223**
	% marge	20,63%	24,51%	26,35%	26,10%	31,30%	34,17%	33,75%	32,95%	32,43%
RESULTAT FINANCIER		**-5 016**	**-7 905**	**-7 126**	**-3 772**	**-4 819**	**-3 539**	**-2 180**	**-736**	**0**
	var %	-14,76%	-57,60%	9,85%	47,07%	-27,76%	-26,56%	38,40%	66,24%	-100,00%
RESULTAT NET		**2 055**	**1 939**	**5 260**	**7 298**	**12 021**	**16 020**	**16 598**	**16 949**	**17 029**
	var %	119,91%	5,64%	171,27%	38,75%	64,72%	33,27%	3,61%	2,11%	0,47%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Figure 33 : Prévision d'évolution 2024 à 2023 du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de SUCRIVOIRE



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

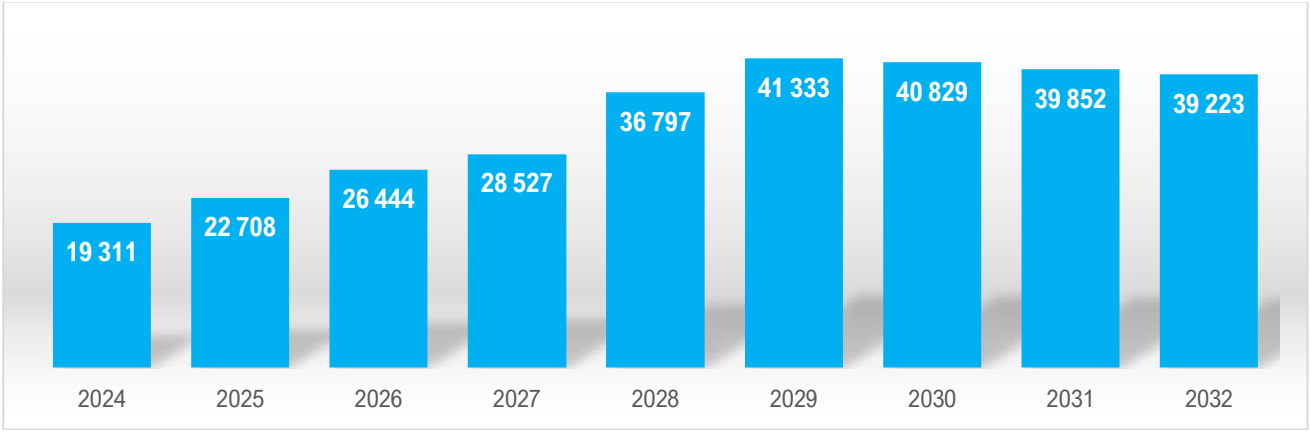
Les ventes enregistrent une hausse de 33% entre 2023 et 2024 avec un chiffre d'affaires franchissant la barre de 93 milliards grâce à la hausse de 18% de la production de sucre entre les 2 années.

En 2026 il franchit le niveau de vente réalisé en 2020 et enregistre dès cette année une croissance de 8% pour atteindre le niveau de 121 milliards dès 2029.

Il reste par la suite constant jusqu'en 2032.

La valeur ajoutée croit en moyenne de 6% de 2024 à 2032 passant de 44 milliards à 70 milliards.

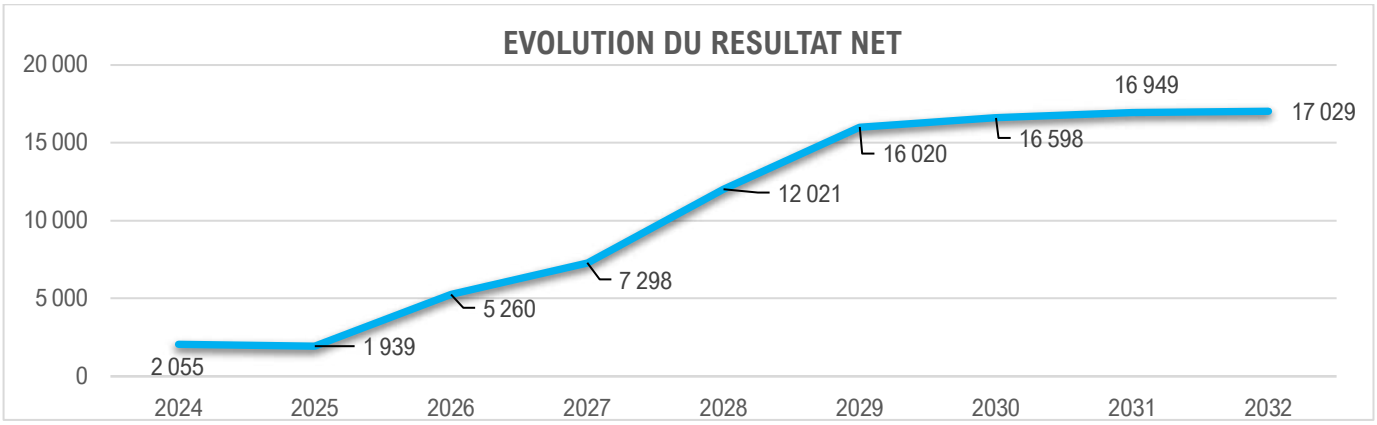
Figure 34 : Histogramme de l'évolution de l'EBITDA prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

L'EBITDA progresse sur la période sous l'effet de l'évolution des ventes, de la baisse du coût de la main d'œuvre suite entre autres, à la restructuration de l'effectif permanent, et à la baisse des frais généraux. Il enregistre ainsi un taux de croissance annuel moyen de 9% passant d'un EBITDA de 7 milliards en 2023 à 39 milliards en 2032.

Figure 35 : Graphique de l'évolution du résultat net prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Le résultat net devient positif au terme de l'année 2024 et s'affiche à 2 milliards. En 2025 il stagne à 1,9 milliards et passe à 5 milliards l'année suivante. De 2026 à 2032 la croissance moyenne annuelle est de 11%. Le résultat net est de 17 milliards en 2032.

7.3.4. Tableau de cash-flow

Tableau 37 : Tableau de Cash-Flow prévisionnel de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032

LIBELLES (millions de FCFA)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Trésorerie nette en début de période	**(7 402)**	**16 292**	**24 143**	**22 741**	**16 359**	**14 480**	**18 740**	**23 441**	**30 562**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles									
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)	**14 260**	**14 768**	**19 284**	**22 322**	**27 971**	**32 454**	**33 116**	**33 467**	**33 546**
- Variation des stocks	1 019	333	(2 183)	(2 433)	(2 287)	(959)	(47)	0	0
- Variation des créances	(2 207)	(37)	(325)	(377)	(348)	(144)	0	0	0
+ Variation du passif circulant (1)	(13 463)	4 158	2 855	3 854	3 308	367	(936)	(876)	(2 463)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**(391)**	**19 222**	**19 630**	**23 366**	**28 644**	**31 718**	**32 133**	**32 591**	**31 083**
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 958)	(21 371)	(19 000)	(19 000)	(14 600)	(10 000)	(9 000)	(9 000)	(9 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**(17 958)**	**(21 371)**	**(19 000)**	**(19 000)**	**(14 600)**	**(10 000)**	**(9 000)**	**(9 000)**	**(9 000)**
- Dividendes versés	0	0	0	(928)	(1 350)	(2 068)	(2 152)	(2 316)	(2 335)
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**(928)**	**(1 350)**	**(2 068)**	**(2 152)**	**(2 316)**	**(2 335)**
+ Emprunts (2)	48 171	10 000	0	0	0	0	0	0	0
+ Autres dettes financières diverses (3)	0								
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	(6 128)	0	(2 032)	(9 821)	(14 573)	(15 391)	(16 280)	(14 153)	(1 250)
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers	**42 043**	**10 000**	**(2 032)**	**(9 821)**	**(14 573)**	**(15 391)**	**(16 280)**	**(14 153)**	**(1 250)**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**42 043**	**10 000**	**(2 032)**	**(10 748)**	**(15 923)**	**(17 458)**	**(18 433)**	**(16 469)**	**(3 585)**
Variation de la trésorerie nette de la période	**23 694**	**7 851**	**(1 402)**	**(6 382)**	**(1 879)**	**4 260**	**4 701**	**7 122**	**18 498**
Trésorerie nette en fin de période	**16 292**	**24 143**	**22 741**	**16 359**	**14 480**	**18 740**	**23 441**	**30 562**	**49 060**

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

L'évolution des cash-flows traduit une augmentation progressive des ressources nettes passant de 16 milliards en 2024 à 49 milliards au terme de la période à l'étude. Ce niveau de trésorerie garantit le respect des engagements financiers, la distribution de dividendes, ainsi que la réalisation des investissements de maintien et de développement de l'outil de production. Ces investissements importants, notamment entre 2026 et 2028, engendreront une tension de trésorerie qui sera compensée par les excédents de trésorerie dégagés sur 2024 et 2025.

A compter de 2027 SUCRIVOIRE reprendra la distribution de dividende aux actionnaires signe d'un retour à une meilleure santé financière.

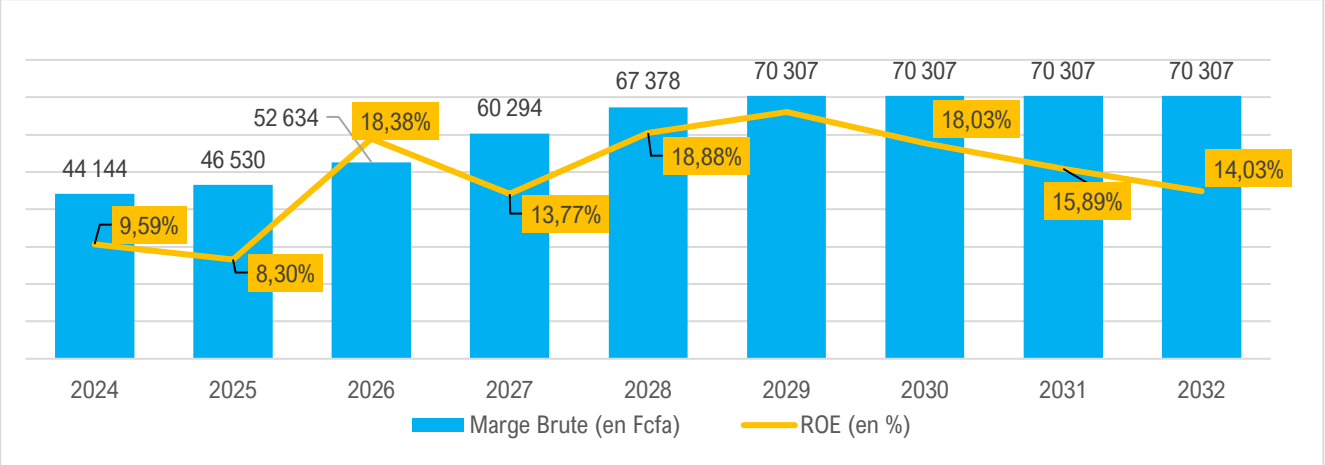
7.3.5. Principaux ratios

Tableau 38 : Tableau de ratio de rentabilité de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Marge Brute	**44 144**	**46 530**	**52 634**	**60 294**	**67 378**	**70 307**	**70 307**	**70 307**	**70 307**
Var	128,31%	5,41%	13,12%	14,55%	11,75%	4,35%	0,00%	0,00%	0,00%
Marge nette	2,20%	2,09%	5,24%	6,68%	10,23%	13,24%	13,72%	14,01%	14,08%
ROE (en %)	9,59%	8,30%	18,38%	13,77%	18,88%	20,64%	18,03%	15,89%	14,03%

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Figure 36 : Evolution de la marge brute prévisionnelle et du ROE de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032



Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

L'amélioration de la rentabilité de SUCRIVOIRE s'affiche d'abord au niveau de son exploitation avec un dépassement du point mort de 86.000 tonnes dès 2024. Ainsi la marge brute dégagée reste confortable avec un TCAM de 6% et un niveau de 70 milliards dès 2029.

La marge nette de la société enregistre dès 2025 une hausse annuelle de 10% pour se situer à 14% en 2032. Cette augmentation traduit une meilleure couverture des charges par les revenus dégagés.

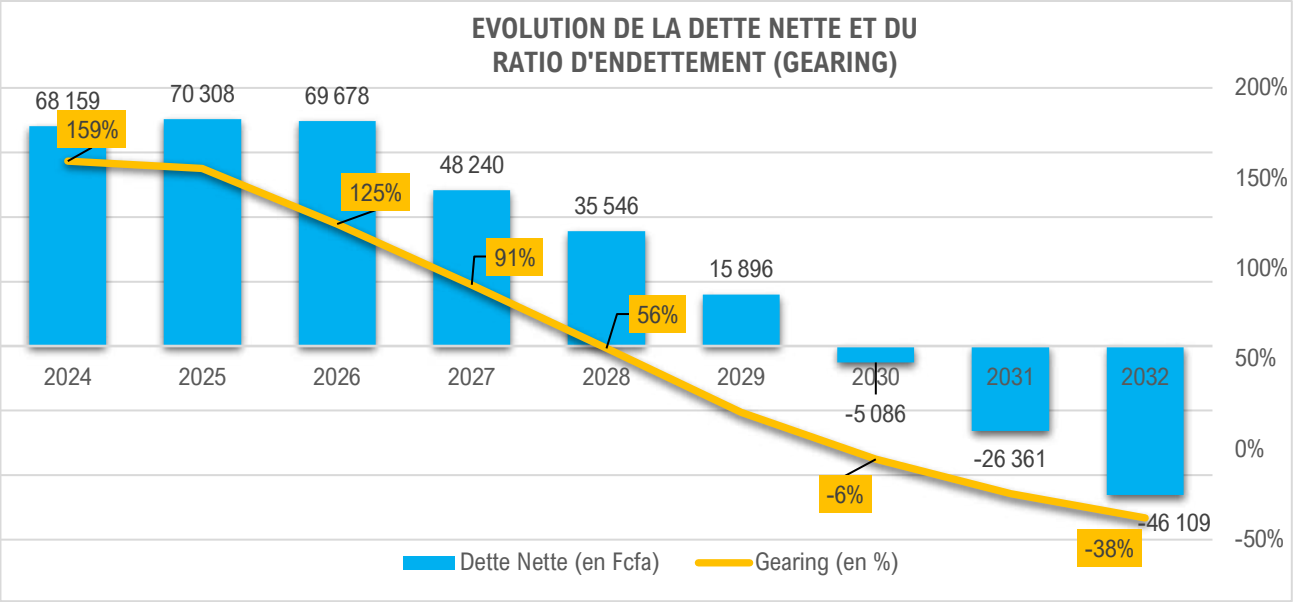
Au niveau de la rentabilité des capitaux propres la société enregistre un ROE moyen de 15%. La stratégie de renforcement des fonds propres entreprise par SUCRIVOIRE se matérialise par un ROE qui passe de 9% en 2024 à 19% en 2028 à la fin de la période de convertibilité. Il est à rappeler que les hypothèses de la présente note ne considèrent uniquement qu'une conversion de 54% des obligations en action. Il passe à 14% en 2032.

Tableau 39 : Tableau de ratio d'endettement de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA)

ANNEE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dette Nette (en FCFA)	68 159	70 308	69 678	48 240	35 546	15 896	-5 086	-26 361	-46 109
Var	*-100,00%*	*3,15%*	*-0,90%*	*-30,77%*	*-26,31%*	*-55,28%*	*-132,00%*	*418,31%*	*-74,91%*
Gearing (en %)	159%	155%	125%	91%	56%	20%	-6%	-25%	-38%
Dette Nette/EBITDA	1,8	1,6	1,3	1,1	0,6	0,2	-0,2	-0,7	-1,2
Capitaux propres	21 419	23 357	28 617	52 987	63 658	77 610	92 056	106 690	121 383

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Figure 37 : Evolution prévisionnelle 2024-2032 de la dette nette et du ration d'endettement de SUCRIVOIRE



Source : SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels

Au niveau du ratio d'endettement, en 2024, le gearing de la société est de 159%, légèrement supérieur aux standards contractuels mais reste cohérent au regard la stratégie de financement nécessaire de la relance de sa production. Il s'améliore par la suite pour s'afficher à -25% en 2031 au terme du remboursement des obligations et s'explique par le fait que la dette nette devient négative en raison du niveau de trésorerie qui couvre largement le niveau de la dette.

L'amélioration du niveau de la dette par rapport à l'EBITDA fait aussi ressortir une baisse du niveau d'endettement et une capacité de l'entreprise à couvrir sa dette. Elle passe de 1,8 en 2024 à -0,7 en 2031.

Tableau 40 : Tableau de ratio de trésorerie de SUCRIVOIRE entre 2024 et 2032 (en millions de FCFA)

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Trésorerie Nette		16 292	24 143	22 741	16 359	14 480	18 740	23 441	30 562	49 060
	Var		*48,19%*	*-5,81%*	*-28,06%*	*-11,49%*	*29,42%*	*25,09%*	*30,38%*	*60,53%*
Service dette		6 532	4 675	6 707	12 760	12 685	12 603	12 514	9 323	0
DSCR (>=1,2)		2,49	5,16	3,39	1,28	1,14	1,49	1,87	3,28	n/a
Fond de Roulement (>0)		-6 624	-3 428	-5 377	4 997	6 245	15 041	24 524	36 322	57 082
	Var		*48,25%*	*-56,86%*	*192,93%*	*24,97%*	*140,85%*	*63,05%*	*48,11%*	*57,16%*

Source : *SUCRIVOIRE - Etats financiers prévisionnels*

Durant la maturité de l'emprunt obligataire le DSCR est supérieur au seuil de 1,2 fixé par les partenaires bancaires excepté en 2028 ou il est de 1,14. SUCRIVOIRE est en mesure de couvrir le service de sa dette grâce à une trésorerie nette qui reste positive.

Le fonds de roulement se détend à partir de 2027 faisant ressortir l'amélioration de la santé financière de l'entreprise ainsi que sa capacité à couvrir ses besoins en investissements.

8. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

SUCRIVOIRE SA exerce son activité dans un contexte spécifique qui fait naître de nombreux risques dont certains sont hors de son contrôle. Plusieurs facteurs de risque pays peuvent influencer ses opérations et sa rentabilité.

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans la présente Note d'Information, y compris les risques décrits ci-dessous. L'Emetteur considère que les risques suivants, à la date du visa de l'AMF-UMOA et en l'état actuel de sa connaissance, ont de l'importance pour la prise de décisions d'investissement dans les Obligations et/ou peuvent altérer sa capacité à remplir les engagements que lui imposent les Obligations à l'égard des porteurs. Les investisseurs potentiels doivent faire leur propre évaluation des risques associés aux Obligations avant d'y investir.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls risques qu'un investisseur dans les Obligations encourt. D'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas connus de l'Emetteur à ce jour ou qu'il considère au jour de la présente Note d'Information comme non significatifs, peuvent avoir un impact sur les risques relatifs à un investissement dans les Obligations.

La dynamique des marchés du sucre, telle qu'elle est présentée dans ces Perspectives, est entachée d'incertitudes et sujette à des risques, notamment du fait de la conjoncture économique mondiale et des nouvelles mesures relatives au sucre que les pouvoirs publics pourraient décider d'appliquer. Les conditions météorologiques, la rentabilité du sucre par rapport à l'éthanol et la concurrence d'autres cultures sont autant d'incertitudes supplémentaires qui entourent la production. Du côté de la demande, les évolutions de l'économie mondiale qui ont un impact sur le pouvoir d'achat, les préférences de consommation et l'inflation sont des facteurs clés qui pourraient modifier les profils de consommation présentés dans ces Perspectives.

COMPTE D'EXPLOITATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Surfaces récoltées (ha)	**15 565**	**15 274**	**16 061**	**17 098**	**18 440**	**18 951**	**18 951**	**18 951**	**18 951**
var %	-0,89%	-1,87%	5,15%	6,46%	7,85%	2,77%	-	-	-
Cannes produites (kt)	**1 039**	**1 021**	**1 116**	**1 251**	**1 389**	**1 435**	**1 435**	**1 435**	**1 435**
var %	8,07%	-1,73%	9,30%	12,10%	11,03%	3,31%	-	-	-
Rendement (t/ha)	**67**	**67**	**69**	**73**	**75**	**76**	**76**	**76**	**76**
var %	9,84%	-0,23%	3,22%	5,80%	2,74%	1,33%	-	-	-
Broyage cannes (kt)	**1 028**	**1 014**	**1 109**	**1 244**	**1 382**	**1 424**	**1 424**	**1 424**	**1 424**
var %	12,82%	-1,36%	9,37%	12,17%	11,09%	3,04%	-	-	-
Production de Sucre (t)	**88 607**	**90 455**	**103 677**	**118 990**	**133 152**	**139 010**	**139 010**	**139 010**	**139 010**
var %	18,41%	2,09%	14,62%	14,77%	11,90%	4,40%	-	-	-
Vente de sucre importé (t)	**63 464**	**60 000**	**60 000**	**60 000**	**60 000**	**60 000**	**60 000**	**60 000**	**60 000**
var %	50,13%	-5,46%	-	-	-	-	-	-	-
Rendement sucre / canne	**8,60%**	**8,90%**	**9,30%**	**9,60%**	**9,60%**	**9,80%**	**9,80%**	**9,80%**	**9,80%**

8.1. Risque climatique et environnemental

Les phénomènes climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les tempêtes, peuvent gravement affecter les plantations de canne à sucre. Ces événements climatiques perturbent la production, entraînant des pertes de récolte et des coûts supplémentaires pour la gestion des crises. Les variations à long terme des conditions climatiques, telles que les modifications des régimes de précipitations et les augmentations de température, ont des impacts négatifs sur la production agricole. Ces changements peuvent réduire les rendements, altérer les cycles de croissance de la canne à sucre et augmenter les besoins en irrigation, affectant ainsi la productivité et les coûts.

Il en est de même pour les infestations d'insectes ou de maladies spécifiques à la culture de la canne tel que Bohrer ou Mosaïque.

La couverture de ce risque passe par la production d'un niveau de sucre suffisant pour dégager des marges bénéficiaires confortables pour amortir les chutes de production éventuelles.

8.2. Les risques liés à l'environnement de SUCRIVOIRE

Risque Opérationnel

La qualité des infrastructures est cruciale pour les opérations de SUCRIVOIRE. Des routes en mauvais état, des ports inefficaces ou des coupures fréquentes d'électricité peuvent entraîner des retards dans la production et la distribution, augmentant ainsi les coûts opérationnels. Une infrastructure médiocre ou des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent également limiter l'accès aux marchés et aux fournisseurs, affectant la chaîne d'approvisionnement.
La disponibilité et la compétence de la main-d'œuvre locale influencent directement l'efficacité opérationnelle de SUCRIVOIRE. Des difficultés à recruter du personnel qualifié ou des conflits sociaux au sein de l'entreprise peuvent réduire la productivité. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent entraîner une augmentation du turnover et affecter le moral des employés, ce qui pourrait perturber les opérations et diminuer la productivité sur les UAI.

Pour contenir ce risque SUCRIVOIRE prône : (i) l'établissement de relations solides avec plusieurs fournisseurs et la mise en place de stocks de sécurité, et la diversification des fournisseurs, (ii) l'investissement dans la maintenance préventive et la modernisation des équipements et matériels, (iii) développer les programmes sociaux, de santé, de sécurité et de formation pour une amélioration continue des conditions de travail des employés.

Risque de Marché

Les fluctuations de l'offre et de la demande sur le marché mondial du sucre peuvent affecter les prix et la compétitivité de SUCRIVOIRE. Une surproduction peut entraîner une baisse des prix, tandis qu'une pénurie peut augmenter les coûts pour les consommateurs. En outre, les importations et exportations illégales de sucre perturbent le marché local, créant une concurrence déloyale et exerçant une pression sur les prix.
La concurrence locale et internationale est un facteur déterminant pour SUCRIVOIRE. La présence de concurrents puissants peut réduire les parts de marché et forcer l'entreprise à baisser ses prix, affectant ainsi ses marges bénéficiaires. La nécessité d'innover et d'améliorer constamment l'efficacité pour rester compétitif ajoute une pression supplémentaire sur les ressources de l'entreprise.

Fort heureusement la position de monopôle occupée par SUCRIVOIRE sur le marché local, ainsi que la protection du secteur du sucre par le gouvernement mitigent le risque lié à la concurrence. En ce qui concerne le risque de variation de prix, la fixation d'un prix par l'Etat de Côte d'Ivoire préserve de l'impact d'une guerre de prix tout en pouvant être défavorable quand les prix fixés restent inférieurs aux prix internationaux. Les importations de sucre venant en complément pour répondre à l'insuffisance de la production locale peuvent peser alors négativement sur la marge bénéficiaire de SUCRIVOIRE.

8.3. Risques liés à l'environnement politique et réglementaire de la Côte d'ivoire

Risque politique

Les troubles politiques, les changements de gouvernement et les conflits dans la sous-région ouest africaines ou à l'approche de l'élections présidentielles peuvent créer un environnement d'incertitude impactant l'activité et le résultat de SUCRIVOIRE.

Le maintien des relations étroites avec les autorités et les parties prenantes locales, ainsi que la diversification des marchés et des sources d'approvisionnement peuvent réduire la dépendance à ce risque.

Réglementations et politiques gouvernementales
Les modifications des lois et règlements relatifs à l'agriculture, à l'environnement et à l'industrie sucrière peuvent augmenter les coûts de conformité et affecter les opérations.
Participer activement aux discussions politiques et réglementaires, se tenir informé des changements potentiels et adapter rapidement les opérations pour se conformer aux nouvelles réglementations constitue une stratégie pour couvrir le risque réglementaire.

8.4. Faits exceptionnels

A la date de la rédaction de la présente Note d'Information, SUCRIVOIRE SA n'a pas connaissance de faits exceptionnels, qui pourraient avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, l'état des litiges SUCRIVOIRE au 22 août 2024.

- **SUCRIVOIRE C/ GONEYA ZE BI**

Suivant assignation en date du 26 Mars 2024, Monsieur GONEYA ZE BI a assigné la société SUCRIVOIRE devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan, pour s'entendre :

- Condamner la société SUCRIVOIRE au paiement des sommes de 80.261.013 F CFA au titre des rémunérations dues pour l'exploitation de ses terres ;
- Condamner la société SUCRIVOIRE au paiement de la somme de 50.000.000 F CFA à titre de dommages-intérêts pour inexécution fautive de ses obligations ;

Reconventionnellement, Monsieur GONEYA ZE BI a sollicité une expertise agricole.

A ce jour, l'affaire est toujours pendante devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan.

Risque : Le risque, virtuel, dans cette affaire est circonscrit aux montants de la condamnation.

- **SUCRIVOIRE C/ ZE BI KAHOU**

Suivant assignation en date du 08 Mai 2024, Monsieur ZE BI KAHOU a assigné la société SUCRIVOIRE devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan, pour s'entendre :

- Condamner la société SUCRIVOIRE au paiement des sommes de 104.796.480 F CFA au titre des rémunérations dues pour l'exploitation de ses terres ;
- Condamner la société SUCRIVOIRE au paiement de la somme de 40.000.000 F CFA à titre de dommages-intérêts pour inexécution fautive de ses obligations ;

Reconventionnellement, Monsieur ZE BI KAHOU a sollicité une expertise agricole.

A ce jour, l'affaire est toujours pendante devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan.

Risque : Le risque, virtuel, dans cette affaire est circonscrit aux montants de la condamnation.

Cyrille YODE
Associé – Directeur Banque d'Affaires

Hudson & Cie
Fixe : +225 27 20 31 55 00
cyode@hudson-cie.com

Carole ATTOBRAH-N'DIA
Affaires Institutionnelles

Hudson & Cie
Fixe : +225 27 20 31 55 00
cattobrah@hudson-cie.com

Linda-Carole GRAH
Responsable Syndication & Vente

Hudson & Cie
Fixe : +225 27 20 31 55 00
Lcgrah@hudson-cie.com

SUCRIVOIRE

Hudson

SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCO Bourse, Africabourse, AGI, Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa, BFS, BICI-bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC Capital, CGF Bourse, CIFA Bourse SA, CORIS Bourse, ECOBANK INVESTMENT CORPORATION (EIC), Everest Finance, FGI, GEK CAPITA, Global Capital, IFI, Impaxis Securities, Invictus Capital Finance, Mac Africa Sgi, Matha Securities, NSIA Finances, Oragroup Securities, Phoenix Capital Management, SA2IF, SBIF, SGI Benin, SGI Mali, SGI Niger, SGI TOGO, Sirus capital, SGCSWA, United Capital For Africa.

L'original de la présente note d'information a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) le 28 novembre 2024 sous le numéro EOP/24-27